This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044

3 2044 103 257 770

135
7

B.d. Dec. 1917

SEC.
EST.
Olivart.
NUM. CERR. 7267
VOL. 7321

2214 D3

29 n. s.

GIOVANNI BERTHELET

SI LE PAPE DOIT ÊTRE ITALIEN

ORIGINE ITALIENNE DES PAPES

CAUSES ET CONSÉQUENCES

ROME

FORZANI ET Cie IMPRIMEURS-ÉDITEURS

1894

TOUS DROITS RÉSERVÉS

En terminant mon précédent ouvrage, L'élection du pape, *je me suis demandé plusieurs fois si j'aurais dû traiter aussi l'autre question : le pape doit-il être italien?*

Le thème était d'une conséquence logique; mais était-il utile, était-il nécessaire d'aborder un tel sujet? Des considérations délicates et différentes entre elles m'obligèrent à prendre le parti de m'arrêter pour le moment, sans que pour cela le besoin de cette publication devînt inutile.

M. Péries dans un article qui a paru dans le Polybiblion, *revue bibliographique universelle de Paris, sur mon livre :* La elezione del papa,

n'ayant pas compris le fond de ma pensée, avec une nuance de sarcasme finissait ainsi :

« Pourquoi n'a-t-il pas eu la franchise de dire une bonne fois qu'un pape étranger (disons américain) liquiderait peut-être la situation ? Si le pouvoir temporel est impossible, pourquoi des papes italiens ? Pourquoi, par conséquent, la prédominance proportionnelle de l'élément italien dans le Sacré Collège ? La question est brûlante, elle se pose d'elle-même ; nous aurions aimé à connaître les appréciations de M. Berthelet à ce propos ».

M. Péries va trop loin. Je ne veux rien liquider ; je ne traiterai pourtant pas la question à son point de vue, car je serais porté à entamer une discussion simplement politique, tandis que subjectivement je viendrais à m'occuper du sujet : le pape doit-il être italien ?

La question, on ne saurait le dissimuler, est assurément brûlante, mais qu'est-ce que cela fait ? C'est bien pour cette raison même qu'il faut avoir le courage de la mettre sur le tapis.

Je n'y apporterai ni de la passion, ni de la partialité. Je commencerai par envisager le côté historique et puis, petit à petit, je suivrai les événements jusqu'à ces derniers jours.

L'affaire de la papauté est traitée bien légèrement tant en Italie qu'au dehors. Très peu de gens connaissent le monde du Vatican, et s'ils lui prêtent trop d'importance dans certaines choses, ils lui en accordent trop peu dans certaines autres. Je ferai de mon mieux pour présenter les faits sans les déguiser, afin que mes lecteurs aient une connaissance parfaite de l'importante question de laquelle je me propose de parler.

Les sujets dont je vais m'occuper sont au nombre de trois.

Le premier regarde une exposition historique par laquelle on démontre: 1° *de quelle source est issue la tradition de l'élection du pape italien;* 2° *qu'aucune prescription arrêtée n'existe pour que le pape doive être italien;* 3° *les causes principales qui créèrent la nécessité du pape italien.*

Le deuxième a trait aux conséquences de l'occupation de Rome, à la politique inaugurée par le pape après 1870, aux causes et aux suites de cette politique au point de vue de l'origine italienne des papes.

Je m'occupe enfin du sujet qui se réfère aux rapports du pape avec les puissances,

analysant plus particulièrement la situation actuelle pour en prévoir les conséquences de l'avenir, c'est-à-dire du Conclave et du pape futurs.

Cette troisième partie, exclusivement politique, pose la question dans ses vrais termes, j'entends si oui ou non et dans quelles circonstances le pape doit être italien.

PREMIÈRE PARTIE

RAISON HISTORIQUE

I.

Fausse supposition.

L'opinion à peu près universelle est que les papes ont publié des bulles ou des constitutions par lesquelles le Sacré Collège se trouvait obligé à n'élire que des pontifes italiens. A ce propos il y a deux croyances: l'une, que les prescriptions soient venues après la mort de Grégoire XI, Roger, français; l'autre, que les bulles aient été publiées après la mort d'Adrien VI, d'Utrecht (Hollande).

Ni l'une ni l'autre de ces croyances n'a un fonds de vérité; aucun acte n'a jamais été publié par les papes à ce sujet. Il est seulement une tradition qui débuta, mais avec une interruption par la mort de Grégoire XI, c'est-à-dire avec le retour des papes d'Avignon.

Voici comment les choses se passèrent.

L'élection d'Urbain VI, ainsi qu'on le verra par les quelques indications que je crois nécessaire de toucher quoiqu'en passant, est vraiment la cause originaire de la coutume de l'élection des papes italiens.

Il serait inutile de le cacher; le motif principal a été la question du pouvoir temporel, qui pendant la résidence des papes à Avignon non seulement perdit entièrement son prestige, mais tous les petits princes, les comtes, les barons, à qui le pape avait donné l'investiture, s'avisèrent bien de se rendre indépendants et de s'emparer des autres biens de l'Église.

A la suite de ces désordres, le peuple et le clergé de Rome, étant les premiers à souffrir de l'éloignement et par conséquent du mauvais état dans lequel les papes avaient réduit l'Église et ses biens, poussèrent les choses au point de déterminer d'en finir avec un tel état de choses.

Il est vrai aussi que la réussite de l'élection d'un pape italien, après la série des papes français, a été produite par maintes discordes; mais il n'est pas moins vrai que le but principal visé par la partie la plus sage du Sacré Collège était de rompre la suite de ces nominations, qui, par le fait même des temps, ne servaient qu'à créer des embarras à la religion.

Cela est tellement certain, que Grégoire XI, pré-

décesseur d'Urbain VI, voyant l'État de l'Église en butte à toutes sortes de dissensions à cause des partis qui profitaient de l'absence du pape, dont les légats, les nonces et les autres représentants étaient exposés à n'importe quelles injures et à d'autres choses bien pires encore, décida de retourner à Rome avec la curie, la cour et la famille pontificale. Dans ce but, le 10 septembre 1376 il quitta Avignon, laissant six cardinaux dans cette ville.

Après tant d'années le pape rentrait avec beaucoup d'éclat à Rome le 17 janvier 1377, s'adonnant tout de suite à rétablir la résidence du souverain pontife. Cependant, dans sa manière de gouverner, Grégoire XI n'était pas obéi par les Romains, qui s'opposaient à chacun de ses ordres, ce qui le rendait fort triste, d'autant plus que les villes rebelles, loin de se soumettre, comme elles l'avaient promis, continuaient dans leur révolte. Dans cet état de choses le pape avait pris la décision de faire retour à Avignon, poussé par les cardinaux français et où il espérait être accueilli avec une plus grande vénération.

Avant pourtant d'accomplir ce projet il disposa, par le moyen d'une bulle, que son successeur aurait été élu à Rome ou dans tout autre endroit où il eût été possible de rassembler le plus grand nombre de cardinaux.

Après cela, accablé par les souffrances de la maladie des calculs qui le tourmentaient, très malade pendant la nuit du 27 au 28 mars 1378, il mourut à l'âge de quarante-sept ans, après avoir gouverné un peu plus de sept ans l'Église. Par un accident vraiment étrange, le jour même de sa mort, par suite d'un incendie casuel, le feu détruisit le palais apostolique d'Avignon.

Les écrivains italiens et français ont écrit de ce pape d'une manière très peu flatteuse. Les derniers, parce qu'il avait transporté nouvellement à Rome la résidence papale; les premiers, parce qu'ils pensaient, avec raison, que Grégoire serait retourné à Avignon sans prendre soin des intérêts du siège de Rome.

Il importe aussi de remarquer que ce pontife fit deux promotions de cardinaux et toutes les deux à Avignon. Dans la première il en nomma douze, dont dix français, parmi lesquels il s'en trouva cinq du Limousin, qui appartenaient à son même pays et qui étaient de ses parents, tâchant ainsi de contre-balancer l'autorité des vieux cardinaux qui le dominaient hardiment le sachant doué d'un caractère très faible.

Dans la deuxième promotion il créa douze cardinaux, savoir, huit français, un romain, un milanais, un génois, un espagnol, qui fut dans le temps l'antipape Benoît XIII, succédé à l'autre

antipape Clément VII et cause du fameux schisme d'Avignon.

De ces vingt-quatre cardinaux, cinq étaient cousins de Grégoire XI qui, tout en aimant beaucoup ses parents, ne leur fut pas aussi prodigue que Clément VI son oncle.

Néanmoins, ayant constamment à ses trousses son père, ses frères et ses neveux, s'il n'augmenta pas de beaucoup leur fortune, poursuivi continuellement par eux, il accorda toutefois un grand nombre de grâces, qui ne furent pas toujours sagement distribuées. De plus, il avait un penchant trop marqué pour ses compatriotes.

Dans cette condition de choses, l'élection d'Urbain VI eut lieu de la manière que nous allons raconter.

II.

Urbain VI.

Grégoire XI mourut en 1378. Il s'agissait alors de l'élection du nouveau pape, et le clergé ainsi que le peuple de Rome accoururent auprès des cardinaux en les suppliant, pour le bien de l'Église romaine et pour la gloire du nom chrétien, de choisir, surtout dans ces temps calamiteux, un illustre personnage italien. Ils craignaient que, si le choix fût tombé sur un français, celui-ci

n'eût transporté la cour en France, produisant ainsi d'énormes dommages à Rome et à l'Italie tout entière ; car durant l'éloignement du pontife on avait vu l'État de l'Église tombé au pouvoir de tyrans, Rome et l'Italie affligées par des fléaux continuels et les églises de Rome abandonnées et pour la plupart ruinées.

En apercevant le Saint-Siège ainsi réduit, les couvents et les lieux sacrés devenus le bercail des bestiaux, tout zèle religieux s'était refroidi dans la chrétienté qui jadis accourait en masse à Rome et qui maintenant n'allait plus visiter les tombeaux des martyrs. Il était donc nécessaire que le pape, ayant quitté sa patrie, résidât dans la ville que Saint Pierre avait choisie pour sa demeure. Ensuite les pasteurs de l'Église, se rappelant les préceptes de Jésus-Christ et les exemples de leurs prédécesseurs, devaient soigner les âmes des chrétiens et en même temps ne rien négliger pour reconquérir et conserver le patrimoine de Saint-Pierre qui s'étendait en Toscane, en Sabine, dans la Campanie, dans l'Ombrie, dans les Marches et dans les Romagnes et qui pendant l'absence des papes avait été occupé par plusieurs tyrans.

En outre, la dévotion des peuples s'était tellement affaiblie qu'ils ne se rendaient plus à Rome pour visiter les corps des saints.

Le remède à tous ces maux c'était l'élection d'un pape italien.

Impressionnés par cet ensemble de circonstances, les cardinaux répondirent qu'ils auraient élu une personne digne, qui, sans faire distinction d'individualité ni de nationalité, gouvernerait l'Église en suivant l'exemple du Sauveur, attirant à Rome l'affluence des fidèles et améliorant ainsi ses conditions. Le clergé et le peuple pouvaient donc se tranquilliser par la considération que rien n'aurait été entrepris par les cardinaux qui ne fût en l'honneur de Dieu pour le bien de l'Église romaine et de la chrétienté.

Le Conclave était réuni près de Saint-Pierre et les portes du Vatican se trouvaient bien surveillées par un grand nombre de gardes et de soldats, qui devaient empêcher que quelque tumulte populaire ne troublât l'élection.

Mais pendant que le scrutin des votes allait commencer, une grave querelle s'éleva tout à coup parmi les cardinaux, par le fait qu'il y en avait treize français qui auraient désiré un des leurs, et quatre italiens, dont un Orsini, qui souhaitait vivement de réussir à la papauté. En même temps, un différend encore plus accentué se manifestait parmi les cardinaux limousins et les autres français, les premiers comme les seconds voulant un pontife de leur parti.

Cette dissension fut la cause que tous se décidèrent à en nommer un qui était absent et en dehors du Sacré Collège, c'est-à-dire Bartolomeo de Naples (ou de Pise suivant beaucoup d'autres), archevêque de Bari, et qu'ils appelèrent Urbain VI.

Cependant, avant de sortir du Conclave, les Français se prirent à médire de cette élection, l'appelant frauduleuse et voulue par force par les Romains qui, les armes au poing, avaient tout mis en œuvre pour aboutir à l'élection d'un pontife italien.

Lorsque les cardinaux sortirent du Conclave, une partie se cachèrent dans le château Saint-Ange et les autres se réfugièrent aux montagnes pour se sauver de l'indignation et de l'insolence du peuple. Le cardinal Orsini s'en alla à Vicovaro, se flattant, grâce à ces discordes, d'arriver à ceindre la tiare.

Mais peu de temps après les cardinaux s'étant ravisés ils retournèrent à Rome où ils confirmèrent Urbain, lui rendant hommage comme au vrai pape légitime.

C'est ainsi, et pas autrement, que commença la série, pour quelque temps encore interrompue, des papes italiens, sans qu'on doive rechercher d'autre cause à l'explication de ce fait.

III.

Premiers effets.

Les cardinaux français, ayant compris que l'élection d'un pape italien aurait sanctionné la pragmatique, trois mois après l'avènement d'Urbain VI, sous prétexte de fuir la chaleur et la *malaria*, demandèrent au pape d'aller passer l'été à Anagni. Ils voulaient en vérité se soustraire à sa sévérité.

Le pontife leur avait, à plusieurs reprises, imposé de ne jamais rien recevoir en cadeau de ceux qu'ils auraient aidés, soit à gagner une cause, soit à acquérir un bénéfice, de renoncer au luxe, à la valetaille, aux chevaux superflus à leur grade et d'employer cet argent au secours des pauvres et à la réparation des églises qui tombaient en ruine. Aussi avait-il menacé de sévères punitions les simoniaques et les fauteurs de causes injustes. Il avait ajouté qu'il choisirait les bons, mais qu'il n'aurait point hésité à châtier les méchants s'ils n'avaient pas changé leur conduite.

Un jour que les cardinaux français firent allusion au retour de la cour en France, Urbain déclara qu'il ne quitterait jamais la ville de Rome, où l'Église universelle avait été fondée

et d'où la foi du Christ s'était répandue dans le monde.

Voilà les raisons qui poussèrent les cardinaux français et surtout ceux qui, à la mort des papes, s'étaient emparés des trésors de l'Église et avaient gouverné le peuple à leur aise, à s'en aller d'abord à Anagni, ensuite à Fondi où ils débutèrent par calomnier Urbain en répandant le bruit qu'il était un faux pontife, élu et couronné par la force.

On insinuait aussi que les deux cérémonies s'étaient accomplies dans un endroit qui n'offrait aucune sûreté et avec la pression du peuple romain qui avait forcé le Sacré Collège à élire un pape italien plutôt que français, ajoutant que pour un acte aussi important, ce qu'il fallait tout d'abord c'était la liberté de la volonté et du suffrage.

Pour ces raisons ils déclarèrent que le Saint-Siège était vacant, et huit cardinaux demeurés à Rome, avec l'aide de la reine Giovanna, nommèrent pape le cardinal de Genève, qui auparavant avait été envoyé en Italie en qualité de légat et qu'ils appelèrent Clément VII.

Il s'ensuivit un grand schisme qui se prolongea pour bien des années, attendu qu'une partie des princes chrétiens partageaient pour Urbain et les autres pour Clément. Pourtant ces cardinaux,

non encore satisfaits, envoyèrent contre le pape et contre les Romains ces compagnies de soldats bretons qui avaient déjà ravagé les provinces et les campagnes du patrimoine de Saint-Pierre et s'étaient emparés de plusieurs forteresses.

Le peuple romain dans le plus grand désordre alla à leur rencontre au pont Salario, où, vaincu et coupé en morceaux, il dut battre en retraite; mais la bataille s'étant renouvelée près de Marino, les Bretons furent tellement malmenés qu'à peine s'en sauva-t-il quelques-uns pour porter la nouvelle de la défaite. Ceux qui étaient restés dans les forteresses se défendirent pour quelque temps, entre autres le châtelain de Soriano, qui se rendit après beaucoup d'années au pape Martin.

Urbain VI, pour se venger de la reine Giovanna, appela en Italie Charles fils de Louis roi de Hongrie, qui avec 8000 chevaliers vint en Toscane et s'empara d'Arezzo en butte, depuis longtemps, aux partis des Guelfes et des Gibelins. Arrivé à Florence il y fut arrêté par Giovanni Aguto qui alors campait à Staggia. Mais les Florentins, craignant de ne pouvoir pas tenir tête à un roi si puissant, en achetèrent la paix moyennant 40,000 pièces en or.

Giovanni Aguto ayant été rappelé, il vendit Bagnacavallo à Nicola et Alberto Estensi qui s'ima-

ginaient pouvoir ainsi mieux conserver Faenza, qu'ils perdirent peu de temps après à cause de la trahison d'Astorgio Manfredi.

Charles, après avoir visité le pape à Rome, s'achemina du côté du royaume de Naples où il vainquit les capitaines de la reine Giovanna et fit son entrée à Naples, qui capitula.

La reine Giovanna était assiégée à Castelnuovo, lorsque par une brusque sortie les Guelfes d'Arezzo obligèrent Giovanni Caracciolo, napolitain, ambassadeur du roi, à se renfermer dans la forteresse avec les Gibelins, quoiqu'il n'eût trempé ni dans l'un ni dans l'autre parti. Caracciolo appela à son aide Alberigo da Barbiano qui était près de Todi et pendant la nuit il le fit entrer dans la ville.

Mais ce dernier, tout en assujettissant les Guelfes, pillait aussi les biens des Gibelins. Un autre capitaine à la suite d'Alberigo, du nom de Ferebach, s'empara du peu que Barbiano avait laissé à Arezzo.

Pendant que ces événements se produisaient à Naples et à Arezzo, une nouvelle guerre éclata dans la malheureuse Italie, car Louis d'Anjou, issu du sang royal de France, arrivait en Italie avec 30,000 chevaliers et s'arrêtait à Bologne. Il y avait été poussé par l'antipape Clément, faisant semblant de venir au secours de la reine Giovanna,

mais en effet pour dépouiller par la force le pape Urbain de la dignité pontificale.

A peine ces nouvelles parvinrent-elles à Charles, que celui-ci fit venir près de lui Barbiano et Ferebach. Louis, en traversant le territoire des Marses, parvint à Saint-Germain, car il y attendait 12,000 chevaliers que commandait un certain Adegramio et qui enfin entrèrent en Italie.

En touchant Plaisance, Lucques, Florence et Sienne, ils arrivèrent à Arezzo, dont les portes leur furent ouvertes par les Guelfes, et qu'ils saccagèrent. La forteresse était défendue par les Gibelins. Les Français y campèrent pendant quarante jours et ils s'en seraient emparés sans la mort de Louis d'Anjou.

Quand Adegramio eut appris la triste nouvelle, se rendant aux conseils des Aretins, assiégés dans la forteresse, il vendit la ville aux Florentins et passa tout de suite en France.

Les soldats français, ayant eu connaissance de la mort de Louis, ne sachant plus quel parti prendre, retournèrent dans leur pays par petits groupes, en mendiant sur leur route.

Dès que l'épouvante des Français se fut apaisée, Urbain partit pour Naples et demanda au roi de nommer son neveu prince de Capoue. N'ayant pu obtenir de celui-ci, qui était fort peu obligeant quoique toujours couvert d'un masque de bonté,

ce qu'il demandait, Urbain tâcha d'en venir à bout par les menaces; et le roi fut contraint de lui mettre à côté des gardiens bien aimables, qui ne lui permettaient pas de se montrer en public. Urbain, tout en feignant de ne pas s'apercevoir de l'outrage, demanda au roi la permission d'aller à Nocera pour éviter, disait-il, la chaleur. Aussitôt arrivé dans cette ville, sa première pensée fut de la fortifier; il nomma de nouveaux cardinaux et en emprisonna sept des anciens sous l'accusation d'avoir conjuré contre lui avec le roi et l'antipape.

Après avoir cité aussi le roi, il lui intenta un procès. Le roi répondit que bientôt il se serait rendu à Nocera pour se justifier, non par des paroles, mais par les armes, de ce dont on l'avait inculpé. En effet, il arriva à Nocera avec une armée considérable et y mit le siège.

Raimondo del Balzo, de la famille des Orsini, fils du comte de Nola et qui devint ensuite prince de Tarante, poussé par ce procédé indigne et confiant dans ses gens avec lesquels il s'était battu sous les ordres du roi, conduisit Urbain avec toute sa cour au bord de la mer et il l'embarqua sur les galères génoises qu'il avait fait venir exprès.

Le pape pendant qu'il faisait route pour Gênes fit enfermer dans des sacs cinq des sept cardi-

naux emprisonnés à Nocera et les fit jeter à la mer.

En attendant, Louis roi de Hongrie mourut, et les barons de ce royaume appelèrent tout de suite Charles, qui s'y rendit sans retard. Mais pendant un parlement célèbre tenu en 1385 dans le but d'arranger les affaires de la Hongrie, il fut coupé en morceaux par l'instigation de la reine qui jusque-là avait dissimulé sa haine contre lui.

Urbain, après une année de séjour à Gênes, s'étant aperçu que les villes de l'Église tendaient, comme jadis, à reconquérir leur liberté, s'en alla à Lucques, de là à Sienne et enfin à Pérouse. Étant parvenu à assurer au Saint-Siège la fidélité de ces villes, il partit pour Ferentino ne pouvant pas résister au désir de revoir Naples. Mais le but caché du voyage était de chasser de ce royaume Ladislao, encore en bas âge et sa sœur Giovanna, tous deux fils de Charles. Et cela arrivait parce qu'un nombre considérable de barons qui avaient favorisé Louis d'Anjou donnaient une grande espérance à Urbain de posséder le royaume.

Pourtant les Gaetani, restés très fidèles à la famille royale, conservèrent la vie et le royaume à ces deux enfants.

Le pape donc, sans avoir pu réussir dans ses

projets, revint à Rome où il fut reçu avec de grands honneurs et au milieu de grandes pompes, bien que peu de temps après il risquât de recevoir bien du mal de la part des Banderesi. Il se tira de ce danger en nommant dans un seul jour vingt-neuf cardinaux dont trois romains et tous les autres napolitains.

En attendant, Urbain mourait à Rome le 15 octobre, après avoir gouverné très peu heureusement le Saint-Siège pendant onze ans et huit mois. Il fut enseveli à Saint-Pierre. Fort peu de monde en pleura la mort, ce pontife s'étant révélé dans le courant de sa vie trop dur et inexorable. Aujourd'hui encore l'on voit sa tombe portant une épitaphe rustique autant que sotte.

IV.

Vicissitudes politiques de la papauté.

Urbain étant mort de la façon que j'ai indiquée, il est très nécessaire de jeter un regard sur les conditions de l'Italie par rapport à la papauté, et de celle-ci vis-à-vis de celle-là, car ce n'est que de la connaissance exacte des événements de l'époque que l'on peut argumenter sur les causes qui, plus que jamais, engagèrent le Saint-Siège à établir une tradition de papes exclusivement italiens.

Je crois cette étude d'autant plus opportune que c'est précisément de là que cette tradition tire son origine, et aussi parce qu'elle nous éclairera davantage sur la conduite d'Urbain VI.

En même temps que ce pontife arrangeait les choses de la manière que nous avons déjà vu, les Génois, en haine aux Vénitiens, s'alliaient à Louis roi de Hongrie, à Francesco de Carrare, seigneur de Padoue, au duc d'Autriche et au patriarche d'Aquilée. Avec les Vénitiens se trouvaient alors Perino Luzignano, roi de Chypre, et Bernabò Visconti.

A la première bataille qu'on livra devant la côte romaine, tout près d'Anzio, les Vénitiens, commandés par Vettor Pisani, furent les vainqueurs. Les Génois perdirent cinq galères sur dix qu'ils en possédaient.

Alors les marquis del Carretto, avec l'aide de Bernabò, prirent Albenga, Noli et Castelfranco aux Génois, mais s'étant peu de temps après réconciliés avec ces derniers, les del Carretto leur restituèrent les conquêtes faites. Après avoir mis en prison leur doge Domenico Fregoso et son frère Pietro, les Génois créèrent doges Nicolò Guasco et Luciano Doria, capitaine de la flotte.

Bernabò Visconti ayant donné sa fille en mariage au roi de Chypre, l'envoya dans cette île, comblée d'honneurs, escortée par douze galères,

dont six avaient l'équipage composé de Catalans et de Vénitiens, et desquelles se servit ensuite Perino pour assaillir et combattre Famagosta. Mais il s'attacha en vain à cette expédition, car la ville se défendit vaillamment, et la flotte de Perino fut détruite par le vent et par la mer agitée.

Les Génois et les Vénitiens ne cessèrent de se tourmenter réciproquement aussi bien dans la mer Tyrrhénienne que dans l'Adriatique. Tandis que le capitaine de la flotte vénitienne, Carlo Zeno, tenait la mer Tyrrhénienne occupée par les Génois, Luciano Doria parcourait l'Adriatique en causant bien des dommages aux Vénitiens, venant de Zara où il se tenait pour résister à l'ennemi, cette ville étant au roi de Hongrie.

Les Vénitiens indignés, ne pouvant pas décider Luciano à livrer bataille, se jetèrent sur Cattaro et sur Sebenico qui appartenaient au roi de Hongrie et les incendièrent.

Entre temps, Galeazzo Visconti étant mort en 1379, il semblait que presque tout l'État de Milan fût disposé en faveur de Bernabò, à la grande joie des Vénitiens; mais ce penchant vers Bernabò fut de courte durée, car d'abord la moitié de l'État, tout le reste ensuite, passa à son neveu Gian Galeazzo. Luciano Doria s'étant rendu à Pola, il y vainquit la flotte vénitienne qu'il fit

prisonnière. Mais lorsque, trop confiant dans son étoile, il voulut poursuivre l'ennemi qui fuyait, il reçut un coup de lance qui le blessa à mort.

La flotte victorieuse fut conduite, avec celle qui avait été vaincue, à Zara, où les Génois envoyèrent Pietro Doria à la place de son frère mort, avec neuf galères et autres bâtiments de moindre importance. Là il put constater la victoire de son frère; il vit 2000 prisonniers, et apprit que beaucoup étaient morts des suites de la bataille et des accidents de mer.

Sur le continent, les Vénitiens étaient en outre tourmentés par Carrarese et par ses alliés, dont il est question ci-dessus, mais auxquels ils opposèrent Alberigo da Barbiano, comte de Cunio, un excellent capitaine. Pietro Doria réunit une flotte de quarante galères et autres navires, assaillit Venise, prit d'assaut et brûla Grado, Umago, et Caprile. Il se dirigea ensuite sur Chioggia, qui avec sa garnison se défendit courageusement pour quelque temps; enfin, approvisionné par le seigneur de Padoue, il s'en empara par la force.

Dans la prise de Chioggia il y eut 6000 morts; 950 Vénitiens furent faits prisonniers et envoyés à Zara. Pourtant dans cette calamité, l'honneur des dames qui étaient à Chioggia fut respecté. A la suite de ces malheureux événements, les Vénitiens furent si démoralisés que, n'attendant

plus aucun secours ni par terre, ni par mer, ils délivrèrent les Génois qu'ils avaient faits prisonniers et les envoyèrent à Chioggia afin d'obtenir la paix du capitaine Doria, aux conditions qu'il aurait exigées. Les Génois, orgueilleux et fiers, comme le sont généralement les vainqueurs, ne voulurent entendre aucune parole à ce sujet, exigeant, par contre, que les Vénitiens se rendissent eux-mêmes avec tout ce qu'ils avaient en leur possession. Alors ces derniers reprirent la défensive et ayant placé quelques chaînes de fer à l'entrée du port, ils mirent sur le Lido 300 cavaliers et autant de fantassins et s'empressèrent de trouver un chef capable de diriger un pareil conflit. Pendant qu'ils étaient incertains et dans le doute sur un choix aussi important, on entendit une voix dont on ne sut jamais la provenance, qui dit que Vettor Pisani était le seul qui pût s'acquitter dignement de ce rôle, connaissant bien les moyens de vaincre les Génois. Cette voix produisit un si grand effet, que Pisani fut aussitôt délivré de la prison, dans laquelle il avait été enfermé pour s'être mal battu à Pola, et créé commandant suprême de cette guerre maritime.

Les Génois ne s'endormaient pas, car ayant pris possession de tous les châteaux des environs, ils se préparaient déjà à attaquer la ville. Mais, après une forte mêlée, Giovanni Barbarigo,

avec ses navires et ses barques les repoussa, profitant de ce que les galères des Génois ne pouvaient pas se frayer un chemin dans ces étangs. Barbarigo en outre mit en usage l'artifice suivant: il fit placer dans chacune des barques deux bombardes, instruments de guerre nouvellement inventés par un allemand. Ces bombardes, par leur fracas et leurs effets, épouvantèrent l'ennemi effrayé par ces engins nouveaux et terribles, d'autant plus que chaque bombarde tuait deux ou trois hommes et qu'aucune galère ne pouvait éviter les coups, ainsi qu'il eût été possible sur la terre ferme.

Les Vénitiens ne cessaient de solliciter Bernabò Visconti, leur ami et allié, pour qu'il allât tourmenter les Génois chez eux afin de les contraindre à abandonner ce malheureux siège.

Les approvisionnements commençaient en effet à manquer aux Vénitiens, et leur État se serait trouvé anéanti, si les Génois (comme Carrarese le suggérait) avaient pris le soin d'empêcher que l'ennemi ne fût approvisionné par mer.

Bernabò Visconti voulant satisfaire en partie les Vénitiens, fit avancer son armée sur Gênes, mit à sac la vallée de Polcevera, et ayant reçu des Génois (avec lesquels il ne voulait guerroyer qu'avec de l'or, et non par le fer) 19,000 pièces d'or, il s'en retourna chez lui chargé de son bu-

tin. Astorgio da Faenza, envoyé par le dit Bernabò Visconti sur Gênes avec la cavalerie, n'eut pas le même succès. Les Génois fondirent sur lui avec une telle impétuosité qu'il fut défait, mis en fuite, et ne dut son salut qu'en s'échappant déguisé en paysan.

L'empereur Coloianni, ami des Vénitiens, se replia sur Péra, au pouvoir des Génois, et près de Constantinople. Mais son fils Andronico, ennemi à la fois de son père et des Vénitiens, soutint la défense de la ville avec l'aide des Turcs et des Bulgares, et il fit une telle peur à son père, que celui-ci se rallia aussitôt aux Génois.

Urbain ne pensait pas à rétablir la paix parmi les chrétiens, mais il songeait à se venger de l'outrage qu'il lui semblait avoir eu à essuyer de la part de la reine Giovanna. C'est pourquoi il demanda à Louis roi de Hongrie, de venger la mort de son frère Andreasso, en lui promettant son appui. Le roi hongrois envoya alors contre le royaume de Naples son fils Charles qui guerroyait dans le Trevisanato contre les Vénitiens, ce qui eut pour résultat que les affaires de ceux-ci, qui étaient bien bas, se relevèrent tant soit peu. Il surgit aussi un certain Carlo Zeno, excellent capitaine de marine, qui fit couler bas devant le port de Chioggia deux gros navires, et réduisit les Génois à une telle extrémité, que

ne pouvant retirer leurs vaisseaux, ils se trouvèrent eux-mêmes assiégés, et commencèrent à souffrir du manque de toute chose.

Mais rien n'affligea autant les Génois que la mort de Pietro Doria, tué par un coup de bombarde, juste au moment où il défendait Chioggia avec courage. Matteo Marusso fut aussitôt créé général à sa place. Venant à Chioggia avec de nouvelles galères, il s'empara près de Manfredonia de Taddeo Giustiniani et de six galères chargées de provisions. Pour négocier la paix d'une façon quelconque, on envoya, mais en vain, le cardinal Agapito aux Génois et aux Vénitiens. Ces deux peuples avaient atteint un tel degré d'excitation, que ce n'était plus pour la seigneurie qu'ils se battaient, mais pour le sang et pour la vie, refusant d'accueillir celui qui leur apportait des propositions dans leur propre intérêt.

Enfin les Génois, se trouvant assiégés dans Chioggia et ne pouvant d'aucune manière s'en tirer, ni recevoir des vivres de Marusso ou de Carrarese, qui leur en promettaient à chaque instant sans accomplir jamais leurs promesses, se rendirent le 1er juillet 1380. On fit 4340 prisonniers, mais un nombre beaucoup plus considérable périt par le fer et par la faim. Cependant, les Génois ne se tinrent pas tranquilles pour cela,

et avec trente-huit galères, ils forcèrent Trieste à se rébeller aux Vénitiens et à se donner au patriarche d'Aquilée. Ils prirent aussi Giustinopoli, mais non pas sa forteresse.

Les Génois, ayant de nouveau fortifié leur flotte, s'enfuirent sous Venise, mais personne n'étant venu à leur rencontre, ils retournèrent dans l'Istrie et s'emparant de Pola par la force ils y mirent le feu. Ils se firent mutuellement beaucoup de mal, et les Vénitiens furent très opprimés sur la terre ferme par Carrarese, bien que Giacomo Cavallo, capitaine de valeur, se défendît chaleureusement, combattant à Trévise, qui par la famine était presque tombé entre les mains de l'ennemi.

Mais les Génois et les Vénitiens étaient désormais fatigués de cette longue et cruelle guerre; c'est pourquoi le duc de Savoie, le 25 août 1381, établit la paix entre eux aux conditions suivantes: les Vénitiens devraient payer toutes les dix années, au roi de Hongrie, 7,000 ducats en or, pour qu'il tînt la mer de Dalmatie à l'abri des corsaires, et qu'il ne permît pas à cette province le commerce du sel.

Pendant que les événements, dont Urbain VI fut le protagoniste, suivaient leur cours, aussi bien que les manœuvres pratiquées pour usurper le royaume de Naples aux enfants Ladislao et

Giovanna, fils du roi Charles, une guerre désespérée s'allumait entre Antonio della Scala, seigneur de Vérone, et Francesco da Carrara. Galeazzo Visconti vint au secours de Carrara et gagnant Antonio della Scala s'empara de Vérone et de Vicence. Non content de cela, il prit les armes contre Padoue dont il s'empara après quelques jours en l'assiégeant. Ensuite il fit emprisonner Francesco da Carrara dans la forteresse de Monza. Son fils Francesco ne dut son salut qu'à la fuite.

Les Florentins, avides aussi d'agrandir l'État, plutôt par la ruse que par la force, prirent aux Siennois deux terres, Montepulciano et Lucignano. Cela fait, ils envoyèrent Carlo, fils de Bernabò et Antonio della Scala, avec 5000 chevaux, dans la campagne de Sienne. Galeazzo Visconti, qui s'en était fâché, envoya ses ambassadeurs aux Florentins, se plaignant de ce qu'ils avaient pris à leur solde Antonio della Scala et Carlo Visconti, ses ennemis, et qu'ils avaient eu la hardiesse de porter les armes contre les Siennois ses amis et alliés.

Galeazzo avait déjà donné les ordres à ses envoyés, que si les Florentins ne licenciaient pas bientôt ces deux capitaines, et ne laissaient pas les Siennois en paix, il leur aurait déclaré la guerre. Or, si la guerre n'éclata pas, ce fut

seulement parce que Pietro Gambacorta, seigneur de Pise, ami de Galeazzo et des Florentins, s'interposa entre eux pour les mettre d'accord.

Sur ces entrefaites Urbain VI mourut.

V.

Interruption de la tradition.

Par suite de l'élection d'un pape italien, après la série des papes français d'Avignon, la tradition fut un fait accompli pour les papes italiens, mais il se produisit encore des exceptions éventuelles, occasionnées par des circonstances spéciales, qui portèrent au Siège pontifical quelques pontifes d'autres nations.

Comme nous l'avons déjà vu, Urbain VI nomma tout à la fois vingt-cinq cardinaux, dont trois romains et vingt-deux napolitains, croyant vaincre de la sorte l'opposition des cardinaux français et rendre vains tous les efforts de l'antipape (Clément VII). Il était donc évident que quelqu'un de ceux-ci aurait été élu pape. En effet, les cardinaux restés à Rome et qui s'étaient maintenus fidèles à Urbain s'assemblèrent en Conclave et élurent Pietro Tomacelli, de Naples, qui prit le nom de Boniface IX.

Ce pape, de même que son prédécesseur, eut fort à faire pour apaiser le schisme qui conti-

nuait à cause de l'antipape et il joua un des premiers rôles dans les affaires du royaume de Naples, contribuant ainsi à rétablir Ladislao roi absolu de Naples, en faisant prêcher la croisade contre Louis duc d'Anjou qui lui disputait le trône.

Une conjure éclata à Rome par l'instigation de l'antipape Benoît XIII, succédé à l'autre antipape Clément VII, et de Martin roi d'Aragon. Pour l'apaiser, Boniface affermit au Saint-Siège le gouvernement de la ville qui était chancelant et nomma les magistrats à son gré. Il mourut le 1er octobre 1404.

Après Boniface IX nous voyons sur la chaire de Saint Pierre les papes Innocent VII (Migliorati de Sulmone) et Grégoire XII (Cornaro, vénitien) qui en 1409 renonça à la papauté. Nous y trouvons encore Pierre Philargo, ou, suivant d'autres, Théodoric Niemo, qui prit le nom d'Alexandre V. Ce dernier était né à Candie, mais par le fait d'avoir été archêveque de Milan et ayant couvert d'autres charges en Italie, on pouvait le considérer comme italien. Il fut élu à Pise, l'antipape Benoît XIII et les troupes du roi de Naples Ladislao s'étant emparés de Rome.

Au contraire de Boniface IX, le nouveau pape accueillit avec bienveillance Louis d'Anjou, le reconnaissant roi de Sicile contre Ladislao et en-

suite, d'un commun accord, il s'engagea à rentrer en possession de l'État de l'Église en y chassant ce dernier. Mais à peine avait-il accompli ce fait qu'il s'éteignait à Bologne en 1410, après dix mois de pontificat.

Les papes qui suivirent furent Jean XXIII, Martin V, Eugène IV et Nicolas V, tous italiens, d'où l'on voit qu'avec Urbain VI la tradition italienne n'a plus été interrompue pendant l'espace de soixante-dix-sept ans.

Voilà apparaître sur la scène le premier Borgia, espagnol, sous le nom de Calixte III ! Mais si cette apparition a donné lieu à celle d'un autre Borgia, c'est la condition de la papauté d'alors qui l'a imposée et non la question de ne pas revenir aux papes qui n'étaient pas italiens. Alfonso Borgia, avant son élection était professeur, d'abord à l'Université de Lérida, puis à celle de Naples, et cela par la volonté du roi d'Aragon et de l'antipape Benoît XIII. Le roi le nomma aussi son secrétaire, et ayant institué un concile, il voulut que Borgia en fût le président et le conseiller.

Le pape Martin V renvoya ensuite Alfonso Borgia au gouvernement de l'église de Majorque et puis de celle de Valence. Ce prélat, possédant beaucoup d'autorité, arriva par son influence à persuader l'antipape Clément VIII (Mugnoz),

succédé à Benoît XII, de renoncer à ses prétentions, ce qui lui valut le titre de cardinal et d'être appelé à Rome, réussissant toutefois à apaiser auparavant entre eux Jean, roi de Castille et Alphonse, roi d'Aragon.

Le Sacré Collège apprit ainsi à l'aimer autant qu'à l'estimer. A la papauté, étant obligée de lutter avec l'un ou l'autre prince et dans ce temps plus que jamais aux prises avec les monarques aussi bien qu'avec la Turquie, il fallait un pape très vaillant qui sût inspirer la crainte et le respect. C'est pour cela qu'à la mort de Nicolas V les cardinaux tombèrent d'accord pour élire pape le cardinal Borgia, alors âgé de soixante-dix-sept ans.

Le roi d'Aragon survint aussi dans cette élection, ayant la confiance d'avoir le pape de son côté dans les querelles qui pouvaient arriver avec les autres princes et les autres rois. Mais Calixte III, qui ne voulait pas s'assujettir à Alphonse roi d'Aragon, fit dire à celui-ci qu'il pensât à gouverner ses États, que lui, il voulait gouverner l'Église à sa façon, et lui enleva des villes et des forteresses, se refusant de reconnaître les droits qu'Alphonse prétendait avoir sur les royaumes de Naples et de Sicile. Cela fait, il entreprit la guerre contre la Turquie, appelant à son secours les souverains chrétiens.

Ce n'est pas ma tâche de faire dans ce livre l'examen des actions et de la vie des papes, mais étant obligé de parler par la suite d'Alexandre VI (Lenzuoli-Borgia), neveu de Calixte III, je veux donner un aperçu de la manière dont celui-ci, autant que ses prédécesseurs et ses successeurs, soigna particulièrement le népotisme.

Pendant son pontificat, qui dura fort peu de temps, il nomma cardinaux, tout d'un coup, deux de ses neveux, c'est-à-dire Ludovico Milano et Roberto Lenzuoli. Ce dernier avait été adopté par le pape dans la maison des Borgia et c'est pour cela qu'on l'appelait Borgia.

Les deux neveux étaient connus pour de très mauvais sujets. Ce qui n'empêcha pas le pape Calixte d'en faire deux cardinaux, et si des circonstances imprévues ne l'avaient pas fait revenir de son idée, il en aurait encore appelé à cette dignité le troisième de ses neveux, Pierre, qui était lui aussi rempli de vices, ainsi que Moroni nous l'apprend. Toutefois le pape le nomma duc de Spolète, général des armées pontificales, préfet de Rome et châtelain du château Saint-Ange.

Par bonheur, Calixte mourut bien vite, car s'il eût été autrement le népotisme espagnol aurait envahi de nouveau l'Italie. Après le décès de ce pape, qui régna pendant trois ans, on sui-

vit la tradition des papes italiens jusqu'à Innocent VIII, qui s'éteignit en 1492.

Le fameux Alexandre VI, créé cardinal par son oncle Calixte III, devint ensuite pape, ainsi que nous l'avons déjà vu.

VI.

Le pape Borgia.

Quelles sont les causes qui ont porté ce cardinal à la papauté?

L'auteur Platina, un homme très estimé et véridique, assure que les cardinaux furent subornés moyennant des promesses flatteuses et de riches cadeaux. (Il paraît que dans tous les temps on s'y est pris de la même façon). Le cardinal le plus corrompu était Ascanio Sforza qui, en plus d'avoir reçu une forte récompense, fut aussi nommé vice-chancelier tout de suite après l'élection. Cette charge était dans le temps bien plus profitable et appréciée qu'aujourd'hui.

Quelques cardinaux s'écrièrent en vain contre cette élection simoniaque et en raison du caractère hypocrite de Borgia s'empressèrent de faire connaître les grands maux que ce choix aurait produits. Mais la plupart d'entre eux étaient corrompus et vendus, aussi ne voulurent-ils rien entendre et ils nommèrent pape Alexandre VI.

Les cardinaux qui lui étaient favorables eurent maintes charges dont ils se promettaient un grand gain; les adversaires, par contre, furent empoisonnés, exilés, ou tués par trahison.

Par cette élection et à cause des mœurs relâchées des cardinaux, la tradition des papes italiens fut brisée et peut-être l'interruption aurait-elle duré longtemps encore si les agissements de ce pontife n'avaient poussé le Sacré Collège à choisir pour son successeur une personne qui n'eût été liée sous aucun rapport avec des parents ou des fauteurs d'Alexandre VI.

En effet, pendant son pontificat, ce pape nomma quarante-trois cardinaux, dont dix-huit espagnols, parmi lesquels sept nés à Valence. De ses parents nous trouvons Giovanni Borgia, Francesco Borgia, Cesare Borgia, un autre Giovanni Borgia et Lodovico Borgia, sans compter les parents des parents.

Les cardinaux italiens créés par Alexandre VI ne furent que treize, parmi lesquels nous voyons un ancêtre de la famille Lamarmora, appelé Gianstefano Ferrero, de Bielle, évêque de Bologne.

Il y en avait six de français ; les autres étaient de différentes nations. Par conséquent, lorsque Borgia mourut, les cardinaux italiens étaient-ils fort peu nombreux et leur voix ne pouvait pas être écoutée.

On supposait que le nouveau pape aurait été italien, et que la tradition commencée avec l'élection d'Urbain VI aurait été rompue. Et vraiment, après le décès d'Alexandre VI, son fils Cesare Borgia, dont le souvenir est bien désagréable, s'empara de tout l'argent et de tous les objets précieux que le pape avait laissés; s'étant fortifié dans le Vatican, il mit 12,000 soldats au château Saint-Ange dans l'espoir d'arriver ainsi à faire élire le pape qu'il aurait aimé le mieux.

Les cardinaux effrayés se réfugièrent dans le couvent de la Minerva pour s'échapper au danger; mais Micheletto Coreglia, un des chefs de la bande de Borgia, les renferma de tous côtés. Cela eut pour effet d'épouvanter au dernier degré la population, qui, croyant qu'on avait livré la ville au feu et au pillage, ferma les boutiques et prit les armes. Les bouts des rues furent fermés par des poutres et par des chaînes.

Micheletto, qui ne pouvait pas en venir à bout, se réfugia au château Saint-Ange, ne causant d'autre dommage que de mettre le feu au palais des Orsini, à Monte Giordano.

De leur côté les cardinaux attroupèrent 4000 fantassins et appelant dans la ville les barons romains ils décidèrent d'attendre, quoique cela fût

contraire à toutes les règles. En outre, à la suite de la marche très grave des affaires, on appela les cardinaux qui demeuraient hors de l'Italie.

En attendant, le Sacré Collège envoya en qualité d'ambassadeurs près de Borgia, Prospero Colonna et Fabio Orsini, arrivés à Rome sur ces entrefaites. Ce dernier était fils de ce Paolo Orsini qui avait été fait tuer par Borgia lui-même. Ils devaient amener le pape à renoncer aux armes. Les ambassadeurs français et espagnols en firent autant.

Cesare Borgia, craignant d'en avoir le dessous, donna son adhésion et sortit de Rome en litière avec tous ses soldats. Il laissa néanmoins une partie de ses troupes dans le château Saint-Ange, dont le commandant fit savoir au Sacré Collège, par le moyen du cardinal Camogiale, qu'il pouvait se réunir en Conclave et qu'il n'aurait été dérangé d'aucune façon.

Ainsi les cardinaux, après avoir été renfermés pendant deux mois à la Minerva, c'est-à-dire depuis le 18 août, époque de la mort d'Alexandre VI, jusqu'au 22 octobre 1503, rentrèrent tranquillement au Vatican.

Ce jour-là on donna commencement à la neuvaine pour la mort du pape, car on n'avait pas pu la célébrer auparavant. Toutefois, avant d'entrer dans le Conclave, ou attendit le départ de Rome

des troupes françaises qui étaient venues contre les troupes espagnoles, les cardinaux se doutant de quelque trouble ou de quelque désordre dans la ville.

Les cardinaux, s'étant enfin réunis en Conclave, après des efforts acharnés pour déjouer les visées des partisans de Cesare Borgia, la plus grande partie d'entre eux réussirent à faire nommer pape le cardinal Francesco Piccolomini, de Sienne, né en 1439 et créé cardinal par son oncle Pie II à l'âge de dix-sept ans.

Le cardinal Piccolomini prit le nom de Pie III.

Ainsi on reprit la tradition des papes italiens. Cesare Borgia, qui était à Nepi avec son armée, pensa bien de faire bonne mine à mauvais jeu et de cacher toute sa haine ; il se rendit, par conséquent, à Rome pour présenter ses hommages au nouveau pape. Mais pendant qu'il se trouvait au Vatican, la famille Orsini, qui guettait le moment de se venger de lui, l'attaqua dans ce même palais, mettant en pièces les partisans de Borgia, bien que celui-ci se défendît avec un vrai héroïsme. Peu de temps après le pape se fit renfermer au château Saint-Ange.

Après Pie III nous voyons Jules II et Léon X, ensuite Adrien VI (Florent). hollandais.

C'est de ce pape qu'est née la légende suivant laquelle ses successeurs auraient donné des dis-

positions pour l'élection à l'avenir de papes toujours italiens.

A ce propos j'ai déjà dit qu'il n'existe aucun acte public ou secret et je répète que le principal mouvant de tout cela ce fut la révolte qui porta Urbain VI au siège pontifical, attendu que tous les papes non italiens qui se succédèrent furent élus pour des motifs exclusivement accidentels et par la violence; motifs qui pourraient encore se répéter si la concorde dans le Sacré Collège allait par hasard manquer.

VII.

Adrien VI.

Je crois qu'il ne sera pas inutile, nous écartant un moment de la partie historique, de dire quelque chose d'Adrien VI.

Après la mort de Léon X, de la famille de Medici de Florence, qui eut lieu vers la fin de 1521, le cardinal Pompeo Colonna convoitait la papauté avec non moins d'ardeur que le cardinal Giulio de Medici, cousin du pontife défunt, convoitait la charge de vice-chancelier de l'Église romaine.

Ce cardinal s'était acquis une grande réputation pour avoir gouverné avec beaucoup de talent sous le pontificat de Léon X et aussi pour s'être trouvé à Milan en qualité de légat de

l'armée pontificale lorsque cette ville fut enlevée aux Français et rendue à son duc légitime, Francesco Sforza, en même temps que l'Église était rentrée en possession de Parme et de Plaisance.

Les rivalités de ces deux cardinaux, dont le mérite était égal, détournèrent tellement l'attention du Conclave, que l'un ne voulant pas céder à l'autre, on tourna le regard vers quelqu'un qui se trouvait bien loin de l'Italie, et avec la rapidité de la foudre le choix tomba sur le cardinal de Traietto qui était en Flandre. Le fait arriva le 9 janvier 1522.

Cet homme n'était connu à la cour romaine que parce qu'il appartenait au nombre des trente et un cardinaux qui avaient été nommés par Léon X. Précepteur de Charles V, qui l'envoya comme son ambassadeur près S. M. Très-Catholique, il avait été nommé ensuite évêque de Tortose en Catalogne et enfin cardinal.

Adrien reçut la nouvelle de son élection le 9 du mois de février pendant qu'il se trouvait à Vittoria (ville de la Cantabrie) et trente jours après que l'événement s'était accompli. Pourtant il ne se décida à accepter qu'après y avoir longtemps réfléchi. Ce qui fit naître le doute qu'il eût l'intention de rester en Espagne ou de transférer le Saint-Siège dans sa patrie.

N'étant pas italien, les Romains firent un bien

mauvais accueil à sa nomination et les cardinaux, en sortant du Conclave, eurent à essuyer bien des injures de la part du peuple.

Pour faire taire les soupçons et pour apaiser la mauvaise humeur, le Sacré Collège lui écrivait que, puisqu'il avait été nommé de droit souverain pontife, il aurait dû s'embarquer au plus vite et se rendre en Italie où les guerres et les dissensions civiles avaient tout mis sens dessus dessous. Quelque temps après Adrien fut visité par le cardinal Alessandro Cesarini, qui venait de la part du Sacré Collège et du peuple de Rome pour le prier instamment de vouloir s'embarquer et de partir pour l'Italie, afin de la délivrer de toutes les guerres qui l'affligeaient et pour qu'il voulût travailler à remettre en ordre les affaires de l'État et de l'Église, entièrement tachée de sang et ravagée par le feu, à cause des mêmes partis toujours plus acharnés.

Adrien s'étant enfin décidé à partir, il alla à Tarragone, où le 4 du mois d'août il s'embarqua, arrivant à Gênes par un temps très favorable et y recevant la visite de tous les barons français.

Reparti de cette ville par la voie de mer et avec le vent en poupe, il parvint à Livourne, ensuite dans le port de Pise, où il fut salué par Giulio de Medici et cinq autres cardinaux, par les ambassadeurs de tous les princes d'Italie et par

Francesco Gonzaga seigneur de Mantoue et général de l'armée de l'Église. Il reprit la mer et en très peu de temps il gagna Civitavecchia. Le Sacré Collège avait envoyé le recevoir les deux cardinaux romains Pompeo Colonna et Fran cesco Orsini. Après l'avoir placé sous le dais ils le conduisirent à l'église. Là, Prospero Colonna prononça une oraison adaptée à la solennelle circonstance.

Le jour après Adrien partit de Civitavecchia. De cette ville il se rendit à Ostia, puis, en remontant le Tibre, au couvent de Saint-Paul, y passant la nuit pour se reposer. Dans la matinée du jour suivant (c'est-à-dire le 30 août), il fit son entrée dans la ville de Rome, accompagné avec un grand éclat par le clergé et par le peuple de Rome, rangés selon leur rang et il arriva ainsi au palais pontifical.

Suivant la coutume il fut couronné dans l'église de Saint-Pierre.

Le premier soin d'Adrien fut de parer aux désordres du gouvernement passé. Dans ce but il voulut être renseigné des moindres choses de la ville, interrogeant lui-même les magistrats.

La peste avait éclaté parmi le peuple de Rome et pour faire face aux nécessités du moment non seulement la Chambre papale était épuisée et sans le sou, mais aussi les bijoux et les autres

ornements pontificaux gisaient entre les mains des usuriers. Le pape Léon d'abord et le Sacré Collège ensuite les avaient engagés pour subvenir aux besoins les plus pressants.

En attendant, Sigismondo Malatesta s'était emparé de la ville de Rimini, et les Turcs se trouvaient à la hauteur de Rhodes avec une flotte considérable ; on disait qu'ils avaient l'intention de pénétrer dans la Hongrie avec une grosse armée par la voie de terre.

Adrien, qui ne se connaissait absolument en toutes ces questions de l'Italie, devait en être sans doute bien tourmenté et embarrassé. Aussi éprouva-t-il un immense chagrin quand la nouvelle lui arriva de la perte de Rhodes, qui, en 1522, avait été obligée de se soumettre au grand sultan Soliman après un siège qui avait duré pendant six mois.

Il apporta ensuite tous ses soins dans l'arrangement des affaires du pontificat, prenant pour cette besogne comme secrétaires intimes Guillaume Encanordio, qu'il avait nommé dataire et évêque de Tortose, Théodoric Ezio, tous les deux flamands, et Giovanni Rufo évêque de Cosenza, ses anciens amis. Avec leur aide il remplissait tous les devoirs du pontificat. Se rendant à leurs conseils, le pape déclara la guerre à Sigismondo Malatesta qu'il chassa de Rimini avec l'appui des

ducs de Ferrare et d'Urbin. En même temps, il envoya Francesco Chieregato en qualité de nonce à la diète que les princes et les villes libres de l'Allemagne devaient solenniser à Nuremberg, afin de persuader les premiers à venir au secours de Louis roi de Hongrie, tourmenté par les Turcs et pour les conseiller à renoncer aux hérésies qu'on avait déjà désapprouvées et condamnées dans beaucoup de Conciles.

En effet, presque toute l'Allemagne, souillée par la fausse doctrine de Luther, méprisait d'une manière impie la dignité du romain pontife.

Adrien se dévoua complètement à rétablir le calme en Italie, accordant de nouveau sa grâce à Alfonso d'Este duc de Ferrare, ainsi qu'à Francesco Maria della Rovere duc d'Urbin, et annulant les décrets que Jules II et Léon X avaient émanés contre eux.

Il envoya un légat aux Vénitiens pour les conseiller de s'allier à l'empereur Charles et de chasser ainsi les Français de l'Italie. Il fit mettre en prison au château Francesco Soderini, un des vieux cardinaux qui connaissait tous ses secrets, pour avoir appris par ses lettres (qui avaient été surprises par le moyen du cardinal Giulio de Medici) qu'il encourageait François roi de France à faire la guerre à la Sicile, pays où il aurait pu exécuter bien des choses à cause

de la multitude d'exilés qui s'y trouvaient et pour l'aversion de ces peuples vis-à-vis des Espagnols, d'autant plus qu'on aurait détourné les troupes de l'empereur Charles pour les envoyer au secours de ce royaume. Il lui disait en outre de ne vouloir ajouter nullement foi aux promesses du pape, car ce dernier, tout en feignant de désirer la paix, avait néanmoins un grand penchant à favoriser l'empereur, qu'il souhaitait ardemment de voir s'agrandir par de nouvelles victoires. Par conséquent, il ne pouvait pas décider sur la question de la paix, tandis qu'il faisait de son mieux pour accroître la puissance de son bien-aimé Charles.

Agacé par toutes ces questions, le pontife devint quelque peu défiant et la confiance que lui inspiraient auparavant les cardinaux s'en était beaucoup ressentie; aussi, en se plaignant, disait-il que ceux auxquels il se livrait entièrement l'avaient trahi.

Mais ce n'est que bien rarement qu'il confiait aux autres ses desseins, démontrant par cela même qu'il comptait fort peu sur son prochain, ce qui eut pour résultat de lui aliéner bien des esprits; il fit toutefois une exception à l'égard de ses Flamands qui, assurait-il, étaient les hommes les plus loyaux du monde.

Aussitôt arrivé, Adrien avait aussi offensé le

Sacré Collège, ayant aboli tout ce que les cardinaux avaient réglé et fait à leur propre bénéfice avant son entrée à Rome, de même que ce qu'ils avaient accompli pour le service de la République et de l'Église.

Les cardinaux, sous le prétexte que la Chambre papale avait besoin d'argent, prodiguaient celui du public. Adrien eut le courage de reprendre et de vouloir pour soi une grande partie des charges, qui, pour des raisons très importantes, avaient été assignées et octroyées aux autres.

Poussé par la même intention, il enleva aussi les charges dont la vente pouvait produire de l'argent, les ôtant à tous ceux qui n'en avaient pas reçu l'investiture de Léon X, grâce à leurs vertus ou à leur science.

Ainsi, celui qui s'était rendu célèbre par sa bonté et par sa doctrine et qui pour cela avait atteint le plus haut degré de l'échelle sociale entouré de l'amour de tout le monde, en privant de leurs places les chevaliers de Saint-Pierre et les fonctionnaires de qui relevait la police des vivres et en rendant toujours plus chétives les charges de la cour auxquelles il avait soustrait la moitié des revenus, arriva-t-il très facilement à se faire à peu près haïr par la cour et par le peuple de Rome tout entiers.

Bien des gens séduits par la sûreté du gain, avaient employé leur patrimoine et tout ce qu'ils avaient gagné pendant leur vie avec l'industrie et beaucoup de peine dans l'achat des charges. Cette sorte de contrat avec les pontifes rendait plus que le dix pour cent d'intérêt par an; mais les tributs et les rentes de l'Église ayant été engagés, il n'en restait pas assez pour satisfaire les créanciers de leur avoir.

Pour toutes ces raisons il arriva que le pape devenait, en dépit de sa nature, de plus en plus serré et chiche, ce qui lui attira la mauvaise réputation d'homme avare et injuste, car, ainsi qu'il avait l'habitude de le répéter lui-même très souvent, il doutait qu'en voulant satisfaire tout le monde il n'eût été obligé de manquer envers tous.

En outre, les fonctionnaires qui avaient perdu leurs places étaient très aigris et très indignés de se voir dépouillés de toute leur fortune et trompés de la sorte dans ce qu'ils avaient fait en bonne foi. Ils poussaient les hauts cris toujours et partout. Mais le pape, attribuant la cause de tous ces désordres à la mauvaise disposition des temps qui couraient, avait l'habitude de répéter qu'il en fallait beaucoup pour trouver quelqu'un qui fût doué d'excellentes vertus.

Tant le pontificat de Léon X avait été plein

de grandeur et heureux en vertu d'une paix florissante et gaie, autant après sa mort et pendant tout l'intervalle que l'Église se trouva dépourvue de gouvernement et que se prolongea l'absence du nouveau pontife, les guerres, la famine et la peste avaient affligé Rome et l'Italie; aussi le souvenir des temps heureux, encore si récents, faisait-il tomber sans raison toutes les plaintes et toutes les fautes sur l'innocent Adrien.

Le pape s'était pris de son mieux pour débarrasser l'Église de Dieu des abus qui l'avaient gâtée. Dans ce but il fit venir à Rome Giambattista Caraffa, archevêque de Chieti et Marcello Gazzella de Gaëte qu'il logea dans son palais. Il voulait profiter de leurs conseils pour la réforme des mœurs et des affaires de l'Église, car il savait que ces deux personnages possédaient des vertus vraiment chrétiennes ainsi qu'une doctrine grave et prudente.

Son vif désir était avant tout de corriger les mœurs relâchées de la ville dissolue, de châtier les blasphémateurs, les simoniaques, les usuriers et surtout les sodomites. Mais la mort arriva trop vite pour interrompre et pour gâter ces bons projets.

Adrien fut si dur et si peu généreux envers ses parents, qu'on le jugea pour un homme doué d'une nature aigre et rustique. Il faisait étudier

à Sienne (ville de la Toscane) le fils d'un de ses cousins. Celui-ci étant venu à Rome sans sa permission, il lui fit tout de suite rebrousser chemin sur un cheval d'attelage, et après lui avoir donné le titre d'écervelé, il lui infligea une très sévère réprimande, ajoutant qu'il devait prendre de lui l'exemple de la modestie et de la sagesse.

Il arriva aussi que d'autres de ses parents étant venus de l'Allemagne à Rome avec l'espérance de pouvoir obtenir une haute position, le pape les réprimanda également très fort; seulement il fit cadeau à chacun d'eux d'une simple robe de laine et de l'argent nécessaire pour refaire à pied leur chemin.

Par l'exemple des autres pontifes il voulait démontrer que c'était une grande erreur que de prodiguer de l'argent au bénéfice de ses propres parents; et il blâmait cette habitude qu'il disait très nuisible à l'Église.

Il fit toutefois du bien, quoique avec modération, à ses amis et à ceux de sa maison qu'il avait choisis, ayant la certitude que c'étaient des personnes remarquables pour leurs qualités. Il leur accorda des bénéfices ainsi qu'aux savants et fit tout son possible pour les enrichir.

Dans ce temps François, roi de France, se disposait à passer en Italie avec une grosse armée. Les chefs de l'armée de l'empereur Charles firent

tous leurs efforts pour amener les Vénitiens apaisés à s'allier avec eux.

De son côté, Adrien se donna bien du mouvement pour assurer à son aimé empereur Charles l'appui de toutes les villes d'Italie et pour chasser ainsi les Français au delà des Alpes.

Le 5 du mois d'août, dans l'église de Sainte Marie Majeure où il se trouva pour solenniser la fête, il fit publier la ligue contre les Français.

Outre les Vénitiens, aussi Henri roi d'Angleterre, Louis roi de Hongrie et les villes libres de l'Italie avec tous les seigneurs dépendants de l'Église prirent part à cette alliance, et Federigo Gonzaga, seigneur de Mantoue, fut nommé général en chef de l'armée.

Le cardinal Pompeo Colonna donna ce matin-là un lunch vraiment royal à tous les cardinaux et à tous les ambassadeurs qui se trouvaient à ce moment à Rome.

Le pape, très fatigué à cause des offices du matin et de la grande chaleur, s'était réfugié dans la prochaine église de Saint-Martin pour se restaurer plus à son aise et plus tranquillement.

Mais une fois là, il fut atteint tout à coup d'une fièvre qui paraissait légère de prime abord et dont les médecins ne faisaient aucun cas, mais

qui ensuite devint mortelle. Le mal ayant empiré peu à peu et le pape s'aperçevant que sa mort était prochaine, il appela à son lit le Collège des cardinaux auxquels il recommanda l'Église et la République chrétienne. Il fit présent de son chapeau de cardinal et donna le titre qu'il avait porté pendant son cardinalat à Guillaume Encanordio comme un souvenir de sa bienveillance à son égard.

Adrien mourut au Vatican le 14 septembre 1523 ayant tenu le pontificat pendant une année, huit mois et six jours. Il vécut jusqu'à l'âge de soixante-quatre ans, trois mois et treize jours et il fut enseveli à l'église de Saint-Pierre dans un tombeau situé au milieu de ceux de deux papes du nom de Pie, avec cette épitaphe:

Hadrianus Papa VI hic situs est qui nihil sibi infelicius in vita duxit, quam quod imperaret.

Ce qui signifiait, que pendant sa vie il n'avait rien trouvé de plus lourd que de gouverner. Le cardinal Encanordio, après quelque temps, lui fit élever un sarcophage magnifique dans l'église de Notre-Dame des Allemands.

Après lui l'Église resta vacante pendant deux mois et quatre jours. Il est vraiment incroyable que beaucoup de monde se réjouît de sa mort, tout d'abord les courtisans et quelques Romains

qui assuraient avoir été endommagés dans leurs biens par la dureté de ce pape. Adrien nomma un seul cardinal, c'est-à-dire Guillaume Enthefort de Manstrich, flamand, évêque de Dertusense, prêtre et cardinal du titre de Saints Jean et Paul.

Ici finit la suite des pontifes non italiens, car depuis Adrien VI jusqu'à nos jours tous les papes ont été de nationalité italienne, ce qui porterait à supposer un privilège spécial.

Je dois seulement faire une remarque. Il est vrai que tous les papes depuis 1523 ont été originaires d'Italie, mais on ne saurait dire également que les sentiments de tous fussent italiens. Suivant les circonstances, ils ont obéi à tel ou tel autre État, rendant possibles les invasions étrangères, de même que, pour des raisons identiques, ils ont pris les armes contre les étrangers.

De cet aperçu historique ressortent clairement les raisons qui établirent la règle constante de la nomination d'un pape italien. Ce sont les raisons religieuses et plus encore les raisons politiques qui ont imposé cette nécessité, en affermissant dans l'institution le pouvoir temporel qui a toujours eu le dessus dans les différentes situations où la papauté s'est trouvée.

On peut assurer que les causes matérielles ont eu une influence bien plus considérable que les

causes morales dans le choix d'un pape italien. Et cela est d'autant vrai qu'on craint aujourd'hui l'élection d'un pape non italien, surtout s'il n'était pas européen, parce qu'on retiendrait la question temporelle comme liquidée.

Ce n'est pas mon intention de discuter si cela est plus ou moins nécessaire ; j'en ai dit la raison.

Après cet exposé, mes lecteurs ont pu apprendre également qu'il n'y a aucune disposition particulière pour que le pape doive être italien. Cela serait contraire à l'institution même de l'Église, qui n'est pas italienne, mais universelle.

DEUXIÈME PARTIE

ORIGINE ET CONSÉQUENCES D'UN PAPE ITALIEN

I.

Papes et cardinaux italiens.

J'ai souvent entendu affirmer que la papauté est une institution romaine. On dit, en effet: l'Église romaine, le pontife romain. Je ne veux pas me fourrer dans une discussion qui m'entraînerait à des questions dangereuses et qui m'obligerait à dire, sans le vouloir, des hérésies ou des bêtises. Il est toutefois plus que certain que dans le monde entier on dit: *Église romaine, pontife romain.*

Nous avons le pape évêque de Rome, parce que Rome a été choisie pour capitale de la chrétienté. De là le titre de « romain ». Du reste, dans mon livre: *L'elezione del papa,* on peut voir comment tout cela peu à peu s'est affermi.

Maintenant je ne m'occuperai que de voir si la papauté peut s'appeler une institution romaine

ou italienne, ce qui n'aurait pu être si son siège n'eût pas été à Rome. Cela ressort évidemment du fait que les papes qui résidèrent hors de Rome, ont été quand même appelés pontifes romains, car, quelle qu'ait été leur demeure, le siège a toujours été dans la Ville Éternelle.

De même que les papes, les cardinaux ont la désignation de cardinaux de la Sainte Église Romaine, formant ainsi une seule chose du pape et des cardinaux avec l'Église de Rome; ce qui, peut-être, n'était pas dans les idées du Christ, son divin fondateur, qui n'avait certainement pas indiqué cette ville pour capitale de la chrétienté, ayant été crucifié sur le Golgotha qu'aujourd'hui, pour des vues politiques et religieuses, on voudrait, plus encore que dans les temps passés, révoquer à la mémoire.

Quoi qu'il en soit, la croyance se porte à Saint Pierre, qui, se sauvant aux persécutions de l'Orient, vint à Rome, pour y être également martyr. Pourtant c'est de lui que tire son origine l'Église romaine et par conséquent la dénomination venue plus tard de pontife romain.

Les autres conséquences sont nées à la suite de cette dénomination. Il n'est pas bien assuré quel est le pape qui a établi le titre de pontife romain et l'époque de son introduction n'est pas connue. Aussi n'a-t-on pas de renseignements

sur la date précise de la formule : *Sainte Église Romaine.* Seulement fort tard on trouve les cardinaux avec le titre de Sainte Église Romaine, tandis qu'auparavant ils avaient des attributions bien différentes de celles qu'ils eurent par la suite.

Les premiers cardinaux furent les curés ou les titulaires des églises de Rome et celles-ci étant les principales on les appela cardinaux. Il y a quelqu'un qui soutient qu'ils étaient ainsi désignés parce qu'ils représentaient le fondement essentiel de l'Église.

On dit aussi qu'ils ont été appelés d'un tel nom, parce que pendant que le pontife disait la messe ils restaient aux *cardini*, c'est-à-dire aux coins de l'autel. Mais cette interprétation serait posthume et excluerait les autres.

Le père Tamagna, un des auteurs les plus estimés, dit qu'il n'est pas facile de préciser quand le mot « cardinal » a fait son apparition dans l'Église. Selon Panvinius, il paraît qu'on avait construit tout à côté de certaines églises des maisons appelées *Titres* et *Diaconies*, dans le but de réunir les chrétiens au culte et de les instruire, et aussi pour soigner les veuves, les orphelins et les malades. S'apercevant que le prêtre ou le diacre qui en avait les soins n'était plus suffisant aux fidèles qui avaient beaucoup

augmenté, les papes en ajoutèrent de nouveaux sous la direction d'un chef qui présidait: ainsi serait venu le nom de cardinal ou de principal, qui était le plus digne d'entre eux.

De toute façon, je veux mettre en relief qu'on peut concevoir des monuments ecclésiastiques des églises principales, que les prêtres les plus distingués ont été revêtus du titre de cardinal jusqu'au moment où ce titre a été réservé seulement à ceux dont se composait le Sacré Collège, qui, avec le pape, constitue précisément le Saint-Siège. A la dénomination de cardinal ils ajoutèrent ensuite celle de l'église ou du titre dont aujourd'hui ils prennent la possession.

L'importance et la dignité des cardinaux changèrent par effet des vicissitudes de la papauté. Le cardinal Bellarmino dit que dans le temps les cardinaux étaient considérés inférieurs aux évêques. Mais après les choses subirent des variations et les cardinaux commencèrent à prendre le pas sur les évêques, d'abord, parce qu'ils devinrent les seuls conseillers du pontife, au contraire de ce qui était arrivé jusqu'au VIIIe siècle, où le pape réunissait les Conciles nationaux composés des évêques de l'Italie pour traiter les affaires fondamentales de l'Église; ensuite, parce qu'ils acquirent une grande autorité et suprématie, lorsque les seuls cardinaux purent élire

le pape et avoir ainsi exclusivement la probabilité d'arriver à la papauté.

Pour faire bien saisir la portée et l'origine des titres, il faut remonter aux premiers siècles de l'Église, car c'est à peu près à l'époque des Apôtres que les titres ecclésiastiques sont mentionnés à Rome.

Dès les débuts de la prédication apostolique, les premiers fidèles se réunissaient en des églises établies dans leurs propres demeures. Telle est l'origine des églises de Rome qui, du nom de leurs propriétaires et fondateurs, prenaient leur *titre* ou dénomination. C'est ainsi que l'endroit où s'assemblaient les chrétiens dans la maison de Pudens, s'appela *Titulus Pudentis*.

D'autres églises ont pris également le nom ou le titre de leurs fondateurs ou fondatrices, tels que Lucina, Vestina, Praxède, Byzance, Pammachius, Pasteur, Clément, Nicomède, etc. A ces titres, qu'on pouvait considérer comme formant les paroisses de Rome, étaient attachés, outre les prêtres, des ministres inférieurs.

Les quatorze régions de Rome se partageaient en vingt-cinq paroisses ou titres, dans lesquels les prêtres administraient les sacrements et pourvoyaient aux besoins spirituels des fidèles; il y avait en même temps sept régions ecclésiastiques auxquelles étaient préposés des diacres

ayant le ministère spécial de s'occuper des besoins matériels du peuple chrétien. Ces diacres soignaient le trésor de l'Église, s'occupaient des besoins des croyants, des veuves et des orphelins. C'est de là que les diaconies sont nées.

Au commencement du IVe siècle, le nombre des titres et paroisses était toujours de vingt-cinq, mais, vers la fin du même siècle, il monta au chiffre de vingt-huit. Les diaconies ne furent portées au nombre de quatorze, correspondant aux quatorze régions d'Auguste, que vers le XIIe siècle.

L'origine des titres ou paroisses de Rome a donné lieu, ainsi qu'on a pu aisément le comprendre, à l'institution des cardinaux. Le pontife, en effet, tant en sa qualité d'évêque de Rome, que comme pasteur suprême de l'Église, devait s'entourer de conseillers fidèles et prudents, choisis parmi le clergé de Rome. Rien, par conséquent, de plus naturel que le pape ait appelé à prendre part aux affaires de l'Église les sept évêques suburbicaires qui sont comme les suffragants de sa métropole, les prêtres titulaires des grandes basiliques ou églises formant paroisse et les diacres, qui, par leur expérience dans les affaires, pouvaient spécialement venir en aide au pape pour l'administration des biens de l'Église.

C'est ainsi que se formèrent les différents ordres dans la hiérarchie des cardinaux qui,

comme on le sait, sont répartis en cardinaux évêques ayant un des six sièges suburbicaires (sept autrefois, les sièges de Porto et de Santa Rufina ayant été réunis), en cardinaux prêtres, recevant le titre d'une des anciennes églises titulaires ou paroissiales de Rome, et en cardinaux diacres, qui prennent possession d'une ancienne diaconie.

Donc les cardinaux, comme conseillers du pape, suivent le sort de celui-ci pour ce qui a trait à l'universalité. La dénomination de cardinal de Sainte Église Romaine n'est que le titre, leur mission étant universelle; en effet, ils appartiennent à tous les pays.

Le nombre des cardinaux n'a jamais été fixe. On sait que Jean XXII, ayant été invité, en 1331, à nommer deux cardinaux français il répondit qu'il ne devait y avoir que vingt cardinaux, dont dix-sept étaient français et que pourtant il ne pouvait en nommer qu'un seul.

En 1352, après la mort de Clément VI, les cardinaux décidèrent que leur nombre ne pourrait pas surpasser celui de vingt. Mais Urbain VI, comme nous venons de le voir à la partie historique, ne tint pas compte de cette décision.

Les papes Pie II, Sixte IV et Alexandre VI augmentèrent chacun à son gré le nombre des cardinaux.

Léon X, élu en 1513, fut le premier et le seul qui, se passant de tous égards, créa trente et un cardinaux dans une seule fois. Sous son pontificat le nombre des cardinaux vivants arriva jusqu'à soixante-cinq.

L'exemple fut suivi par Paul III, qui en nomma soixante-onze. Pour mettre une règle, Paul IV publia une bulle par laquelle le nombre des cardinaux ne pouvait pas aller au delà de quarante. Mais Pie IV, son successeur immédiat, en 1556, en nomma quarante-six. Ensuite Sixte V par une bulle en porta le nombre à soixante-dix. Ce chiffre a toujours été depuis la règle constante.

La résidence des cardinaux auprès du pape est obligatoire, et ils ne peuvent s'absenter sans sa permission. Pourtant le Concile de Trente a décidé que les cardinaux évêques puissent résider dans leur diocèse, la présence de tous les cardinaux n'étant pas nécessaire où demeure le pape.

Il tombe maintenant à propos, afin de remplir ma tâche, de connaître les origines des papes et les nationalités connues des cardinaux, attendu qu'on arrivera ainsi à s'expliquer très facilement la raison de la prépondérance constante des papes italiens.

Dans les deux premiers siècles, des papes ou évêques de Rome, au nombre de quinze, dont le

premier a été Saint Pierre, quatre étaient romains, un de Volterre, un de la Campanie, quatre grecs, deux de la Syrie, un d'Aquilée et un africain. De 203 à 403 il y a eu vingt-six papes, dont dix-huit romains, un de Luni, deux de la Calabre, deux grecs, un de la Dalmatie, un espagnol et un africain.

De 402 à 1003 on rencontre une série de cent-cinq papes ainsi répartis: soixante-cinq romains, vingt-huit d'autres contrées d'Italie et seulement douze de nationalité différente, ces derniers presque tous grecs ou syriens.

De 1003 à 1303 se sont succédé cinquante-trois papes. Le nombre des romains diminue sensiblement et nous n'en avons que quatorze. Par contre, ceux des autres contrées d'Italie atteignent le nombre de vingt-cinq. Les étrangers, celui de quatorze. De ces derniers, sept étaient français, cinq allemands, nommés tous après, un anglais et un portugais.

Le pape Benoît étant mort en 1304 à Pérouse, empoisonné avec un bouquet de fleurs, on nomma pape Clément V (de Gouth), français, archevêque de Bordeaux, qui porta le siège papal à Avignon où il resta jusqu'à 1378. Pendant ce temps on élut sept papes et tous français. Après la mort de Grégoire XI, qui arriva dans cette même année, ainsi que mes lecteurs ont

pu le voir à la partie historique, les papes retournèrent à Rome.

De 1378 à 1523 il y eut dix-neuf papes, dont trois seulement ne furent pas d'origine italienne ou même quatre si l'on veut considérer comme italien Alexandre V, élu en 1409 et qui était archevêque de Milan. De ces dix-neuf pontifes, un seul a été romain, savoir Martin V, Colonna.

De 1523 jusqu'à nos jours il y a eu trente-huit papes, tous italiens. Parmi eux, huit seulement ont vu le jour dans la ville de Rome. De 1730 au temps présent aucun romain n'est arrivé à se placer sur la chaire de Saint Pierre, le dernier à s'y asseoir ayant été Benoît XIII de la famille des Orsini. Par conséquent, des deux cent soixante-trois papes qui gouvernèrent l'Église, cent dix étaient romains, cent et un d'autres contrées d'Italie et cinquante-deux de différentes nations.

Il n'est pas aussi facile de connaître avec exactitude le nombre des cardinaux et leur pays d'origine. A cet égard je me suis rapporté à ce qu'en disent Platina et Panvinius, qui s'en sont occupés de préférence et avec bien plus de précision que les autres auteurs.

Nous avons déjà vu d'où provient, suivant les conjectures, le nom de cardinal et la manière dont ils prenaient possession du titre qui leur

était décerné. Mais comment et quand est née la transformation et la composition du Sacré Collège tel qu'il est constitué à l'heure présente? A quelle époque les vraies et propres créations ont-elles commencé?

Dans les recherches que j'ai faites avant l'année 1049, je n'ai pu rencontrer aucune donnée touchant la création des cardinaux. Ce n'est que sous le pontificat de Léon IX que l'on sait que ce pontife nomma onze cardinaux de 1049 jusqu'à 1055; mais il n'est pas possible de préciser leurs noms ni leur nationalité. On peut seulement en conclure que ce pape, tout en n'étant pas italien, (il était né à Toul, alors ville allemande) fit trois cardinaux lorrains et huit italiens.

Son successeur, Victor II, entre 1055 et 1057 n'en créa qu'un seul, c'est-à-dire Frédéric de Lorraine, moine et abbé de Mont-Cassin, avec le titre de Saint Grisogone, élu ensuite pape sous le nom d'Étienne IX. Celui-ci nomma à son tour six cardinaux et, à l'égal de ses deux prédécesseurs, il y comprit trois moines de Mont-Cassin de l'Ordre de Saint-Benoît.

On est tout porté à croire que cet Ordre jouissait à cette époque d'une grande influence, car tous les papes suivants ne nommèrent de cardinaux sans y comprendre un ou plusieurs de ses moines.

De 1059 à 1061, Nicolas II créa six cardinaux, tous italiens à ce qu'il paraît, et parmi eux quatre moines, dont trois de l'Ordre de Saint-Benoît et un de l'Ordre clarissien. Ce dernier fut nommé pape sous le nom de Grégoire VII.

De 1061 à 1073, Alexandre II nomma dix-huit cardinaux: douze italiens et six d'autres nations. Des premiers faisaient partie deux moines de l'Ordre de Saint-Benoît:

Pendant son pontificat, Grégoire VII éleva à la dignité du cardinalat treize cardinaux, dont dix italiens et trois d'autres pays.

Victor III, en 1087, en nomma un seul, c'est-à-dire frère Léon, surnommé Marsicano, moine de Mont-Cassin.

Urbain II, qui gouverna l'Église de 1088 à 1099, créa trente cardinaux: vingt-quatre italiens et six de nationalité différente.

Pascal, II en dix-huit ans, en nomma rien moins que quatre-vingt-dix, dont cinq moines cassinois, mais desquels on ne connaît pas la nationalité. Pourtant, en fouillant dans les archives anciennes du Saint-Siège, on a pu s'assurer que tous ont couvert les titres des églises de Rome ainsi que les charges des sièges suburbicaires.

Dans son court pontificat d'à peine quelques mois, Gélase II nomma un seul cardinal: Pietro Rufo ou Ruffo, en 1119.

On dit que Calixte II ait fait bien des cardinaux, mais quoique que j'aie mis toutes les archives sens dessus dessous, il ne m'a pas été possible d'en trouver plus que seize, dont dix italiens et six étrangers.

Honorius II, au cours de six années, en fit trente, presque tous italiens, car il n'y en eut que six appartenant à d'autres pays.

Innocent II, dans les quatorze ans qu'il occupa la chaire de Saint Pierre (1130-1143), nomma quarante-quatre cardinaux, dont huit seulement non italiens.

De 1143 à 1288, nous avons une série de vingt-six papes, qui créèrent trois cents cardinaux, dont cinquante-trois non italiens.

Nicolas IV fit sept cardinaux : cinq italiens, un français et un anglais.

Célestin V, pendant le peu de mois qu'il administra l'Église (1291), nomma treize cardinaux, dont six non italiens.

Au contraire, Boniface VIII, de 1294 à 1303, en nomma seize et seulement trois d'autres nations.

De ce qui précède il ressort que les cardinaux ont été choisis pour la plus grande partie parmi les Italiens. Par conséquent, on ne doit pas s'étonner si la plupart des papes ont été italiens, surtout dans l'époque où l'élection était effectuée par le clergé et par le peuple.

Nous voilà arrivés à une période tout à fait contraire à la précédente. Benoît IX ne nomma que trois cardinaux: deux anglais et un italien.

A la suite de différends et d'événements étranges, on élut pape, en 1305, Clément V, archevêque de Bordeaux, qui porta son siège à Avignon. Il créa vingt-quatre cardinaux: vingt-deux français, un italien et un anglais.

Jean XXII, fait pape à Lyon le 17 août 1316 par vingt-trois cardinaux seulement, après de longs et passionnés débats, en dix-neuf ans de pontificat et à la suite de quatre ordinations, nomma vingt-six cardinaux, dont vingt et un étaient français, quatre romains et un espagnol. Élu à l'âge de soixante-onze ans, ce pontife mourut à quatre-vingt-dix, après dix-neuf années de pontificat.

Le 20 décembre 1334 on nomma Benoît XII de Toulouse, qui en sept ans et quelques mois ne nomma que six cardinaux, tous français, bien qu'un fût patriarche de Constantinople.

Après vient Clément VI, en 1342, au siècle Pierre-Roger de Maumont (Limoges) et à cause de cela surnommé le Limousin, élu à l'âge de cinquante et un ans. Ce pape nomma vingt-cinq cardinaux en dix années de pontificat. D'entre eux, vingt et un étaient français, trois italiens et un espagnol.

Innocent VI, de Limoges, créé pape en 1352, mourut le 12 septembre 1362, après une existence très fatiguée; il nomma quinze cardinaux: treize français, un italien et un espagnol. Au moment de sa mort il arriva une telle éclypse de soleil comme on n'en avait jamais vu auparavant et qui ne se renouvela plus par la suite, ce qui étonna fort en ce temps de superstition et donna lieu à bien des bavardages.

Un autre pape de Limoges, succédé au précédent, fut Urbain V, qui, élu le 13 septembre 1362, créa en trois années de pontificat quatorze cardinaux: quatre italiens, un espagnol et neuf français.

Le dernier pape à Avignon fut Grégoire IX, qui à dix-sept ans fut élevé à la dignité de cardinal par son oncle Clément VI. Élu à trente ans, le 30 décembre 1370, il mourut le 23 mars 1378. Ce pontife nomma seize cardinaux, dont treize français, deux romains et un milanais.

La série des papes français étant finie, nous retournons à la parabole contraire qui se rapporte à la création des cardinaux.

Urbain VI, que le clergé et le peuple de Rome avaient imposé aux cardinaux réunis en Conclave, nomma, dans un seul Consistoire, ainsi que nous venons de le constater aux aperçus historiques, vingt-cinq cardinaux napolitains, afin de mettre

quelque entrave à la partie contraire, qui élut un antipape. Mais de 1378 à 1389, Urbain VI, en différents Consistoires, nomma quarante-huit cardinaux, dont six, de nationalité allemande, ne voulurent pas accepter la charge. Des autres, trente-cinq étaient italiens et sept allemands, mais appartenant au territoire sujet aujourd'hui à la domination autrichienne. Pour se venger du schisme de Gaëte, nul français n'y fut compris.

De 1359 à 1404, Boniface VIII créa seulement neuf cardinaux, tous italiens.

Innocent VII, pendant les deux années de son pontificat, en nomma treize : un allemand, onze italiens et un anglais. Quatre de ces cardinaux, originaires d'Italie, ne furent pas reconnus comme tels par le Concile de Constance, le pape ayant promis de ne pas faire de nominations jusqu'à ce que le Concile n'eût achevé ses travaux. On ne voulait pas admettre non plus la création des autres neuf, vu qu'ils avaient été nommés dans les mêmes conditions, mais Boniface VIII, ayant été dépouillé de sa dignité, en reconnut la nomination pour amour de la paix.

Alexandre V, en 1409, ne nomma pas de nouveaux cardinaux, il dirigea pourtant toute son attention à régler leur charge, car plusieurs d'entre eux avaient accumulé beaucoup de titres.

Jean XXIII, élu pape en 1410, créa seize car-

dinaux, et, pour en finir avec bien des abus, il se borna à nommer sept italiens, quatre français, deux anglais, un allemand, un espagnol et un portugais.

Martin V, de la famille Colonna, de Rome, créa en treize ans de pontificat dix-sept cardinaux seulement: quatre français, deux espagnols, un grec, un anglais, un allemand et huit italiens.

Eugène IV, vénitien, élu en 1431 et qui mourut le 22 février 1447 après seize ans de pontificat, ne créa que vingt-sept cardinaux, savoir, treize d'autres nations et quatorze italiens. Eugène fut élu pape à l'âge de trente-trois ans.

Après lui vient Nicolas V, de Sarzane, qui pendant les huit années qu'il administra l'Église, en nomma seize, y compris les trois déjà créés par l'antipape Félix V (Amédée, duc de Savoie), huit italiens et huit de nationalité différente.

Avec Calixte III la tradition italienne est pour un instant rompue. Né en Espagne, ce pontife porta toute sa prédilection envers ses compatriotes et ses parents, suivant en cela l'exemple des Italiens. Aussi en neuf nominations de cardinaux en fit-il trois de ses parents intimes, parmi lesquels ce Borgia-Lenzuoli, qui devint ensuite Alexandre VI, quatre italiens, un portugais et un français.

Pie II, de la famille Piccolomini, de Sienne, élu

pape le 19 août 1458, en six ans de pontificat nomma douze cardinaux: neuf italiens et trois de différentes nations.

Paul II (Pietro Barbo, de Venise), de 1464 à 1471 nomma onze cardinaux: trois étrangers et huit italiens.

Sixte IV, de la famille Della Rovere, de Savone, venu après Paul II, en créa trente-quatre en quatorze ans, dont douze de diverses nations et vingt-deux italiens.

Innocent VIII, de la famille Cybo, de Gênes, en huit ans de pontificat nomma huit cardinaux: deux français et six italiens, dont deux étaient de ses parents.

Nous sommes arrivés au fameux Alexandre VI, Lenzuoli-Borgia, espagnol, dont l'élection à la papauté a déjà été relatée et qui de 1472 à 1503 nomma quarante-trois cardinaux, à savoir, dix-sept espagnols, quatorze italiens et douze de différents pays. En suivant les habitudes de presque tous ses prédécesseurs, ce pape se montra généreux envers ses parents et ses compatriotes.

Lorsque cette météore eut disparu et qu'on revint aux papes italiens, Pie III Piccolomini, siennois, n'ayant fait aucun cardinal, Jules II, neveu de Sixte IV, élu le 2 novembre 1503, en dix années de pontificat nomma vingt-sept car-

dinaux: dix-huit italiens et neuf étrangers, dont un espagnol.

En 1513 nous voyons le célèbre Léon X, de la famille des Medici. Dans huit ordinations il créa quarante-deux cardinaux: trente-deux italiens, y compris un nombre considérable de florentins, dix d'autres nations dont un seul espagnol.

Nous arrivons ici au dernier pape non italien, je veux dire Adrien VI, hollandais, qui en deux ans de pontificat, s'étant mêlé dans beaucoup de questions, n'eut pas le temps de créer de cardinaux.

Clément VII, de la famille des Medici, dans les dix années qu'il gouverna l'Église, nomma trente cardinaux: quatorze d'autres nations, desquels sept espagnols et seize italiens.

Du 3 octobre 1534 au février 1550, Paul III, de la famille Farnese, en nomma soixante-onze, dont quarante-cinq italiens et vingt-six d'autres pays, y compris huit espagnols.

Jules III, d'Arezzo, en quatre ans nomma vingt cardinaux, et seulement deux italiens.

Paul IV, napolitain, Marcel II étant mort sans créer de cardinaux, depuis 1555 jusqu'à 1559 en nomma enfin dix-neuf: seize italiens, un espagnol, un français et un allemand.

Bien que Pie IV ait eu un pontificat assez court, il créa néanmoins quarante-six cardinaux:

trente-neuf italiens et sept d'autres nations, y compris un espagnol. Ce pontife était issu de la famille des Medici.

Pie V, qui occupa le siège pontifical de 1560 à 1572, nomma vingt et un cardinaux, dont seulement cinq n'étaient pas italiens.

Le pape Boncompagni, bolonais, qui prit le nom de Grégoire XIII, en treize ans de pontificat, nomma trente-quatre cardinaux parmi lesquels, à l'encontre de ses prédécesseurs, quinze d'autres nations.

Sixte V, qui vint ensuite en 1590, créa trente-trois cardinaux : vingt-huit italiens et cinq de différents pays.

Urbain VII ne fit aucun cardinal. Grégoire XIV, son successeur, n'en créa que cinq tous italiens et Innocent IX seulement deux, italiens également.

Clément VIII, de 1592 à 1605, nomma cinquante-trois cardinaux, dont quarante italiens et treize d'autres nations.

En dernier lieu Paul V, Borghese, en nomma quatorze : trois de différents pays et onze italiens, son prédécesseur Léon XI n'ayant pas créé de cardinaux.

Par cette statistique nous arrivons à l'année 1608. De cette époque à nos jours, j'irais trop loin si je voulais faire l'historique des nominations

des cardinaux et les comparer entre elles. Les papes ayant tous été, jusqu'à ces derniers temps, de nationalité italienne, les deux tiers des cardinaux ont toujours été italiens et par conséquent en grande majorité pour décider sur l'élection du pape.

II.

La chute du pouvoir temporel.

Quand les troupes italiennes entrèrent à Rome, le 20 septembre 1870, ayant à leur tête le général Cadorna, une ère nouvelle commença pour l'histoire, pour la papauté et pour l'Italie. A-t-il été un bien? A-t-il été un mal?

L'opinion est encore partagée là-dessus.

Il y a des libéraux qui, tout en n'osant pas le dire, croient que l'occupation de Rome a été rien moins qu'une erreur. Il est pourtant certain que le comte de Cavour réputait que ce n'était là qu'une pensée vague, une idée que lui-même doutait de pouvoir mettre à effet et qui n'était pas encore mûrie dans son esprit.

De toute façon, il comptait résoudre la question romaine avec le temps, tranquillement et en préparant le terrain. En effet, du temps de Cavour il eût été bien difficile de s'emparer de Rome par la force. Dans la ville résidaient les Français

avant tout, et même si des soldats étrangers ne l'avaient pas occupée, on se serait assurément trompé du tout au tout en supposant que les puissances auraient assisté à la chute du pouvoir temporel sans donner signe de vie. Plus que la question religieuse, ce qui les préoccupait c'était la crainte de voir surgir un nouvel état qui anéantissait d'un coup tout un passé.

Mais en 1870 les conditions politiques étaient grandement changées dans toute l'Europe et les puissances avaient bien autres choses à faire que d'accourir au secours du pape. Pour la révolution italienne le moment psychologique de l'accomplissement de l'unité italienne avec Rome capitale était donc arrivé.

Je le répète une fois encore : a-t-il été un bien ? a-t-il été un mal ?

Les hommes d'État à Florence étaient retenus par des considérations, par des doutes non moins que par des craintes. Il n'était pas difficile de comprendre que l'on mettait en danger l'unité italienne et qu'on pouvait aussi, peut-être, allumer une guerre dont l'Italie n'aurait pas pu supporter les frais.

Pour bien des jours on resta dans une attente continuelle ; le roi Vittorio Emanuele était absolument contraire à l'entreprise. M. Lanza, président du Conseil, pensait de même et l'on dit

que M. Sella a été celui qui eut raison de tous les scrupules et de toutes les incertitudes. Il n'en est rien. La décision eut lieu de la manière suivante. Le parti avancé de la Chambre et du dehors, qui avait une certaine puissance à ce moment-là, posa au Gouvernement ce dilemme: ou c'est vous qui allez à Rome (et dans ce cas nous vous aiderons de toutes nos forces), ou nous y irons nous en proclamant la république. Mais, dans ce cas, tout lien avec la monarchie était rompu. De Rome ils lui auraient déclaré la guerre et la révolution se serait emparée de l'Italie tout entière.

Vittorio Emanuele ne voulait pas ajouter foi à la menace et c'est pour cela que vers la fin du mois d'août, appelant au palais Pitti les chefs de la Gauche, il voulut entendre de ses propres oreilles leurs propos et leurs menaces. Après une longue discussion, le roi s'écria :

— Veut-on que j'aille à Rome? Eh bien! j'irai. En avant donc.

Ainsi l'occupation de Rome et le renversement du pouvoir temporel furent décidés, les autres voies conciliantes n'ayant abouti à aucun résultat.

Le Vatican, quoique le danger fût imminent, ne pouvait pas se persuader que l'occupation de Rome aurait pu devenir un fait accompli. Les

relations des nonces, au commencement, portaient à croire que les puissances n'auraient jamais permis l'occupation de Rome et le 18 septembre 1870 on était encore d'avis que les troupes italiennes se seraient arrêtées aux portes; ce n'est que par l'évidence des faits que l'on comprit ce qu'il arrivait, tant on croyait la chose énorme.

Les puissances invitées à assister le pape donnèrent l'assurance de lui venir en aide et de ne pas permettre qu'il eût à souffrir quelque dommage. A ces promesses inconcluantes, Pie IX comprit qu'il n'y avait plus désormais aucune espérance, mais il ne céda pas, dans la persuasion que les troupes ne seraient pas restées longtemps à Rome. Le pape, quoiqu'en protestant, subissait les événements en dédaignant toutefois de recourir aux puissances étrangères.

Le premier étourdissement une fois passé, on se persuada petit à petit qu'il fallait bien se résigner, et pendant que des discours très accentués contre la révolution succédaient à ceux déjà violents de Pie IX, on comprit parfaitement qu'il était nécessaire de ne pas abandonner les intérêts de l'Église pour seconder de faux espoirs.

Dans le cœur du pape, la haine contre la révolution autant que l'amour pour la patrie et pour l'Église allaient de pair. Pour abattre la

révolution il aurait renversé le Vatican de fond en comble, il aurait tout sacrifié pour sa patrie et pour l'Église. Guidé par ce sentiment et aussi parce qu'il avait autrefois suivi la voie de l'exil, il resta au Vatican, donnant ainsi lieu à un nouvel état de choses pour le Saint-Siège.

Pie IX aurait bien voulu se passer d'avoir des relations avec le gouvernement italien, mais lorsque des événements hostiles à l'Église, à la morale et à la religion allaient s'accomplir ou s'accomplissaient, il ne dédaignait pas de prendre plus ou moins directement ses mesures afin de prévenir ces maux, s'adressant de préférence au roi Vittorio Emanuele.

Ayant été intermédiaire dans maints différends qui surgirent lors de l'occupation et à la suite de la loi des *guarentigie,* je crois utile de citer un fait duquel ressort la manière de penser de Pie IX à l'égard de la personne du roi et de la révolution.

M. Lanza était encore au pouvoir et le cardinal-vicaire Patrizi m'avait chargé d'obtenir que deux couvents de religieuses ne fussent pas occupés pour le moment et qu'on eût laissé leurs églises ouvertes au public. M. Lanza était disposé à se rendre à ma prière, mais le ministre de la guerre qui avait déjà jeté son dévolu sur les deux maisons, ne voulait pas en savoir.

Ces religieuses étaient sous la protection du pape et Pie IX s'emporta terriblement quand il apprit qu'on hésitait à condescendre à sa demande. Un soir, c'était peut-être huit heures, une personne vint m'avertir de me rendre immédiatement chez le pontife. J'étais à peine arrivé qu'il me présenta une lettre en me disant d'une manière très excitée :

— Allez tout de suite au Quirinal, et par le moyen habituel cherchez de remettre ceci dans les mains du roi ; je voudrais avoir la réponse ce soir même.

Vittorio Emanuele, qui me témoignait une déférence toute spéciale, ne me fit pas attendre, supposant que j'allais chez lui pour quelque chose de très pressé.

Quand il eut parcouru la lettre il me dit :

— Demain je parlerai de l'affaire à M. Lanza et vous recevrez de lui la réponse.

— Sire ! j'ai déjà été chez M. Lanza - lui répondis-je. - C'est le ministre de la guerre qui veut les deux couvents.

— Eh bien, j'en parlerai au ministre de la guerre.

— Sire ! le pape attend la réponse pour dix heures.

Le roi se laissa échapper une expression habituelle en bon piémontais, et :

— Ne savez-vous pas - s'écria-t-il - que je suis un roi constitutionnel?

— J'attends les ordres de Votre Majesté - répliquai-je.

— Ne partez pas encore - me répondit-il.

Il prit une plume pour écrire, mais, se ravisant, il ajouta:

— Ça ne va pas également... Dites au pape que les couvents seront conservés.

Deux jours après M. Lanza me donnait l'assurance formelle de ce que le roi m'avait promis. Quand je rapportai à Pie IX mon entretien et son résultat, il s'écria:

— Le roi n'est pas méchant, mais il est un instrument dans les mains des révolutionnaires; il faut lui rendre justice; quant à lui, il s'en irait très volontiers de Rome, mais il est prisonnier bien davantage que moi. Moi, je pourrais m'en aller où bon me semble; lui, au contraire, rien du tout... Ah! mon Dieu!... dans quelle triste situation nous trouvons-nous!... Mais nous sommes ici et il faut que nous y restions. Il est vite dit de s'en aller! Mais puis comment faire pour revenir?

— Saint-Père! les puissances...

— Mais de quelles puissances me parlez-vous? - m'interrompit-il brusquement. - Il ne sera jamais dit que j'abandonne le Vatican pour y retourner à l'aide de baïonnettes étrangères.

Ces paroles retentirent pour longtemps dans mes oreilles, et quoique je ne les aie pas écrites, je me les rappelle parfaitement.

Il sera nécessaire que j'aborde par la suite la possibilité de la conciliation, mais ici je remarque, bien qu'en passant, que Pie IX n'en voulait pas; il comprenait pourtant qu'il n'était pas possible de procéder sans quelque transaction.

Ainsi tomba le pouvoir temporel, de telle façon qu'une ère nouvelle débuta qui devait être limitée selon les uns, durable selon les autres.

Depuis les événements que nous venons de relater, vingt-trois ans ont déjà passé et les choses restent telles quelles aujourd'hui. Le pape espère que l'état des choses doive cesser, n'importe comment, pourvu qu'on lui donne Rome. Les Italiens et leur gouvernement pensent, par contre, que le droit est désormais acquis et qu'il ne faut plus en parler.

En attendant, de part et d'autre on en parle plus que jamais. Tous les moindres faits sont épiés des deux côtés avec une rage toute spéciale.

Vis-à-vis de ces incidents, je me demande ce qu'il serait arrivé en 1870 si, au lieu d'avoir un pape italien tel que Pie IX, susceptible de comprendre la vraie situation des choses en Italie, un pape enfin qui, quoique profondément offensé autant dans sa dignité que dans son amour-

propre, demeura intrépide à sa place au Vatican, sans prêter l'oreille aux conseils des gens les plus exaltés ou intéressés, on avait eu un pape étranger, par exemple un français. Se serait-on tiré d'affaire? Un arrangement sous-entendu de la tolérance réciproque qui, quoi qu'on en dise, est survenu dans le fait sans étalage de discours ou de transactions juridiques aurait-il été possible?

Je crois que les choses se seraient passées tout autrement. Est-ce qu'un pontife étranger aurait pris la même attitude de résignation et de tranquillité que le pape Mastai? Je le dis, avec l'assurance de ne pas me tromper: un pape étranger, surtout un français, aurait tenu une conduite différente de celle qui a été suivie et l'on aurait eu des résultats complètement opposés.

Un pape français, non seulement se serait éloigné de Rome, mais il aurait fait le plus de bruit possible, soit en lançant des excommunications et des interdictions, soit en excitant les puissances à la restauration, ou en essayant d'amener les populations à entreprendre une croisade libératrice.

Ce pape se serait établi, sans doute, dans son propre pays et là, après avoir tâché de soulever le peuple et le gouvernement contre l'Italie, il

aurait fini par produire maintes dissensions dans sa patrie, car, ainsi que chacun le sait, il existe en France un très grand parti hostile au pouvoir temporel et ennemi acharné d'un conflit entre les peuples de race latine.

Le gouvernement italien, par une réaction naturelle, aurait dû opprimer les catholiques partisans du pape qui était son ennemi. Bien des choses désagréables, des violences et des offenses se seraient produites et enfin aussi le danger d'un schisme, car les prêtres romains de même que les fidèles italiens auraient refusé de prêter obéissance à un pape étranger par le fait duquel Rome se serait vu enlever le siège du pontificat.

Et le schisme aurait été d'autant plus possible que le gouvernement italien dans son intérêt personnel se serait trouvé obligé à lui accorder son appui et à seconder les catholiques italiens rebelles au pontife fugitif. Ce que je dis pour le pape français sert aussi, plus ou moins, pour tous les autres papes étrangers.

Tout le monde se rappelle Mgr. Dupanloup, un évêque français savant, laborieux, tout zèle. Supposons qu'il eût été pape lors de l'annexion de Rome à l'Italie. Que serait-il arrivé? A coup sûr, quelque chose de semblable à la fin du monde.

Il aurait organisé la défense de Rome *à outrance* et il serait devenu le Garibaldi des croisades catholiques en Italie et en France. Naturellement, le principe religieux de l'Église aurait perdu toute sa force. Mais Mgr. Dupanloup non seulement n'était pape, mais il ne devint pas même cardinal, quoiqu'il eût un désir immense de porter la pourpre cardinalice. On parla à plusieurs reprises de lui donner le chapeau de cardinal, mais Pie IX, qui possédait l'instinct de la prudence italienne, ne voulut rien entendre à ce sujet et il répondit toujours négativement, comprenant qu'il n'est pas possible de gouverner l'Église par la hardiesse ni par des aventures outrées. Pour la même raison il ne sut jamais se décider à créer cardinal Mgr. de Mérode, un fanatique lui aussi, qui aurait toujours été poussé à des projets dangereux et réactionnaires.

Puisque nous nous trouvons au milieu des hypothèses, restons-y encore pour quelques instants. Supposons qu'en 1870 le cardinal Lavigerie, archevêque de Carthagène en Afrique et français, eût été pape. Ce personnage, qui était de sa nature un agitateur passionné, un fort organisateur, turbulent, hautain, aurait tout mis en œuvre pour déclarer la guerre au gouvernement italien, dépassant dans l'action toutes les suppositions que j'ai faites à l'égard de Mgr. Dupanloup.

Il n'était pas pontife, mais en tant que simple cardinal et archevêque il trouva néanmoins la manière de faire la guerre à l'Italie, même en blessant l'esprit religieux italien ainsi que les droits des missionnaires italiens en Afrique. Il fit chasser du territoire tunisien les religieux et les prêtres italiens qui avaient rendu bien des services à la foi et à la civilisation et qu'il remplaça par des prêtres français. En agissant ainsi, il démontra que nul sentiment catholique ni religieux ne l'animait et qu'il n'était qu'un simple agitateur politique, un agent enfin de la France.

Il est fort regrettable que Léon XIII ait secondé ce fanatique agent français dans toutes ses vues qui étaient aussi les vues politiques de la République française. Il l'a fait en deux points et avec une hâte excessive. D'abord, dans l'union de Tunis au diocèse d'Alger pour en former un seul archidiocèse, c'est-à-dire celui de Carthagène, ce qu'on pouvait très bien faire, mais sans trop se presser et bien tranquillement, je veux dire sans faire voir qu'on cédait à l'agent français tapageur et orgueilleux et qu'on suivait avec un zèle vraiment aveugle les prétentions de la France conquérante. Ensuite, dans l'expulsion des missionnaires italiens de la Tunisie, où ils demeuraient depuis bien des années et qui avaient acquis tous les droits qui découlent

d'une longue installation. Cette expulsion a été accomplie avec une violence brutale comme s'il eût été question de chasser des délinquants, ce qui ne manqua pas de causer de la peine à tous les ordres religieux, surtout à ceux qui prêtaient leur œuvre pour les missions italiennes en Orient.

Il n'y a rien à dire sur l'entité de la chose, mais la manière dont on s'y est pris a été on ne peut plus déplorable, d'autant plus qu'on n'avait aucune nécessité d'agir avec une si grande rapidité. La France pouvait très bien garder la domination politique de Tunis, sans toucher aucunement au système des services religieux, qui était florissant dans la Tunisie, considérant surtout que ces services avaient été confiés aux soins des missionnaires italiens, si bons et si résignés.

Depuis bien des siècles le Canton du Tessin appartient à la Suisse, mais les catholiques tessinois ont toujours continué à faire part du diocèse de Côme, duquel ils furent détachés seulement il y a très peu d'années. On pouvait faire de même par rapport à la Tunisie, c'est-à-dire, maintenir le vicariat apostolique ancien et renvoyer les innovations à une occasion plus propice; on aurait pu au moins empêcher l'expulsion immédiate des missionnaires italiens démontrant ainsi

que le Saint-Siège est inébranlable et qu'il résiste aux pressions des gouvernements conquérants.

Je n'ai pas l'intention de me poser en juge des actions du pape, auquel je professe la vénération la plus haute, mais je me permets d'exprimer une opinion, et je crois en avoir autant le droit que le devoir quand il s'agit de la foi chrétienne qui est le patrimoine de tous les croyants.

Si on recherche les raisons pour lesquelles le pape a cédé au fanatisme des conquérants et de leurs agents, on verra qu'il y a été amené par la vieille idée du pouvoir temporel et pour gagner ainsi la France et l'attirer à la restauration de ce même pouvoir. Ce qui sert à démontrer une fois pour toutes que le pouvoir temporel est l'unique cause de toutes les actions qui peuvent souiller l'auguste autorité qui gouverne l'Église.

Les actions de cette nature, offensant à la fois l'Église et l'Italie, devaient porter un contre-coup, dont la venue ne se fit pas attendre et qui arriva lorsque M. Crispi prit les rênes du pouvoir. En voulant modérer dans l'Orient l'influence des missionnaires italiens, sujets partout au drapeau français, celui-ci pensa d'instituer des écoles laïques pour les deux sexes, et cela au grand détriment de l'expansion religieuse et de l'influence sacerdotale romaine.

Je ne veux pas défendre ici la façon d'agir de M. Crispi, mais je m'explique parfaitement sa ligne de conduite. Je suis persuadé qu'il n'aurait pas agi de la sorte si dès le commencement les missionnaires italiens avaient fait un peu plus d'honneur au drapeau de leur patrie, drapeau qui avait été arboré dans ces pays par notre gouvernement. S'ils ne lui faisaient pas honneur, la faute en était au Vatican qui avait envoyé des instructions de résister et de ne pas reconnaître le gouvernement qui avait supprimé le pouvoir civil du pape. On peut se persuader par là que tous les malheurs de l'Église viennent constamment de l'idée du pouvoir temporel, qui fait toujours placer en deuxième ligne non seulement le pouvoir spirituel mais aussi les vrais besoins de l'Église et des fidèles.

Si le pape, lors de la conquête française de Tunis, avait montré l'indépendance qu'il possédait, qu'il possède, et qu'il pouvait montrer, et s'il avait protégé les missionnaires italiens, il aurait fait voir qu'il suivait exactement la tradition italienne. Et s'il réunissait à la *Propaganda Fide* les maisons des missions catholiques qui existent en France, il ferait peut-être une chose très utile à l'unité de la direction ecclésiastique, unité à laquelle nuisent fortement les instituts français indépendants qui s'occupent des missions non

dans un but chrétien, mais seulement pour servir à l'expansion de la civilisation française.

Je ne veux pas dire que les missionnaires qui appartiennent à cette nation, selon la croyance à peu près universelle, constituent l'avant-garde du commerce français qui par leur moyen élargit le réseau de ses communications. Je me borne à observer que l'unité de la direction serait bien meilleure et que ce n'est que de Rome que le *verbum* qui donne vie aux missions et aux missionnaires devrait partir.

Je regrette bien que, dans l'affaire de Tunis, le Vatican ait montré tant de faiblesse, devenue aujourd'hui plus grave moyennant la récente convention par laquelle le pape s'est engagé à n'élever que des prélats français à l'archevêché de Tunis, reconnu et proclamé le siège principal d'Afrique.

La conduite du pape a été jugée, avant et aujourd'hui encore, déplorable par des cardinaux et par des prélats éminents. Léon XIII a abaissé sa mission, en se laissant transporter sur un terrain politique dans un but mondain, en s'éloignant de cette fin de romanité qui, autrefois, a été la cause de la grandeur de la papauté.

Peut-être Léon XIII ne serait-il point arrivé jusques-là, si la politique n'eût joué un grand rôle dans ses actes, qui cependant semblaient tempérés et prudents.

Dès le premier jour de son pontificat, l'influence étrangère voulut faire sentir le poids de ses arrogants conseils. On sait que Léon XIII, à peine élu, voulait donner la bénédiction au peuple de la *Loggia* de Saint-Pierre, qui donne sur la place, où s'entassait une foule de plus de 50,000 personnes. Mais des individus intéressés le conseillèrent à ne pas le faire, et lui ayant inspiré le doute qu'il se serait exposé à recevoir des huées et que des désordres auraient pu s'ensuivre, il revint de son idée, et au lieu de la *Loggia* de la place, ce fut de celle qui est située à l'intérieur de la basilique qu'il bénit les 20,000 personnes qui s'y trouvaient.

De quelle manière le pape fut-il accueilli dans l'intérieur du temple? Par de très vifs applaudissements joints aux marques d'affection et de joie. La même chose et encore mieux serait arrivée, s'il avait donné la bénédiction du côté de la place, où le peuple était bien plus nombreux et brûlait du désir de le voir.

En considérant ensuite les lois italiennes hostiles au pape, chef du pouvoir civil, on peut s'apercevoir que du côté spirituel il a été très favorisé et que sa puissance et ses privilèges ont été énormément augmentés. Ce qui veut dire que les hommes politiques italiens savent respecter le pape.... italien.

La loi des *guarentigie* a octroyé au pape une puissance très considérable et l'a fait maître absolu dans toutes les choses qui ont trait à la religion; lui donnant une entière liberté de nommer en Italie les évêques qu'il croit les plus capables, et cela sans attendre les délibérations ni autre chose de la part du gouvernement, celui-ci ayant renoncé à tous les droits de présentation et de nomination non moins qu'à la Légation apostolique dans la Sicile. Cette renonciation à d'anciens droits qui ont coûté des fatigues et des luttes sans nombre au pouvoir laïque, est une des plus grandes concessions; entre les mains du pape elle devient une conquête extraordinaire en faveur de la papauté et de l'Église. Et le pape, quel qu'il soit, ne peut pas se passer de l'apprécier; on en a la preuve dans le fait qu'il s'en est servi dès le premier moment et qu'il continue à s'en servir.

Les défenseurs de la Cour romaine affirment que le pape, tout en profitant de l'article 15 de la loi des *guarentigie,* n'a pas reconnu cette même loi, et ils font observer qu'il n'en profite pas pour l'élection des évêques, mais pour revendiquer d'anciens droits de l'Église, qui a perdu la prérogative des nominations épiscopales à la suite des usurpations du pouvoir laïque.

Cela ne saurait être qu'une question bizantine;

la vérité c'est que le pape ne jouirait pas de la liberté qu'il a aujourd'hui, de nommer complètement à son gré les évêques italiens si la loi des *guarentigie* n'existait pas. Ce qui est extrêmement avantageux pour l'Église.

S'il y avait eu un pape étranger, qui, certainement, se serait mis en quatre pour soulever le plus de bruit par les protestations les plus fougueuses, ou la loi n'aurait pas été faite ou bien l'aurait-on faite différemment. Le droit des nominations épiscopales avantage grandement le bien et la paix de l'Église. L'Italie n'a jamais aussi bien marché que depuis que la loi du 13 juillet 1871 a sanctionné ce droit. Avant, par contre, il se produisait toujours des chocs et des dissensions pénibles; il est même quelquefois arrivé que, pour éviter de plus grands maux, on a laissé vacants les sièges épiscopaux.

En effet, tout le monde se rappelle la triste situation des diocèses italiens de 1859 à 1886, quand la loi de la proposition du gouvernement s'imposait sur la nomination des évêques. Il y avait à peu près cent diocèses dépourvus de titulaire; ainsi la discipline tombait et le sentiment religieux s'évanouissait parmi le clergé, tandis que l'idée du devoir et du respect pour l'autorité ecclésiastique se dissipait dans le cœur des fidèles.

Heureusement, en 1866, le baron Bettino Ricasoli parvint au pouvoir. Il s'avisa tout de suite d'en finir avec un état de choses déplorable et il y réussit en envoyant à Rome M. le commandeur Tonello auquel il fut possible de tomber d'accord sur la nomination de beaucoup d'évêques et d'archevêques italiens.

Celui qui met cette époque en regard de la présente ne saurait ne pas s'apercevoir de la diversité qui existe entre elles, et c'est une véritable satisfaction qu'il éprouve en constatant le grand bénéfice que l'Église et l'Italie tirent de la loi des *guarentigie* par l'article 15 touchant l'élection des évêques, qui est l'une des choses principales servant à la bonne allure de l'institution de l'Église.

Il est de toute évidence que, si l'on met de côté la question du pouvoir temporel, l'Église retrouve beaucoup d'éléments de force et d'appui qui la font prospérer. Mais c'est tout le contraire qui arrive quand on y pense.

Ici c'est le cas de rappeler les derniers événements des relations du pontife avec le gouvernement républicain français, relations qui ont causé des désagréments et du trouble dans tout le clergé français et dont on ne parvient pas à saisir les motifs qui ont pu les produire.

A l'heure présente, l'esprit des fidèles en France

est troublé, il en est de même pour les partis conservateurs qui n'auraient pu s'imaginer de voir le pape se jeter dans les bras d'une république qui n'a jamais donné aucune preuve de dévotion aux principes de l'Église et qui vivant tant bien que mal au milieu de disputes, de vicissitudes et d'énormes excès, ne fait nullement prévoir le sort qui tombera en partage à cette nation que favorisent, d'ailleurs, tous les éléments de la fortune, de la prospérité et de la gloire à venir.

Ce fait serait incompréhensible si on ne savait pas que dans cela aussi le Vatican a cédé aux séductions politiques, c'est-à-dire à l'idée de se créer des amis politiques républicains, espérant que ceux-ci auraient pu l'aider à reconquérir le pouvoir temporel. Mais le désir et la jouissance de la temporalité entraînent la ruine des meilleurs idéaux de l'Église.

Certes, il doit être extrêmement pénible au Vatican de ne pas avoir le temporel, moyennant lequel on peut obtenir de grandes satisfactions et faire bien des choses pour ses amis et pour les personnes dévouées. Mais ces calculs de satisfaction sont une chose toute terrestre, qui n'a rien à faire avec les sentiments de l'Église ni avec sa mission toute élevée, voire même divine.

Toutefois, est-il vrai que le pouvoir temporel n'existe pas? Un pieux et savant religieux m'a

fait souvent observer à ce propos : Est-ce que le Vatican n'est pas un pouvoir temporel avec son extraterritorialité et ses lois spéciales qui garantissent le pape ? La position enviable du pontife est celle-ci : il est un souverain ; plus qu'un souverain, il est pape avec un vrai et propre pouvoir, sans l'aversion et le poids matériel qui pourtant ne sont pas peu de chose.

Il n'est pas juste d'affirmer, ainsi qu'on en a l'habitude, que le pouvoir temporel garantit la liberté du pape et sa sûreté personnelle. Cela pouvait valoir quand la société organique n'existait pas, c'est-à-dire lorsque celle-ci n'avait pas encore des règles établies, que les plus forts s'imposaient aux plus faibles, que les villes étaient en butte aux voleurs, aux bandits, aux bandes de pilleurs. Alors, naturellement, le pape avait besoin d'un *punto franco* pour se réfugier, pour demeurer et pour se défendre. Mais aujourd'hui ce n'est plus le cas de tout cela ; et le pouvoir temporel, au lieu de donner la liberté, il l'enlève ; au lieu d'augmenter la sûreté, il la restreint, étant dans la nature de toutes choses de ce monde, que même dans la prospérité on est sujet à des soucis et à des chagrins.

Quelqu'un me demandera, pour sûr, si je crois à la continuation de l'état de choses actuel ; j'ai déjà fait observer là-dessus que la situation pré-

sente n'est pas normale. Cette opinion n'est pas à moi seul. Lorsque M. Visconti-Venosta, était ministre des affaires étrangères, il déclara à la Chambre des députés, ici à Rome, que le *dernier mot* sur la question du Vatican n'était pas encore dit. Si le gouvernement italien s'est exprimé de cette manière, il faut croire absolument qu'un *dernier mot* doit encore être prononcé, et que, partant, la situation telle qu'elle existe à l'heure qu'il est, non seulement n'est pas durable, mais qu'elle doit, par contre, subir des modifications, suivant les circonstances que le pape lui-même peut provoquer avec l'abandon du Vatican.

On me fera encore la demande si, tout en me déclarant contraire au pouvoir temporel, je désire la conciliation. Je ne puis pas répondre à cette question; ce ne sont que les haut placés et ceux qui ont le pouvoir de mesurer, de juger, de peser tous les éléments de la situation qui peuvent le faire. Celui qui, comme moi, se trouve en bas, ne peut qu'exprimer l'opinion que la question papale, telle qu'elle est à présent, ne saurait être que provisoire.

Du reste, je ne m'occupe pas des menus détails de la question soi-disant romaine; je m'occupe de celle de savoir si le pape doit être italien, en mettant en vue les raisons pour ou contre. Et qui ne comprend pas qu'un Dupanloup, un

Lavigerie, un fanatique étranger quelconque assis sur la chaire de Saint-Pierre aurait produit l'effet d'une explosion de dynamite, apportant beaucoup de dommages aux populations, mais qui nuirait encore davantage à l'organisation de l'Église? Et puisque le mot dynamite m'a échappé, qu'il me soit permis d'ajouter que cet ingrédient meurtrier repousse, obscurcit et anéantit toutes les autres questions du passé qui deviennent tout à fait inutiles et insignifiantes vis-à-vis de l'inconnu de l'avenir.

Ceux qui voudraient aujourd'hui remettre sur le tapis les questions des temps passés, les contestations du moyen-âge, les dissensions byzantines de raisons canoniques pour ambition ou pour des calculs bornés et personnels, sont des aveugles dansant sur le bord d'un précipice et qui par leurs doutes favorisent la cause de la dynamite, un produit infernal qu'il ne faut pas considérer uniquement comme un explosif, mais aussi comme l'expression des grandes masses ouvrières et populaires qui désirent la nouveauté et qui veulent bâtir un nouvel édifice sur les ruines du passé.

L'autorité religieuse, qui aime sans doute l'ordre social, doit tourner le regard et son esprit à bien autre chose qu'au pouvoir temporel. En tout cas, pour atteindre ce pouvoir il faudrait

passer par une guerre longue, terrible et sanglante, parce que l'Italie est une *nation armée* et qu'on ne peut pas admettre une invasion étrangère. Cela étant donné, je n'arrive pas à comprendre comment le chef de l'Église pourrait désirer cet événement. Mais admettons pour un instant la possibilité d'une guerre. Qu'est-ce qu'il arriverait ensuite? La restauration du pouvoir temporel reposerait-elle sur des bases solides? Et la guerre ne serait-elle pas le sujet de nouveaux problèmes? Je veux espérer que le bon Dieu tiendra ce fléau bien éloigné de nous, mais si, par malheur, il allait éclater, on ne pourrait jamais prévoir une solution favorable à la papauté en tant que souveraineté civile.

Après la conflagration, qui serait générale et compliquée, ce serait une solution bien différente de celle que le Vatican pourrait désirer qui se présenterait. On aurait peut-être une situation offrant seulement deux possibilités pratiques, mais toutes les deux funestes et bien tristes: ou un César qui s'imposerait à tout le monde, ou l'anarchie.

Dans le premier cas, la papauté deviendrait l'esclave du vainqueur césarien; dans le deuxième, elle serait écrasée par la violence des masses anarchiques, prêtes à chercher au milieu du sang et dans le feu la vengeance des affronts essuyés.

et le bonheur de l'avenir. Ainsi, comme on peut le voir, les deux événements possibles seraient tout autres que favorables à la cause de la papauté, qui avec le désir de la restauration non seulement précipiterait soi-même, mais encore la cause de la religion.

Nous avons ainsi un argument de plus pour nous convaincre que ce n'est pas un bien de penser au pouvoir temporel et qu'il est utile, au contraire, de renoncer aux ambitions de ce bas monde pour dédier toute l'activité à l'expansion, à la diffusion, à la gloire de la religion chrétienne.

Un pape étranger peut lui aussi rejoindre ce but, mais cela est bien plus facile à un pape italien.

III.

La papauté après 1870.

J'ai déjà fait remarquer que la chute du pouvoir temporel a donné origine à une ère nouvelle pour la papauté, une ère qui a permis que les conditions de l'Église, au lieu d'empirer, ont surmonté par contre une période très difficile pour s'avantager sensiblement, et cela parce que sur le siège pontifical se trouvait alors un pape italien auquel a succédé un autre pape italien également.

Après 1870, une nouvelle activité se manifesta parmi les fidèles, et tandis que le pape n'était connu jusque-là que de nom dans les régions les plus éloignées, beaucoup de pèlerinages s'organisèrent pour porter au saint-père l'hommage de leur foi, de leur dévotion et pour entendre sa parole.

Ce n'est pas peu de chose, si l'on pense aux conditions de l'Europe à ces moments. La débâcle de la France qui étonna le monde entier et que le Vatican apprit presque avec satisfaction, ne prévoyant pas que la ruine de l'empire n'aurait précédé que de peu de temps la ruine du pouvoir temporel, et sans se préoccuper des hostilités qui seraient venues de l'Allemagne; tous ces événements ont néanmoins permis au pape enfermé dans la citadelle du Vatican de sauver l'Église d'une forte secousse, ce qui serait arrivé bien difficilement, si le pape eût été lié de quelque façon à une puissance quelconque et s'il eût été obligé de défendre le pouvoir temporel.

L'entrée des troupes italiennes à Rome, le 20 septembre 1870, peu de jours après la défaite de Sedan et la chute naturelle du troisième empire, est certainement un des faits les plus remarquables que l'histoire des temps modernes puisse enregistrer. Ainsi, par la volonté et par

la force des événements, arrivait la chute de la principauté civile des papes.

Il est superflu d'entamer des discussions sur la loyauté politique de ceux qui portèrent les choses à ce résultat et le cas qu'ils firent de la Convention du 15 septembre 1864, réglée du reste en dehors du gouvernement pontifical, le plus intéressé, et, pour ainsi dire, le seul intéressé dans la question.

D'autre part, ce n'est pas le cas de rechercher ici quels ont été les moyens employés par les hommes politiques italiens, et si des éléments étrangers au gouvernement ont trempé dans cette affaire. Je m'arrête devant les faits accomplis et ce n'est que sur ces derniers que je veux diriger mon attention.

La chute du pouvoir temporel, lequel dans le cours des siècles a pu représenter une mission de civilisation et de progrès, surtout contre la féodalité locale, arrogante et cruelle, qui vexait et fustigeait les populations résignées, ne pouvait pas ne pas soulever des plaintes et des protestations de la part de ceux qui l'avaient perdu, c'est-à-dire du pontificat romain.

Étant une institution ancienne et organique, celui-ci doit nécessairement avoir avec lui les cœurs des sociétés, des congrégations, des corporations qui tirent leur origine de l'institution

même ou qui, à l'instar de l'épiscopat, se rapportent à elle par des liens indissolubles. Ainsi les zélés de la cause romaine religieuse et les fidèles des régions éloignées s'unirent en société, excités à le faire par des personnes intéressées.

Mais les puissances, qui sont les premières à éprouver les effets du trouble religieux quand il existe et qui ont toujours montré un vif intérêt dans la défense des droits de ceux de leurs sujets appartenant à la religion catholique, ne donnèrent aucun poids aux protestations du pape; et si elles firent quelques réserves bien douces en répondant aux notes de la diplomatie du Vatican, ces réserves étaient faites *pro forma* et aussi parce que, dans toutes choses, les gouvernements désirent, par une simple habitude de chancellerie, d'avoir égard aux raisons de l'avenir.

A cause de cette habitude et pour démontrer qu'ils tiennent beaucoup aux croyances religieuses de leurs sujets, ils ont conservé leurs ambassadeurs auprès du pape. Pourtant, il est bien connu que cette diplomatie accréditée près le Saint-Siège n'a qu'une valeur décorative; de toute façon, il a paru raisonnable qu'elle existe et que les ambassades soient maintenues, en vue aussi de ce que le pape, quoique dépouillé de son pouvoir, jouit toujours des autres prérogatives et des

honneurs affectés aux souverains que le gouvernement italien même avec la loi des *guarentigie* lui a octroyés.

Tandis que d'un côté les puissances n'ont jamais donné un témoignage sensible pour encourager les protestations du pape relativement à la perte de la principauté civile, les fidèles, de l'autre, tout en étant poussés par les zélés, ont suivi le même chemin.

Il est vrai que les fidèles, par l'obole de Saint-Pierre, par les pèlerinages et par les prières se font voir très dévoués au Saint-Père; mais ce dévouement, cet amour pour le chef de la chrétienté n'a rien de commun avec le sentiment de ceux qui s'agitent dans le but de transformer la religion en un moyen de conspiration pour rétablir le pouvoir temporel. Les croyants, les vrais croyants, qui ne sont pas excités ou insensés, se tiennent de tout cœur avec le Saint-Père, mais ils ne se mêlent d'aucune affaire qui puisse toucher à la politique où viser à un changement pouvant détruire les effets du 20 septembre 1870.

A l'occasion des derniers pèlerinages en l'honneur du jubilé épiscopal du pape, j'eus un témoignage fort clair et incontestable de ce que je viens d'avancer.

A la suite des bruits qu'on avait fait courir sur la possibilité de démonstrations de caractère

politique, ainsi que des vœux qu'on avait exprimés, je voulus me mêler dans la foule énorme qui se rendait à Saint-Pierre assister aux réceptions du 17 février et à la fête du 19 du même mois. Au milieu de cette multitude se répandait l'enthousiasme de la foi, la poésie de la religion et la force des âmes entraînées par l'idéal de la sainte immortalité, et on avait le spectacle de tant de milliers de personnes, qui, inébranlables contre le scepticisme et l'incrédulité, étaient tout anxieuses, fanatiques de voir le chef de l'Église, de pouvoir saluer celui qui éclaire par sa parole avec la lumière de la foi, qui tranquillise les consciences et qui dirige les âmes au but que Dieu a établi.

Des acclamations d'honnête jouissance en l'honneur du pape retentissaient sous les voûtes immenses du temple historique, et me trouvant entremêlé dans la foule j'entendis plus d'une fois répéter le cri: *Vive le pape-roi!*

Eh bien, chaque fois que ce cri s'élevait en l'air il ne trouvait pas d'écho. Au contraire, toutes les autres expressions qui fêtaient le pape et la foi étaient suivies d'un chorus interminable et bruyant.

Il est bon de noter que ce fait est arrivé également aux deux réunions que nous avons mentionnées ci-dessus. Cette particularité, qui semble

frivole de prime abord, a toutefois, je pense, une importance considérable; elle sert à raffermir mes études et à rendre plus forte ma conviction que la chute du pouvoir temporel est très à l'avantage du sentiment religieux de l'Église et qu'elle augmente l'éclat de la dignité spirituelle du pape et la force de son autorité morale. L'expression même de *pape-roi* porte en soi quelque chose d'obscur et de contestable dont la grande figure du pape reste amoindrie, car le pape est supérieur à tous les rois de la terre.

J'ai déjà dit que la chute du pouvoir temporel a fait et continue à faire beaucoup de bien à l'autorité morale de la papauté ainsi qu'à la puissance spirituelle du pontife. C'est un devoir pour moi d'insister sur ce point que ceux qui voient une source abondante de bénéfices et de satisfactions personnelles dans la principauté civile, croyant en même temps que cette principauté soit une arme d'indépendance, de splendeur et de dignité pour le Saint-Siège, ont beaucoup, sinon trop, débattu.

Avant 1870, le gouvernement pontifical était ordonné de manière que les pouvoirs civils, les emplois, les fonctions et les charges fussent tous entre les mains des ecclésiastiques, à l'exception des charges héréditaires qui appartenaient, par privilège, à la noblesse romaine. Or, qui a perdu

les hauts emplois et les charges si largement récompensés, ne peut certainement pas se déclarer satisfait des changements que le gouvernement italien a apportés, non plus que ceux qui, jouissant de privilèges et de prérogatives presque féodales, pouvaient maintenir l'opulence dans leurs familles et jouir de l'expansion de l'influence et du pouvoir. Tant les uns que les autres forment cet ensemble varié et étendu qui soupire après le retour du pouvoir temporel. Tout bien considéré, c'est une classe de personnes intéressées qui rêve la restauration et qui voudrait voir ressusciter l'ancien état de choses. Mais cette classe ou ce parti, quel qu'il soit, ne constitue qu'une minorité insignifiante vis-à-vis de la grande multitude de fidèles répandus sur toute la terre, qui conçoivent la papauté comme le régulateur suprême des consciences et non comme une institution mondaine distribuant des bienfaits et des faveurs.

La mondanité pratique, ou bien l'investiture des pouvoirs civils chez les ecclésiastiques, a été de tout temps une chose jugée sinistrement et même désavouée de ceux qui tiennent la foi et la mission de l'Église dans la plus haute considération, comme celle qui s'oppose opiniâtrément à la sainteté des devoirs et des fonctions religieuses, d'autant plus belles et agréables qu'elles

détachent l'homme des misères de la terre et des horizons les plus doux.

Je serais bien tenté de reproduire quelques-unes des nombreuses lettres que l'âme élue du père Curci m'écrivait, dans les moments les plus critiques de sa vie, au sujet du pouvoir temporel, mais je résiste à la tentation par égard aux personnes qui y sont nommées et qui ont représenté et représentent encore un des premiers rôles au Vatican.

Ces lettres, d'une très grande importance, en diraient plus long de ce que je ne puisse le faire moi-même.

Elles paraîtront prochainement dans un volume à part et je suis sûr qu'elles feront assez de bruit aussi bien pour les choses qu'elles contiennent que pour les personnes qui apparaissent sur la scène.

Du reste, en revenant à ma thèse, je dois ajouter qu'en apercevant un prêtre ou un évêque tenir la place de gouverneur d'une ville, de chef de la police, de ministre de la guerre, des travaux publics, etc., on éprouve un sentiment de profond dégoût, qui fait mal au cœur, surtout si l'on aime sincèrement la religion et ses ministres.

Par exemple, l'évêque qui est chef de la police, est obligé tous les jours à traiter d'affaires ou de venir à des transactions qui peuvent bien être

appelées la négation du ministère religieux et qui affligent parfois l'âme de ces individus mêmes qui ne sont pas des ecclésiastiques, mais de vieux fers de police. Puis, quand l'évêque-gouverneur ou chef de la police passe en revue les gendarmes et les soldats, ainsi qu'il est arrivé à maintes reprises, il produit, même dans la troupe, un effet étrange qui n'a rien de sérieux ni de consolant.

Mais tout cela n'est rien en comparaison des suites fort tristes auxquelles ce système donne lieu, car pour sa faute, et sans le vouloir, les attributions de la suprême magistrature de l'Église deviennent une fonction de l'État semblable à celle de l'impôt foncier, de l'enregistrement des contrats, de la vigilance des douanes, du maintien de l'ordre public et ainsi de suite. La tâche sainte de la religion, une fois tombée aussi bas, on voit se manifester tous les vices de l'hypocrisie qui est la mère de toute immoralité.

Après la chute du pouvoir temporel nous voyons cesser le système déplorable dont ci-dessus; c'est là un des plus grands bénéfices qu'on ait accordé à l'institution papale, laquelle, libre désormais des charges mondaines, peut se vouer entièrement à sa mission spirituelle, qui, tout en réhaussant l'Église, peut apporter aux populations des bénéfices moraux sans fin.

La catholicité tout entière ressent le bénéfice

de cette situation dont elle fait un grand cas et qu'elle témoigne par le réveil d'une profonde dévotion envers l'Église et envers le pape. On en a une preuve évidente dans tous les pèlerinages qui se sont suivis après 1870 et qui représentent l'expression d'une idéalité chrétienne faisant ressouvenir des périodes héroïques de la foi et de la ferveur religieuse.

On ne saurait donc nullement douter que la perte de la principauté civile n'ait été extrêmement avantageuse à la papauté. Elle en a tiré de grands avantages du côté moral, non seulement pour ce qui se rapporte aux affaires de l'intérieur, c'est-à-dire de l'ancien État romain, mais aussi à l'étranger.

Les puissances qui ont des sujets catholiques sont obligées, bon gré, mal gré, à traiter avec le pape pour différentes questions et à le reconnaître comme une autorité dont on ne peut pas en appeler dans toutes les matières religieuses qu'on lui a soumises.

Si le pape est souverain temporel, la puissance qui entre ou qui est entrée en pourparlers pour quelque affaire spéciale, se trouve en butte à une espèce de défiance ou de réserve, en croyant être obligée de se soumettre à un chef politique d'un autre État. Si ensuite la chose ne marche pas selon les desseins de l'État qui l'a

initiée, le soupçon se fait jour qu'il puisse y avoir des motifs politiques cachés et que le pape, souverain temporel, puisse agir pour des buts, des intérêts, des calculs simplement temporels. De là le prestige de la foi s'amoindrit; de là aussi cette indifférence qui porte préjudice aux intérêts de la religion, sans parler du danger d'une séparation politique au grand détriment des fidèles de la puissance douteuse.

Il est très à propos de rappeler ici les déplorables effets du pouvoir temporel pour ce qui se réfère à l'intervention étrangère et aux dangeureuses dissensions que bien des fois il a causées entre les gouvernements.

L'intervention autrichienne de 1831 a rétabli, c'est vrai, le pouvoir temporel, mais en même temps elle a excité les jalousies de la France qui accomplit l'expédition d'Ancône, ne voulant pas supporter la présence des Autrichiens dans l'État romain et tâchant ainsi de contre-balancer l'influence autrichienne.

Je ne veux pas faire ici le compte par degrés des détails des événements de cette époque, mais il est nécessaire de poser en fait que le fardeau inutile du pouvoir temporel a donné lieu à deux invasions étrangères qui ne devaient pas faire éprouver beaucoup de satisfaction au pape, le danger d'une révolution une fois passé, étant par-

faitement connu que les *protecteurs* armés font toujours ce qui bon leur semble et qu'ils ont très peu d'égards pour les lois du pays et pour l'autorité souveraine qui les a appelés.

A ce propos il suffit de rappeler l'intervention française de 1849 qui ne cessa qu'en 1865, c'est-à-dire après la convention du 15 septembre 1864 établissant que les Français seraient partis de Rome au bout de deux années de la date de cette convention qui causa au gouvernement pontifical des chagrins continuels, des regrets sans nombre et des incidents qui amoindrirent l'autorité du Saint-Siège, lui enlevant la confiance de la population romaine obligée à essuyer chaque jour des vexations de tout genre contre lesquelles le pouvoir ecclésiastique ne pouvait rien faire. Aussi ce dernier se réjouit-il enfin quand la nouvelle arriva que la France retirait ses troupes.

Par ces occupations étrangères on assurait certainement le pouvoir temporel vis-à-vis des sujets, mais tout cela produisait au pouvoir spirituel de graves dommages tant à l'intérieur qu'au dehors, attendu qu'à l'étranger les gouvernements étaient obligés de tenir les yeux ouverts dans toutes les questions et de regarder avec une bonne lentille pour voir si les décisions arrêtées représentaient les véritables sentiments

du Saint-Siège ou si, par contre, elles n'étaient que le résultat des influences provenant des troupes qui occupaient la ville. De toute façon, celles-ci servaient à démontrer que le pouvoir temporel n'était pas voulu de la population et qu'il ne pouvait être maintenu que par la force.

Le temps et les événements, par l'allure naturelle des choses, ont créé la situation actuelle qui dure depuis vingt-trois ans. Cette période est assez longue pour permettre de juger avec sûreté des preuves et des résultats du grand changement. Si je ne me trompe, je crois pouvoir affirmer avec toute la sérénité et toute la franchise possibles, que ce changement a beaucoup relevé la dignité du Saint-Siège, augmentant le prestige, la réputation, la puissance de la religion et de l'auguste maître qui en règle les sorts. Si je ne me fais pas d'illusions, il me semble que les puissances traitent la papauté avec beaucoup de bienveillance, qui correspond à la vive affection que les populations excitèrent dans leur cœur et dont les gouvernements sont les interprètes quand les peuples ne la font pas sentir directement, soit en se montrant plus dévoués au pape, soit en acceptant avec enthousiasme le verbe qui sort de sa bouche. Le pape une fois délivré du poids du pouvoir temporel, toute raison de doute ou de soupçon, toute

crainte que les délibérations du pontife ne soient dirigées à des fins secondaires ou à des raisons d'utilité mondaine cessent auprès des puissances.

Les nations catholiques, de même que celles qui ont beaucoup de fidèles dans leurs États, ne peuvent pas rester indifférentes à tout ce qui a relation avec le Saint-Siège, tant pour les titres dont il dispose, que pour l'intérêt moral des consciences. Si elles avaient vu ou senti la nécessité du pouvoir temporel, si elles avaient eu l'intuition que ce pouvoir pouvait être utile à l'indépendance morale du pape, elles n'auraient pas laissé passer le 20 septembre de la manière qu'elles l'ont fait; elles se seraient opposées par une action directe, si les faits accomplis avaient produit un réel désavantage à la liaison spirituelle de l'Église, ou si le trouble s'était fait jour dans la conscience des catholiques du ressort de son autorité. Personne ne pouvait être plus intéressé que les puissances à parler et à se secouer; mais il n'y a eu de préjudice ni de trouble; on a vu, au contraire, un terrain plus uni, plus poli, plus libre, et ainsi elles ont accepté les faits accomplis.

Après vingt-trois ans, non seulement elles n'ont pas eu de raison de se repentir, mais au point de vue religieux tout marche parfaitement aussi dans le sens de cette expansion de propagande

et de civilisation qui est partie intégrale de la suprême autorité catholique.

Dans cette situation si claire, la réalité des faits est là pour démontrer toujours davantage que le pouvoir temporel est nuisible à la bonne conduite des affaires religieuses, ce dont les puissances sont parfaitement persuadées, bien qu'il y ait par-ci par-là des réserves que produit la variété des partis qui vont au pouvoir ou qui se le disputent.

Cependant, une fois posé en fait que la chute du pouvoir temporel est une chose très utile à la liberté de l'Église, il n'en découle pas que l'on doive trouver bons les différents rouages politiques qui mettent le pape dans une situation exceptionnelle.

Quels que soient pourtant les inconvénients, il faut les considérer comme transitoires, éventuels et très facilement réparables, pourvu qu'on veuille faire preuve d'un peu de bonne volonté. Et les inconvénients, si par hasard il y en a, ne sont pas de nature à pouvoir influencer l'âme du pape et à l'obliger à prendre des résolutions absolues. Si le pape, on peut bien le dire, ne se manifeste pas sincèrement italien, il abdique à l'une des qualités indispensables à celui qui est assis sur la chaire de Saint-Pierre.

Les événements de 1870 trouvèrent sur cette

chaire Pie IX, dont la vie se prolongea huit ans encore. Pendant ce temps le pontife non seulement ne se permit jamais une manifestation odieuse, mais il fit comprendre en plusieurs occasions que le fait d'être délivré du poids temporel était pour lui comme si on l'eût allégé d'un fardeau qui lui donnait bien des chagrins et bien des ennuis joints à une grande responsabilité.

Italien par excellence, Pie IX comprenait parfaitement la tradition italienne de la papauté, splendide dans plusieurs siècles, mais encore plus splendide dans les temps moins éloignés, lorsque la papauté, à la tête de la civilisation, portait les beaux-arts et les lettres à une hauteur bien glorieuse en reconstruisant ainsi en Italie les lueurs d'une nouvelle civilisation, lueurs qui, projectant leur lumière dans le monde entier, obligèrent les peuples à regarder avec admiration le point d'où elles partaient. Avec ce sentiment très élevé le pape tira parti des événements, qui paraissaient bien sombres et qui ne l'étaient pas, pour appliquer aux biens de l'Église la condition que les temps nouveaux lui avaient créée. On vit alors l'esprit religieux s'élever plus librement et le sentiment de l'Église et du Saint-Siège s'accroître dans l'âme des fidèles, tandis que les puissances qui s'étaient tenues jusque-là dans un éloigne-

ment défiant pour des raisons politiques, démontrèrent de vouloir s'approcher et de donner une meilleure issue aux relations avec le Saint-Siège, relations qui étaient auparavant sans importance sinon à peu près rompues.

Maintenant faisons une hypothèse. Si en 1870, au lieu de Pie IX, italien d'origine, de sentiments et de culture, il y avait eu sur la chaire de Saint-Pierre un pape étranger, est-ce que les choses se seraient passées aussi tranquillement? Un pape étranger aurait-il supporté avec autant de calme que de paix le contact avec les armes italiennes? Est-ce qu'il se serait tenu tranquille en apprenant que les soldats italiens étaient rangés pour veiller à la sauvegarde, à la défense et à l'honneur du Vatican? Ce n'est qu'un pape italien qui puisse éprouver un tel sentiment de confiance et de pardon, si c'est le cas de pardonner; lui seul peut connaître et comprendre le cœur des Italiens, quelque partie qu'ils fassent du peuple ou du gouvernement.

Et la confiance était bien placée, car rien du tout ne se produisit qui pût entraver les fonctions du pouvoir spirituel; son action en devint même plus sûre et plus féconde, ainsi que le démontre le fait arrivé au temps de Pie IX et se référant au prince de Bismarck qui voulait réclamer au gouvernement italien contre la liberté

spirituelle du pape, parce que ce dernier dans ses allocutions avait foudroyé la politique de l'empire allemand à cause de ses lois persécutrices contre l'Église et contre les catholiques en Allemagne. Il est clair que dans ce cas le pape se serait trouvé dans l'alternative de se taire, ou bien d'essuyer toutes sortes d'humiliations pour ne pas compromettre le pouvoir temporel. Il aurait dû subir une attaque violente plus ou moins diplomatique de la part du chancelier de fer. Si, par contre, il a pu dire tout ce qu'il pensait et frapper par des expressions très dures les persécuteurs de l'Église, il le doit uniquement à la fortune d'avoir perdu le pouvoir temporel.

Un pape étranger, en voyant les troupes italiennes entrer dans Rome, aurait soulevé le plus grand bruit, d'autant plus qu'en sa qualité d'étranger il se serait vu obligé à une défiance particulière, qui lui aurait fait considérer les Italiens comme des ennemis. Prévenu de la sorte à leur égard, il aurait provoqué la révolte des consciences en Italie et éveillé tous les désastres d'un désordre sans fin, mais dont la papauté en aurait pourtant ressenti bien des dommages.

Très probablement un pape étranger se serait efforcé d'engager le gouvernement de son pays et les gouvernements amis pour obtenir une in-

tervention armée, détachant ainsi toujours davantage la papauté de la conscience des populations et l'éloignant du chemin de la paix et du progrès civil. Ne pouvant réussir dans son dessein, il se serait décidé à quitter Rome pour chercher sa résidence près d'une autre nation, alarmant ainsi le monde et faisant des pressions sur les gouvernements afin d'être rétabli au Vatican par les armes, sans penser que toutes ces démarches n'auraient pas abouti. La plus grande confusion se serait néanmoins produite avec tous les troubles moraux et religieux qui dérivent des décisions extrêmes.

Le gouvernement italien, de son côté, en présence de tant d'hostilités aurait été obligé de répondre par des hostilités pareilles, ce qui certainement ne se serait pas traduit à l'avantage de la bonne direction des affaires religieuses.

Il a été donc très heureux d'avoir eu en 1870 un pape italien et plus encore un pape qui s'appelait Pie IX, dont le nom était lié aux faits les plus saillants de la révolution italienne, qui, si elle a si bien réussi, c'est que Dieu lui-même la voulait. Ce pontife, qui se connaissait quelque peu en interventions étrangères et qui avait éprouvé la saveur qu'elles ont de sel et de fiel, ne pouvait certainement pas désirer de nouvelles interventions. Il ne pouvait pas non plus avoir

l'idée de quitter Rome, qu'une loi providentielle a prédestinée comme siège du chef de la religion du Christ. Il est vrai que l'idée du départ a été inspirée et débattue, selon que l'on disait dans ces temps-là, mais le pape comprenait qu'il ne pouvait abandonner Rome sans compromettre la papauté et la religion, sans apporter pour beaucoup d'années un temps d'arrêt dans la suprême direction de l'Église, sans faire naître des jalousies et des dissensions parmi les puissances, sans amoindrir son pouvoir spirituel.

Cette nécessité historique, qui a placé à Rome la chaire de Saint-Pierre, est perpétuelle ; elle s'identifie avec son sol, avec son climat et avec le tempérament des Italiens. Si on voulait faire violence à cette nécessité, les premiers à en souffrir seraient les étrangers, c'est-à-dire les catholiques non italiens, qui ne pouvant pas comprendre la dureté de l'événement inattendu, éprouveraient ce je ne sais quoi qui diminue le respect à l'autorité du pape, celui-ci ne pouvant être vraiment grand qu'à Rome, où chaque pierre est un monument qui lui donne de l'éclat, chaque souvenir une gloire qui rejaillit sur lui.

A cette époque surtout, si le pape ne devait pas être italien, je crois ne pas exagérer en affirmant que l'Église et la papauté courraient le plus grand risque. Je n'ai pas l'intention avec

cela d'en tirer une conclusion absolue, pouvant arriver qu'un pape étranger puisse donner un démenti à mes inductions.

IV.

Incompatibilité entre les deux pouvoirs.

Il n'y a pas de pontife qui, à l'heure actuelle, puisse formellement renoncer aux anciens droits de l'Église, même s'il était disposé à se soumettre à la fatale évolution des temps présents. Non seulement il ne saurait y renoncer, mais il est obligé de protester pour retourner à l'ancienne condition, poussé par la force des choses et par la nature de sa propre position. En effet, Pie IX commença à protester et Léon XIII continue à le faire en vue de prouver la nécessité du pouvoir temporel et de garantir au Saint-Siège sa propre liberté. Mais tant ceux qui protestent que ceux qui approuvent et soutiennent les protestations démontrent, sans le vouloir, la nécessité d'avoir un pape italien.

En vérité, si l'on suppose l'existence du pouvoir temporel à Rome tel qu'il était avant 1870, est-il admissible qu'on puisse en donner l'investiture à un pape étranger ? Est-ce qu'un étranger pourrait gouverner les villes et les provinces

de l'Italie ? Et le peuple italien en accepterait-il la dépendance et lui obéirait-il ? Le Sacré Collège, réuni en Conclave, peut certainement faire tomber son choix suivant son bon plaisir, lui seul étant le juge de son élection. Il n'y a rien à dire là-dessus. Mais pourrait-il oublier les longues traditions par lesquelles la papauté forme une seule chose avec le sol italien et qu'elle est presque une création de cette Rome, où elle a placé son siège ? Pourrait-il méconnaître cette romanité qui est inhérente à la papauté ?

Il peut très bien la méconnaître, il peut faire tout ce qu'il veut relativement aux circonstances et aux jugements du moment, mais toute décision contraire à l'essence romaine de la papauté sera toujours nuisible aux intérêts de l'Église non moins qu'à la paix du monde et à la tranquillité des consciences.

Rien ne peut détruire la puissance, pour ne pas dire la toute-puissance, de ce premier jugement qui a fait de la papauté une institution romaine et qui a établi pour Rome et pour l'Italie l'accord d'un privilège accepté et reconnu par tout le monde comme une nécessité de la foi catholique ; nécessité réclamée constamment par les usages de l'Église et par les lois qui la gouvernent.

En effet, tout cardinal, soit-il italien ou étran-

ger, quand il a l'honneur de recevoir cette nomination, vient tout de suite désigné comme titulaire à une des anciennes églises de Rome, devenant ainsi prêtre romain. De même, lorsqu'un cardinal étranger devient prêtre romain il reste investi de cette romanité qui est la première qualité requise par la tradition pour élire le pape. Ce n'est pas tout. Pour être seulement élevé à la dignité cardinalice, le titre italien est nécessaire, titre que le cardinal trouve dans l'église qui lui est fixée à Rome. Cette église, dans les premiers temps, avait son curé électeur du pape dans l'assemblée des curés de Rome qui se réunissaient pour l'élection du chef suprême dont le vrai titre était le titre local et tout italien d'*évêque de Rome.*

Cette dénomination aussi sert à prouver que le pape doit être italien, puisqu'il serait étrange de donner à Rome un évêque de nationalité différente avec tant de prêtres qu'il y a à Rome et dans le reste de l'Italie. Les évêques sont français en France, allemands en Allemagne, espagnols en Espagne : il est donc tout naturel qu'en Italie aussi les évêques soient italiens, et si en Italie les évêques sont d'origine italienne, l'évêque de Rome doit l'être tout autant.

Cela a été arrêté dès le commencement par l'état des choses, à l'effet d'empêcher la mobilité

à la papauté et pour en fixer le siège à Rome comme sur une pierre inébranlable.

Un pape italien, en sa qualité d'évêque de Rome, n'abandonnera jamais son diocèse, mais un pape étranger peut être entraîné à porter loin de Rome le siège de Saint-Pierre à cause de son origine et pour amour envers sa patrie.

Il y a longtemps déjà, on transféra le Saint-Siège à Avignon à la suite d'événements qu'il n'est pas le cas de relater ni d'examiner. Mais on sait quels furent les bénéfices apportés à la foi par cette translation et il est connu de tout le monde que le retour à Rome a été regardé comme une vraie résurrection et comme une haute grâce du bon Dieu qui rendait la vie, la paix et l'expansion à son Église.

Si Rome est si nécessaire à l'Église, l'évêque italien l'est également à la ville de Rome.

En 1522, on voulut donner à Rome un pape étranger, je veux dire Adrien VI, dont nous avons fait mention aux chapitres précédents. C'était un saint homme, orné de toutes les vertus, ennemis des abus et des simonies, enclin à bien faire toujours et partout. Flamand de naissance, il venait d'Espagne où il avait revêtu de très hautes charges et succédait à Léon X, le pape de la magnificence et de la somptuosité, le grand Mécène qui donna son nom au siècle pour sa li-

béralité sans bornes et pour son grand amour aux beaux-arts, aux lettres et à toutes les nobles manifestations de la vie italienne, qui se personnifiaient si noblement en lui-même.

Le nouveau pape, à cause de son naturel entièrement opposé à celui des Italiens, adopta un système de sévérité et de rigidité économique pour donner plus d'ordre aux finances pontificales. Mais l'économie fut baptisée pour avarice et le peuple en montra tout son mécontentement. Rempli d'affection pour les Espagnols, Adrien en embrassa la cause, faisant emprisonner le cardinal Francesco Soderini, parce qu'il encourageait les Français contre l'empire, dans lequel l'Espagne était alors comprise. Il se laissa aussi vaincre par le soupçon et par la défiance, et, comme le dit Panvinius, « il se plaignait et il disait qu'il était trahi ». S'étant entouré de Flamands ses compatriotes, il leur confiait tous ses secrets et ne s'ouvrait qu'avec eux. De sorte que Rome était gouvernée par une petite colonie hollandaise ! Cependant son pontificat n'a pas duré longtemps : un an, huit mois et six jours. Mais bien qu'il ait été très court, il a laissé un bien triste souvenir, plus pour la qualité d'étranger qu'avait le pape que pour autre chose, car franchement il ne fit du mal à personne.

Panvinius, en écrivant la vie de ce pontife s'ex-

prime comme suit: « De même que le pontificat de Léon X fut vraiment d'or et heureux à cause d'une paix florissante et gaie et pour une grande abondance de tout ce qui forme l'aisance d'une ville, ainsi après sa mort et pour tout le temps que le siège de Saint-Pierre resta vacant et pendant l'exaltation du nouveau pontife, les guerres, la famine et la peste avaient tellement affligé Rome et l'Italie, qu'en se rappelant du temps heureux, hélas, sitôt disparu, toutes les querelles et toutes les fautes se renversaient sans raison sur l'innocent Adrien ». Et il ajoute: « Bien du monde, c'est à ne pas le croire, se réjouit de sa mort, tout d'abord les anciens courtisans auxquels s'unirent quelques Romains qui disaient avoir souffert beaucoup de dommages dans leurs biens à cause de l'opiniâtreté de ce pontife ».

Et tout cela parce qu'il était étranger et qu'il ne pouvait pas se conformer au caractère des Italiens qu'il ne connaissait pas. Il ne connaissait pas non plus la juste tradition que la papauté est tenue d'observer et de transmettre. En effet, en tant que sujet de l'empire, - car il était né dans la ville d'Utrecht - il prenait parti pour *son* empereur; en tant qu'originaire de la Hollande, il se fit accompagner à Rome par des Hollandais, afin de s'en servir comme conseillers et comme aides dans le gouvernement temporel de l'État romain.

Or, on ne peut admettre, d'aucune façon, qu'un étranger vienne gouverner Rome ou une ville quelconque de l'Italie.

Sur la tombe d'Adrien fut gravé l'épitaphe suivante: *Hadrianus papa VI hic situs est qui nihil sibi infelicius vita duxit, quam quod imperaret.* Ce qui veut dire que « dans sa vie il n'avait jamais éprouvé une chose plus malheureuse que celle de gouverner ». Si d'un côté ces paroles témoignent à la fois de la sincérité et de la bonté de son âme vertueuse, de l'autre elles expriment un avertissement contre le pouvoir temporel qui est un fardeau terrible et lourd, ainsi qu'il en a été pour le bon Adrien.

On raconte qu'après 1870, Pie IX, doué d'un caractère gai et expansif et qui se plaisait à badiner sur toute chose, se soit à plusieurs reprises montré fort satisfait d'avoir perdu le pouvoir temporel, car par cette perte il se sentait plus libre et délivré de toute responsabilité mondaine. On dira peut-être que cette sortie intime d'une conversation privée ne peut pas être vraie, vu qu'il fit bien des protestations en faveur des droits temporels du Saint-Siège. Mais je ferai remarquer à ce sujet que les protestations ne sont pas une démonstration individuelle, mais collective du Saint-Siège, démonstration qui quelquefois peut être une formalité suivant la loi; comme c'étaient

des formalités les protestations et les excommunications contre le roi de Naples se refusant au tribut de la haquenée qu'il devait au pape pour des raisons de haute suzeraineté que ce dernier avait sur le royaume napolitain.

Il me plaît de faire ressouvenir ici d'un autre pape étranger, antérieur à Adrien VI de presque vingt ans. Aussitôt elu, il traita Rome et l'Italie à l'égal d'un pays de conquête, se croyant tout permis et répandant la terreur dans le monde entier par sa manière de gouverner tyrannique et violente, par son régime de crimes, de trahisons, de corruptions et de pillages. Nous avons nommé Alexandre VI. Non content encore de sa puissance, il pensait bien de prolonger la conquête en faveur des étrangers en nommant dix-huit cardinaux espagnols. La papauté de Borgia a été une ruine et un scandale; elle a laissé un souvenir d'abomination qui se conserve encore à Rome et dans l'Italie tout intière.

Un pape étranger, quel qu'il soit, causera toujours les mêmes effets auxquels donnèrent lieux le pape Florent et le pape Borgia, surtout si la papauté se trouve en possession du pouvoir temporel; mais, comme j'en ai déjà fait la remarque, ce dernier n'est pas compatible avec un pape étranger. Celui-ci, en raison de son origine, ne peut même pas bien administrer le pouvoir spi-

rituel, attendu qu'il se verrait obligé de porter à Rome des règles et des mœurs tout différentes de celles des Romains et qui s'opposent, par conséquent, à ce fin sentiment local qui semble fait exprès pour entourer le Saint-Siège.

Ceux qui désirent le retour du pouvoir temporel devraient être les plus zélés pour soutenir la convenance absolue d'avoir toujours un pape italien. En voici la raison. Le pouvoir temporel a été possible précisément parce que le pape était italien et que comme tel il savait contenter la population dont il connaissait les mœurs et les tendances, lui donnant la plus grande liberté possible et l'aidant dans tous ses besoins, ainsi que le ferait un bon père de famille. La liberté cessait quand il était question de politique, car la moindre censure au chef de l'État était un crime de lèse-majesté; mais en dehors de la politique il y avait la plus grande liberté.

En outre, la souveraineté civile du pape était aussi populaire et très aimée, parce que dans les temps féodaux elle se déclarait toujours en faveur de la population dépouillée épuisée par les barons et par les seigneurs dénaturés et rapaces. Aussi quelques-uns d'entre eux furent-ils punis par le dernier supplice.

Mais quand la féodalité rendait nécessaire l'action de réprimer, la souveraineté civile n'avait

plus sa raison d'être. Pourtant elle a pu se maintenir et être agréée par le peuple, ayant réussi peu à peu à devenir l'expression de l'oligarchie romaine et italienne que composaient les plus grandes familles qui se faisaient passer la papauté de l'une à l'autre.

A ce sujet il suffit de mentionner les papes des deux derniers siècles, parmi lesquels nous citerons les Borghese, les Barberini, les Pamphili, les Chigi, les Rospigliosi, les Altieri, les Odescalchi, les Albani, les Conti, les Orsini, les Corsini, les Lambertini, les Braschi.

En exerçant leur pouvoir, ces hommes gouvernaient avec humanité, faisaient beaucoup de bien, et mettaient des impôts très légers; n'ayant pas la levée de soldats, ils fournissaient de l'ouvrage, donnaient des emplois, des bénéfices. Aussi la population vivait-elle dans un état de tranquillité, s'étant habituée à ce système de gouvernement qui lui paraissait un gouvernement d'origine locale et tout à elle.

Néanmoins, le pouvoir temporel a toujours produit une plaie sanglante: le *népotisme*. Conséquence naturelle de ce pouvoir, il en découle spontané et sans que l'oncle en soit coupable; c'est une nécessité qu'il est inutile de discuter. Je dirai d'où elle provient.

Quand le pape arrive à la principauté civile, il

lui faut nécessairement des conseillers, des aides et des agents fidèles et prudents, car, ainsi qu'il est parfaitement connu, la mondanité du pouvoir temporel entraîne à sa suite toutes les mondanités et par conséquent la cour, les haines, les tromperies des courtisans, les ambitions, les trahisons.

Le pape nouveau, qui ne connaît pas les personnes qui sont à sa dépendance, comment doit-il s'y prendre pour se tenir en garde contre les perfidies, les abus et les erreurs? Il est donc bien naturel qu'il implore l'aide de ses plus intimes, qui sont ses parents, ses frères, ses neveux, ses beaux-frères et qu'il les intéresse au bon fonctionnement du gouvernement de même qu'à la protection de sa personne.

Les neveux parviennent ainsi au pouvoir, recevant l'investiture de charges très élevées par lesquelles ils s'enrichissent d'argent, de terrains, de châteaux. Dans le cours de l'histoire des papes, le népotisme n'a pas d'autre origine, légitime d'ailleurs, étant la conséquence d'une nécessité qui n'existerait pas si le pape avait seulement le pouvoir spirituel à sa disposition. L'oncle doit par force se rappeler du neveu et lui donner les moyens de faire face au décorum et à la dignité, ce qui est du reste très commun aussi entre les simples particuliers.

Mais c'est une grande distance qui passe entre

un apanage convenable et la grande richesse provenant de l'investiture des fiefs et des principautés. De là le péché qui souille le Saint-Siège.

Par son exagération, le népotisme a causé quelquefois d'épouvantables effets. Sans le népotisme, on n'aurait pas eu ce monstre de Cesare Borgia.

Sans le népotisme, Pietro Luigi Farnese, fils plutôt que neveu de Paul III, n'aurait pas été poignardé et pendu aux grilles de la forteresse de Plaisance.

Sans le népotisme, le cardinal Carlo Caraffa n'aurait pas été étranglé au château Saint-Ange.

Sans le népotisme, le duc de Paliano don Giovanni Caraffa, neveu comme le précédent de Paul IV, n'aurait pas été décapité dans la prison de Tordinona.

Sans le népotisme, on n'aurait pas eu comme cardinal ce Del Monte souillant sa pourpre de vices et de crimes qui lui procurèrent bien des fois la prison.

Sans le népotisme, on n'aurait jamais assisté au scandale de voir élever au cardinalat des enfants de douze à quinze ans.

Mais si l'on ne veut pas essuyer de tristes effets, il n'y a qu'une manière pour en détruire les causes. Avec la fin du pouvoir temporel le

népotisme disparaît ou du moins il perd sa consistance.

Le pouvoir temporel une fois admis, le népotisme s'impose, comme nous l'avons déjà vu, contre la volonté même du pape; car si le pape éloigne ses neveux, ceux-ci sont reconnus par les puissances, qui les comblent d'honneurs et de titres afin d'entrer dans les bonnes grâces du pape leur oncle et avoir ainsi un chemin ouvert d'avance pour arriver jusqu'à lui dans le cas où ils pourraient en avoir besoin.

J'ai dit précédemment que le pape doit être italien pour le bien de l'Église et j'ai donné un aperçu des malheurs qui sont échus à l'Italie et à l'Église par suite de l'élection de papes étrangers. J'ai fait aussi mention de la translation du Saint-Siège à Avignon. Ce fut un pape français qui émigra de Rome, brisant ainsi la tradition des siècles. La résidence de la papauté à Avignon dura soixante-dix ans au cours desquels sept papes français se succédèrent.

Pendant cette période les affaires de l'Église marchaient d'une façon déréglée et sans connexion; aussi fallut-il enfin céder aux plaintes et aux prières des fidèles qui réclamaient le retour du Saint-Siège à Rome. Les suites de cette fausse route, c'est ainsi que nous l'appellerons, furent très graves, attendu qu'au milieu de tant

de malheurs on vit surgir des schismes et des antipapes par le fait desquels les causes de discordes et de guerres augmentèrent excessivement.

Le souvenir d'Avignon me fait penser aussi à tout ce qui arriva plus tard relativement à la domination temporelle d'Avignon et du Comtat-Vénaissin appartenant tous les deux au Saint-Siège. En 1792, la convention française avait supprimé le pouvoir civil du Saint-Siège dans ces provinces et en avait décrété l'annexion à la France. Losqu'on signa le concordat de 1801 entre Napoléon Ier et Pie VII, ce dernier se trouvant à Paris demanda à l'empereur la restitution d'Avignon et du Comtat-Vénaissin, mais l'empereur, tout en se montrant très doux et très courtois envers le pape, répondit négativement.

La conséquence que nous pouvons tirer de ce fait, c'est que si l'Église perdit, sans en ressentir aucun préjudice, le pouvoir civil sur Avignon et sur le Comtat-Vénaissin, la même chose peut arriver à Rome sans que l'Église en souffre davantage. Et c'est ici justement le cas de répéter que l'Église ne peut qu'en avoir des avantages, le pape restant libre des liens terrestres qui le détournent du vrai but du Saint-Siège et qui troublent la tranquillité nécessaire pour prendre une résolution importante.

Quand la papauté est annexée au pouvoir temporel, il arrive que dans les Conclaves se produisent des intrigues de tous genres et des chicanes scandaleuses. L'élection prend alors un caractère absolument mondain, à l'instar de toutes les autres élections politiques modernes.

En outre, les souverains eux aussi dressent des intrigues, proclamant des exclusions contre l'un on contre l'autre en faveur de leurs adeptes. De telle sorte, le pouvoir laïque étranger s'introduit dans une assemblée sacrée, où seulement le plus pur sentiment de la foi chrétienne devrait planer. Les souverains font des offrandes et des promesses pour atteindre leurs buts politiques, et les corruptions, les simonies les plus honteuses en sont le résultat. Le pape nouveau lui-même était obligé, après son élection, de récompenser par de l'argent, par des honneurs et par des charges lucratives les cardinaux qui lui avaient donné leur vote. Et voilà la jalousie s'emparer de ceux qui s'y étaient pris différemment et qui se voyaient dans la position d'être considérés comme des adversaires du nouveau pape, ce qui ne laisse pas d'être très fâcheux quand le pape est aussi roi et à même de pouvoir se valoir de la vengeance.

Le pontife se trouve dans une condition malheureuse également s'il est élu contrairement

au veto de quelque grande puissance. Dans ce cas, celle-ci soupçonne qu'il lui soit ennemi, et le pape auquel les sentiments d'inimitié de cette puissance à son endroit sont bien connus, réagit, si l'occasion favorable vient à s'offrir. Ainsi nous assistons aux querelles des différents partis, aux dommages de l'Église, à la désolation du peuple.

C'est ce qui arriva pendant le Conclave de Paul IV qu'on élut contre la volonté de l'empereur qui le soupçonnait d'être son ennemi, l'ayant vu contraire en plusieurs occasions au parti impérial. Il s'ensuivit que le pape se déclara hostile à l'empire et s'allia avec les Français, circonstance dans laquelle ses neveux le servirent avec un zèle exagéré et compromettant non moins qu'en mauvaise foi.

Cela donna lieu à des préparatifs de guerre, à des frais considérables, à la levée à Rome d'une armée nombreuse. Les familles impériales furent vexées, on dépouilla les Colonna de leurs fiefs, et l'on finit par s'emparer de l'État romain au grand détriment de la population tourmentée par les étrangers non moins que par les gens du pays.

La fureur du peuple contre le pape éclata enfin, et quand un nouveau pontife fut élu, les neveux de Paul IV subirent la peine de leur politique malsaine et folle avec la condamnation à

mort, qui fut exécutée. Au cours de cette période de cinq ans personne ne pensait à l'Église, personne ne songeait aux fidèles, ni à la charité qui fait revivre les populations, car l'idée qui l'emportait était celle du gouvernement temporel, idée qui traîne après soi de tristes conséquences.

Cela frappe d'autant plus qu'il s'agit d'un pape doué de beaucoup de talent et de mœurs vraiment saintes et qui voulait être le réparateur de la morale de toute l'Église. Mais cela n'est pas possible si le pape a le pouvoir temporel, ce pouvoir ayant des exigences fatales et excitant des passions qui s'imposent chaque jour.

Si l'on veut que le gouvernement spirituel de l'Église ait le dessus et qu'il accomplisse son évolution naturelle, il faut se passer absolument de la principauté civile. Puis, tout bien considéré, c'est un fait qu'on ne peut pas s'expliquer et qui semble une chose à peu près étrange qu'on puisse attacher autant d'importance au pouvoir temporel.

Qu'est-ce que le pouvoir temporel en regard de l'immensité du pouvoir spirituel qui s'étend librement dans le monde entier avec la puissance d'une influence divine? Le pouvoir temporel c'est la satisfaction de commander à quatre soldats, à deux agents de police, à deux douaniers. C'est

l'agrément de tenir un tribunal, de garder des prisons, de percevoir des impôts. Et tout se réduit à un souci terrestre, qui enlève la paix et la sérénité de l'esprit à celui qui tient ce pouvoir, où tout est bas, misérable et vulgaire.

Au contraire, le pouvoir spirituel est d'une grandeur incomparable, grandeur qui s'accroît au fur et à mesure que le pape s'éloigne de la vulgarité du pouvoir temporel.

Un pape qui se tient seulement à la hauteur du pouvoir spirituel, c'est bien celui-là le pape qui règne sur tous les souverains et sur tous les gouvernements de la terre, chacun ayant besoin de lui à cause du grand empire qu'il a sur les consciences du monde chrétien. On ne saurait, en effet, rien imaginer de plus majestueux que cette république spirituelle dirigée par un pape tenant les gens unis par la parole divine, leur apprenant l'amour et la paix et leur faisant comprendre à tous qu'ils sont des frères entre eux.

Si Léon XIII avait le pouvoir temporel, il n'aurait pas la moitié de l'influence considérable qu'il est dans le cas d'exercer. Il est vrai qu'aujourd'hui les sectes et le sémitisme, qui ont acquis beaucoup de puissance en Europe, s'étudient sans cesse de dresser des pièges à l'autorité du Saint-Siège, offrant une garantie personnelle bien restreinte au chef de l'Église. Mais il faut espérer

que ces forces secrètes, agissant publiquement et sans réserve, trouveront bien vite une main qui les réprime et cela pour la sûreté de la société tout entière qu'elles menacent.

Dans la situation présente les dérisions et les menaces ne vont seulement pas à l'adresse du pape, elles vont aussi à celle des rois, des gouvernants et des riches bourgeois, car les nouvelles sectes matérialistes que les anciennes ont engendrées considèrent comme ennemi le capital sous toutes ses formes de même que ceux qui le possèdent, et elles conjurent pour arriver à la ruine finale dont elles espèrent profiter pour en acquérir de la force, de la richesse, de la jouissance. C'est pourquoi la liberté individuelle est menacée chez tout le monde et, pour ainsi dire, personne n'est plus sûr.

Cependant, ce n'est pas là une raison pour s'occulter par des moyens tout spéciaux et exceptionnels; c'est un devoir, par contre, d'affronter le combat pour avoir raison de la malignité des sectes et sauver ainsi la société en lui rendant la paix dont elle a un si grand besoin. Plus qu'à la principauté temporelle, qui ne ferait qu'augmenter les dangers et les vexations, c'est à cela qu'il faut penser.

De toute façon, il reste entendu que le pouvoir temporel n'est pas compatible avec un pape

étranger, et que s'il l'est avec un pape italien, il ne convient pas à celui-ci de l'avoir, étant seulement au moyen du pouvoir spirituel qu'il peut donner au Saint-Siège l'influence et le prestige anciens et élargir l'action bienfaisante de l'Église auprès de tous les peuples de la terre.

V.

La politique de Léon XIII.

Léon XIII, en montant en 1878 sur le trône pontifical, prenait l'héritage d'une situation difficile et délicate, laissée par son prédécesseur aimant la politique bruyante et ne se souciant guère des puissances avec lesquelles il se trouvait en relations de peu d'importance. Il était dans la nature de celui-ci de préférer les peuples aux gouvernements, confirmant d'une manière indirecte ce caractère aventureux d'où vint, en 1846, la première étincelle de la résurrection italienne. Avec ce système da politique purement subjective, qui méprisait aussi bien les intérêts temporels que les visées diplomatiques, il ne pouvait certainement pas désirer des interventions étrangères. S'il y en a eu de son temps, plus qu'à lui, c'est à la force des circonstances et aux conditions générales de la politique en Europe qu'elles

sont dues, c'est-à-dire à une politique sentimentale et bruyante à l'instar de celle qui a été suivie par Pie IX.

Léon XIII, par contre, a voulu faire succéder la politique de la froideur et de la prudence. Aimant passionnément l'étude et très savant, se connaissant en ce qui se rapporte à la diplomatie dont il a acquis une grande pratique dans les négociations entre les différentes puissances, il a inauguré une politique essentiellement diplomatique, visant à gagner la confiance des gouvernements, à renouer les relations abandonnées, à trouver aide et appui en faveur des affaires ecclésiastiques, à relever le Saint-Siège vis-à-vis de toutes les puissances, non seulement par les calculs de la pondération, mais encore par la diffusion de la culture scientifique. La réputation d'homme savant qu'il avait déjà lui en facilitait l'accomplissement. Personne n'ignore que la science a un prestige spécial et qu'elle donne à celui qui la possède une supériorité incontestable, s'imposant même aux souverains.

Léon XIII a atteint complètement son but et il a gagné au Christianisme l'entière faveur des hautes sphères. Il est vrai que l'enthousiasme populaire suscité par Pie IX a cessé pour lui, mais c'est dans son caractère de ne pas le désirer. Ses idées tendent à autre chose, et c'est par des

moyens tout différents qu'il a tâché d'obtenir l'exaltation de la papauté, laquelle a fait des progrès très remarquables, soit par l'impulsion donnée aux études et par les soins apportés à la propagation de la foi, soit par l'affermissement de la discipline et par l'esprit d'harmonie et de confiance répandu aussi bien dans l'épiscopat que dans les ordres religieux.

Nous pouvons ajouter aussi que seulement un pape comme lui était à même d'aboutir à un semblable résultat, en faisant usage de cette prudence et de cette pondération qui paraissaient contraires aux conditions d'un moment qui avait presque inspiré le prétexte de la revendication réparatrice, prétexte dont se serait emparé sans la moindre hésitation un pape étranger, mais qu'un pape italien devait écarter et suivre un plus sage avis. Une politique différente à celle qui a été adoptée par Léon XIII aurait occasionné à l'Église des préjudices incalculables.

Lorsque Léon XIII fut élu, tous les regards se fixèrent sur lui, l'anxiété étant dans tous les cœurs pour tâcher de deviner ce qu'il pensait à l'égard du pouvoir temporel et quel jugement il aurait porté sur les nouvelles conditions du Saint-Siège.

D'un côté, on mettait en avant des doutes de conciliation; de l'autre, des bruits relatifs au dé-

part de Rome. Bavardages que la conduite du pape fit évanouir en peu de temps. Pour ce qui est de son pouvoir temporel, il s'est montré très prudent, sensé et presque modéré, se bornant dans les premiers temps à proclamer la continuation des droits de l'Église; mais tout cela a été exprimé en justes termes, sans faire preuve d'exigence ni d'exagération. Cette méthode lui a immensément valu pour acquérir la sympathie des puissances qui, par leur manière de penser et par égard aux conditions de l'Europe, ne pouvaient pas désirer un pape ambitieux, remuant et batailleur, pour la raison qu'un pontife pareil aurait été un élément funeste, par lequel le danger d'une guerre ou tout au moins d'une grande crise se serait accentué. C'était assez des menaces des sectes révolutionnaires pour susciter des troubles et des périls sociaux, sans que ne vinssent s'ajouter des fermentations ou des excitations de guerre pour cause religieuse; la guerre, quelle qu'elle soit, n'est pas une chose que l'on souhaite, et les puissances font de leur mieux pour l'écarter.

Un pape qui, n'ayant pas compris l'idée des puissances, eût contrarié leur désir, aurait créé des embarras inutiles sans rien obtenir, s'aliénant en même temps l'esprit de ceux qui ont entre leurs mains la politique européenne. C'est pré-

cisément de cette façon-là que s'y serait pris un pape étranger en 1878.

Il est vrai que la conduite de Léon XIII a été aussi une arme à deux tranchants, de sorte que par son rapprochement de toutes les puissances, il a fait mine de s'intéresser à la grande question sociale, les leurrant de promesses, tandis que le seul but qu'il a eu et qu'il a encore est de reconquérir, de quelque manière que ce soit, le pouvoir temporel, ainsi qu'en font témoignage depuis plusieurs années tous ses faits et gestes. Mais les puissances ne pensant qu'à utiliser ce qu'il y a d'avantageux dans cette conduite, le pontife se voit obligé apparemment à ne pas en franchir les bornes. Du reste, ce ne fut qu'après les démonstrations sauvages de la nuit du 13 juillet 1881, lors du transport de la dépouille de Pie IX, que Léon XIII, voyant dans l'offense au pape mort une menace au pape vivant, fut forcé de rompre le silence et de s'adresser aux puissances, leur expliquant ses sentiments en faveur du pouvoir temporel et leur démontrant la nécessité de la liberté du chef de l'Église. Si cette scène odieuse n'eût pas eu lieu, Léon XIII se serait tû, ou du moins aurait-il borné sa protestation à un simple acte de formalité.

Après tout, ce fut une simple formalité que cette protestation, inspirée par un juste ressen-

timent et provoquée par de justes raisons, puisqu'elle n'eut aucun résultat; à l'instar de toutes les précédentes protestations de Pie IX, elle resta sans suite, on n'insista pas là-dessus, et l'ordre de prudence destiné à reconstituer les forces morales de l'Église, qui s'éleva grâce aux vertus du pape qui profita de toutes les occasions pour le bien du Christianisme, ne vint pas à être changé.

Dans la suite Léon XIII, fier de la bienveillance et du dévouement dont plusieurs puissances lui avaient été prodigues, changea de système; peu à peu, d'abord par des congrès catholiques, ensuite par des actes plus ou moins voilés émanés de la secrétairerie d'État, il prit une attitude résolue, se mettant en vue sur un terrain politique pour rattraper le pouvoir temporel, ce qui lui aliéna les esprits des sphères politiques en Italie et mit le gouvernement dans la nécessité d'exercer une demi-surveillance.

En effet, la façon d'agir et les déclarations du Vatican contre la triple alliance, dans la crainte que l'Italie n'ait inclus dans les pactes que Rome appartienne comme partie intégrante au territoire italien, ne servirent qu'à rendre moins faciles les rapports entre le gouvernement italien et le Saint-Siège. Les puissances continuèrent à faire la sourde oreille à ses aspirations, et la

politique de Léon XIII resta plus accentuée, si l'on veut, mais sans aucun résultat, laissant seulement supposer que l'on préférait les intérêts temporels aux religieux.

Cette politique, qui paraît devoir nuire à l'Italie, lui est, par contre, utile, attendu que les puissances qui ont des rapports intimes avec le Vatican pour des raisons politiques cachées, ne s'alarment ni ne deviennent jalouses comme si le pape avait des préférences pour son propre pays.

Avec tout cela on ne dirait pas que la condition du pape doive s'en avantager, car ses visées n'ayant d'autre but que de reconquérir le pouvoir temporel, on regarde le pontife avec défiance, craignant qu'il ne s'empare de la première occasion pour créer des embarras à l'Italie.

Pendant longtemps la conduite de Léon XIII a été une série d'actions contradictoires. Si, par exemple, il accordait quelque faveur au parti qui protégeait l'intervention des catholiques aux élections politiques, immédiatement après il accomplissait un acte contraire pour ne pas alarmer les intransigeants qui ne voulaient pas en entendre parler.

Il a fait souvent comprendre qu'il ne désirait pas que les journaux cléricaux, du moins ceux de Rome, dirigeassent leurs attaques sur les personnes au pouvoir, mais seulement sur leurs

actions; mesure cependant qu'un acte qui accentuait le combat contre quelque disposition du gouvernement venait aussitôt modérer. S'il prononçait quelque discours trop violent ou trop doux, il faisait suivre ensuite un acte en opposition de son discours.

On aurait dit qu'il cherchait à équilibrer sa manière de dire avec celle qui le faisait agir. Il n'a jamais pris de disposition soudaine; se trouvant toujours irrésolu pour agir ou ne pas agir, il a été l'indécision personnifiée de la balançoire.

C'est justement ce qui s'est passé à l'égard du pouvoir temporel: au commencement, Léon XIII a considéré la question presque avec découragement, faisant croire qu'il aurait accepté les faits accomplis: ce n'était là que l'effet de l'hésitation, et son orgueil de grand pape, que des conseillers flatteurs et partant méchants alimentaient, se révolta en arborant le drapeau du pouvoir temporel dans un moment des plus mal choisis.

Le fait d'avoir été choisi comme arbitre entre deux puissances - chose qui n'a été possible que parce qu'il était pape sans être roi - fit naître chez lui le besoin très puissant du pouvoir temporel, sans s'apercevoir que ce but une fois atteint, il aurait perdu le prestige qui l'avait porté à cet arbitrat, lui empêchant à l'avenir

d'atteindre à cette gloire à laquelle pourtant il tient si fort.

Cela est si vrai que d'autres arbitrages lui auraient été proposés si leur signification n'en eût été adultérée et n'eût servi d'arme à ses velléités de revendication. Imbu cependant de l'idée que le ministère spirituel ne saurait autrement et librement s'exercer qu'au moyen du pouvoir temporel, la conduite de Léon XIII entra petit à petit dans une nouvelle phase, s'infiltrant dans chacun de ses actes et de ses paroles, de façon à le conduire même à combattre la triple alliance, qui aurait dû raisonnablement lui servir.

N'est-ce pas ce but mondain qui lui a inspiré de tenir envers la France une conduite qu'un évêque érudit français a appelé folie politique? Quelle nécessité avait Léon XIII de semer la discorde dans les différents partis de la France, si tous lui professaient le même respect?

L'histoire dira un jour son dernier mot sur un événement encore inexplicable dans tous ses détails. Un fait pourtant se comprend, c'est que la façon d'agir du pape dans cette affaire démontre en lui la volonté, lorsque l'occasion s'en présentera, de mettre sur le tapis la question romaine, ne repoussant pas l'intervention étrangère intéressée. Je ne veux pas m'ériger en juge, mais les faits qui se déroulent chaque

jour font ressortir que le pontife tâche de faire ressusciter le pouvoir temporel, affirmant que le droit ancien ne peut pas être supprimé et je suis d'avis que c'est ce même droit qu'on s'efforce de temps à autre de faire renaître.

Cependant, de l'existence de la question à sa solution au moyen de la restauration, il y a un abîme. Malgré cela, il ne manque pas des personnes qui mettent en avant la restauration, de même qu'il n'y a pas défaut de celles qui parlent de conciliation. Il en sera ainsi pour bien longtemps. Mais, franchement, une restauration du pouvoir temporel est-elle possible aujourd'hui? Peut-on restituer au pape le règne civil? Est-il possible de ramener les populations de l'État romain, habituées maintenant à des systèmes libres et parlementaires, basés sur la publicité et sur les discussions publiques, à l'absolutisme taciturne du régime sacerdotal qui existait à Rome avant 1870? Tout bien pondéré, je suis forcé de répondre négativement.

Une restauration ne pourrait avoir lieu qu'à l'aide d'armées étrangères. Mais où pourrait-on trouver une nation qui voulût se mettre aujourd'hui dans une telle impasse? Cela équivaudrait à s'exposer à une guerre, et nul sans doute ne désire d'en venir là pour rendre au pape son ancienne place.

Si l'initiative venait de la France, l'Allemagne mettrait sur-le-champ son veto, et voilà l'éclat d'une guerre terrible et sanglante. La même chose se vérifierait pour toute autre nation qui eût envie de recourir aux armes afin de restituer au pape le pouvoir temporel, car existant presque toujours entre les puissances la jalousie, le désir de la suprématie et la crainte de préférences ou de prépondérances autrui, il s'ensuit qu'elles se soupçonnent et mettent tout en œuvre pour créer des obstacles aux initiatives des autres. Il en est ainsi dans toutes les questions, mais d'autant plus dans celle-ci qui se rapporte à l'idée religieuse, dont la nature même augmente les dissentiments et les passions.

Si l'Autriche catholique avait la fantaisie de prendre les armes en faveur du pape, l'Allemagne luthérienne à cause de sa foi religieuse, serait amenée à contrarier les desseins de cette nation.

Je dis cela pour donner un exemple, non pour annoncer l'hypothèse d'un fait pratique, car nous sommes encore fort loin de cela, vu les conditions actuelles de l'Europe, où chaque nation doit penser à soi pour des raisons politiques ou de finance, gouffre d'où sort partout menaçante la question sociale. Même en mettant de côté la jalousie des nations et donné le cas

d'un projet de restauration, il faut aussi compter avec l'Italie, nation constituée possédant une nombreuse armée et de grands moyens de défense. État microscopique du temps de Metternich, les interventions et les invasions étrangères sur son territoire étaient alors à craindre, mais actuellement nous n'en sommes plus là. Toute intervention serait repoussée par les armes et donnerait lieu à une guerre acharnée. En supposant pour un moment que la restauration eût lieu au moyen d'armées étrangères, est-ce qu'une telle intervention serait à l'avantage du pape ? Il me semble que non, pour la simple raison que cela ne saurait durer.

Une restauration ne servirait qu'à produire des complications et des tentatives de révoltes politiques, comme celles qui se vérifièrent de 1821 à 1870, avec cette différence que de ce temps les conspirations étaient encouragées et limitées par une ferveur sans enthousiasme, n'étant accomplies que par peu de bourgeois, quelques prêtres et quelques nobles, tandis qu'aujourd'hui elles prendraient des proportions plus considérables et augmenteraient de beaucoup leur hardiesse soutenues qu'elles sont par l'élément ouvrier qui maintenant pour des raisons sociales s'est réveillé et prétend résoudre les problèmes les plus ardus.

En admettant la restauration, il arriverait ceci: après une année une autre intervention étrangère serait nécessaire pour défendre le pape des nouveaux insurgés, ainsi qu'il arriva en 1867, avec l'intervention de l'armée française contre les garibaldiens, de cette même armée qui avait renoncé l'année précédente à l'occupation de Rome.

En voulant ainsi maintenir sûr le pape dans la possession du pouvoir temporel restauré, il y aurait la nécessité d'une intervention permanente, d'une occupation de normale continuité. Admise ainsi une semblable occupation militaire étrangère, non seulement le prétendu bénéfice de la restauration aurait disparu, mais la condition du pape se serait empirée, faisant de ce dernier l'esclave des armes occupatrices et le dépendant de celles d'un gouvernement étranger. Cela offenserait le pape bien plus de ce que ne pourraient le faire des sujets en révolte.

De quelque côté qu'on envisage la question, il surgit des difficultés énormes et presque insolubles. Doit-on renoncer à tous les droits du pouvoir temporel? Peut-on avoir confiance dans la conciliation? Si on ne peut pas renoncer aux droits anciens, on ne doit pas espérer non plus dans une prochaine conciliation. Les choses de-

vront-elles pourtant rester perpétuellement dans l'état actuel ?

Léon XIII, descendu par la pente du pouvoir temporel, à été jusqu'à soulever la question romaine dont il a fait un drapeau pour lui et pour les catholiques. Si cette question n'a pas été érigée en dogme, elle a été certainement posée de manière que toutes les grandes lignes du ministère spirituel du pape aboutissent à elle.

Dans l'exposé des choses je ne poserai pas en juge, mais, en simple narrateur, je me bornerai à faire observer que le pontife actuel est en contradiction avec ses premiers actes, qui, sans se porter à des transactions sans dignité, faisaient entrevoir une politique d'amour et de paix. Si une telle politique avait été suivie, elle aurait sans doute entraîné l'État italien à lui faire de larges concessions et à s'abstenir de proposer des mesures hostiles à l'Église.

Malheureusement il n'en fut pas ainsi. S'apercevant de la tendance des Italiens à accepter un *modus vivendi*, si ce n'est dans le vrai sens du mot « conciliation », au lieu de seconder ce courant, Léon XIII posa durement la question politique, c'est-à-dire la question romaine, déclarant que sans sa solution nul accord n'aurait été possible.

Quelques intimes avertirent qu'on n'aurait pu

atteindre ce but sans l'intervention des catholiques aux élections politiques. En effet, il y eut un moment où le pape crut bon d'accueillir une semblable proposition, de laquelle pourtant il se rétracta bien vite revenant presque subitement sur ses pas.

Il ne serait pas difficile de deviner le motif de ce repentir, mais je me borne à rapporter un autre fait. En 1887, Léon XIII était très disposé à une conciliation ; il le dit et il le fit comprendre ; mais à peine la question avait-elle été posée et qu'il eut goûté la possibilité de pouvoir s'entendre à l'amiable avec l'Italie, il en fut épouvanté au point de nier ses paroles et ses propositions.

Il est des gens qui ont cru voir dans cette ligne de conduite la main de quelque gouvernement : comment s'expliquer ce volte-face du jour au lendemain ? Je pourrais m'avancer dans ces secrets de coulisses et mettre au jour quelques faits qui pourraient modifier l'opinion publique sur les vicissitudes de la papauté pendant ces derniers temps ; mais en plus des indiscrétions, je serais porté à traiter un argument qui n'est pas dans le programme de cet ouvrage.

Ce que je puis affirmer, c'est que depuis ce moment-là le Saint-Siège est entré dans une nouvelle phase, que les cardinaux et les prélats

non aveuglés par les affaires extérieures disent funeste à l'Église. Certes, le pape qui succédera à Léon XIII se trouvera dans une condition très difficile, s'il voudra porter ses regards sur les intérêts religieux, car, c'est inutile de le nier, si d'un côté les engagements politiques de ce pape avec les différentes puissances visent au prestige de la papauté - prestige que je serais presque tenté d'appeler personnel - de l'autre, de vraies blessures ont été faites à l'Église et à ses croyances. En vue d'obtenir de bons rapports avec la Russie, on n'a pas hésité à coopérer aux vues du gouvernement contre cette malheureuse Pologne, aidant complaisamment la russification non seulement du pays, mais aussi de l'Église catholique. Or, si le czar proposait de rétablir une ambassade auprès du pape, qu'arriverait-il? Ces tendances ne sont-elles pas pernicieuses? Je ne dis pas ceci à la légère, je le dis, par contre, avec beaucoup de regret.

La seule crainte que la république française n'eût aboli l'ambassade près le Saint-Siège, a poussé Léon XIII à faire violence au clergé et aux catholiques par une conduite politique contraire à ses propres convictions, et si l'Église n'en a pas ressenti un dommage immédiat, on ne peut certainement pas prévoir ce qui pourrait arriver le jour où la situation viendrait à changer,

et où les partis devront fatalement se modifier et prendre leur place. Afin d'en avoir des louanges et d'acquérir du prestige, le pape a cédé, en dehors qu'en Italie, aux passions et aux tendances du jour, suivant l'opportunisme dominant. Dans la grande question sociale, Léon XIII a voulu intervenir par sa parole et par son autorité; il a écrit des encycliques savantes et très soignées. Mais ce n'est pas le simple et sublime Évangile qui domine, c'est la politique du jour; ce qui brille, c'est la doctrine, non la pratique. On dirait que le pape a eu peur de dire toute la vérité. Ces encycliques ont beaucoup plu aux gouvernements; elles ont été louées et elles le méritent; cependant quel fruit le peuple en a-t-il pu tirer?

Dieu me garde d'avoir l'intention de diminuer les mérites d'un si grand pontife; il passera certainement à la postérité. Ce que je veux dire, c'est que ses actes politiques ne conduisent pas aux buts auxquels il me semble qu'il devait viser. En ceci comme dans le reste de ses actions, le pape a fait preuve d'incertitude et d'hésitation, ne voulant dégoûter ni le peuple, ni les rois, ni les empereurs, ni les présidents des républiques. Ce sera là une politique réclamée par les temps, mais ce n'est certainement pas la politique que l'on dit immuable de l'Église.

Léon XIII a su profiter des circonstances pour se faire accepter des puissances, et les gouvernements dans des moments de transformation ont fait un bon accueil à son concours, le considérant comme un adoucissement aux convulsions qui se manifestent. Si le pape dans cette occasion n'eût porté que l'esprit évangélique, son mérite en aurait été considérablement accru.

La politique de Léon XIII a eu aussi pour effet de créer autour de lui un état morbide, par l'effet duquel la vérité arrive difficilement à ses oreilles. Le trop de sensibilité pour sa personne, le fait de ne pas vouloir aucune observation, font qu'il ne se trouve que des flatteurs autour du trône papal et rarement des hommes de valeur. Ce qui a eu pour résultat de lui faire accomplir maintes actions qui ne dérivent pas de son caractère. Plusieurs actes de justice n'ont pas été sanctionnés par lui.

Les rapports du pontife avec le Sacré Collège furent de prime abord empreints à la plus grande cordialité, Léon XIII voulant gagner le cœur de ceux qu'il savait n'avoir pas désiré son élection. En effet, il n'hésita pas à choisir en qualité de secrétaire d'État le cardinal Franchi, un personnage à l'esprit large et conciliant, nomination qui épouvanta les intransigeants ainsi que le vieil élément qui avait embrassé la politique de Pie IX.

Au cardinal Franchi succéda le cardinal Nina, homme droit et trop loyal pour être ce qu'il fallait à cette place; mais le choix était fait pour suivre une politique de tranquillité et de paix, étant connu que le cardinal Nina nourrissait des sentiments libéraux, dans le sens qu'il voyait la nécessité que, vis à vis des faits accomplis, la papauté prît une voie possible afin que nul dommage n'eût échoué à l'Église et à la religion en Italie.

Moi qui connaissais de ce cardinal, doué d'un caractère simple, mais d'une âme élevée, toutes ses pensées les plus intimes, et duquel je conserve beaucoup d'écrits qui peignent l'homme, je sais par quelles amertumes il a dû passer à cause des hésitations du pape et plus spécialement encore à la suite des intrigues que formèrent autour de Sa Sainteté ceux qui, s'étant aperçus de son âme timide et flottante, mirent tout en œuvre pour le détourner du chemin où il s'était placé.

En effet, le cardinal Nina se vit obligé d'abandonner la secrétairerie d'État, et par la nomination préparée d'avance à cette place du cardinal Jacobini on croyait que Léon XIII eût l'intention de suivre la ligne de politique déjà initiée. Ce n'était que de l'apparence. A cet égard, je me rappelle l'épisode suivant.

Un soir je me rendis chez le cardinal avec un de mes amis. Après une longue et affectueuse conversation, nous lui demandâmes:

— Devons-nous donc nous préparer à une conciliation et travailler dans ce sens?

— Mais que me parlez-vous de conciliation! - s'écria-t-il en colère - quelle conciliation! Qu'ils s'en aillent (faisant allusion au gouvernement italien et à la Cour). Alors elle sera possible; différemment, non.

La politique du pape se révélait déjà en contradiction dès ses débuts; un autre élément l'emportait dans son esprit. Le gouvernement des cardinaux disparaissait pour faire place à la seule autorité papale, qui prit par la suite ses délibérations sans recourir aux conseils du Sacré Collège.

Si dans le choix des nouveaux cardinaux Léon XIII ne put pas éviter quelques noms, il y fit toutefois entrer des éléments qui ne pussent donner ombrage à son autorité, faisant toujours preuve d'incertitude et de perplexité.

Dans le gouvernement de l'Église le pape a voulu rehausser le prestige du clergé au moyen de l'étude, mais son noble but - c'est au sujet de l'Italie que je parle - ne fut pas atteint. Son action dirigée sur de vastes horizons politiques ne lui a pas laissé voir que le clergé va en

diminuant d'une manière visible, de sorte que dans plusieurs endroits il y a défaut de prêtres pour accomplir les fonctions religieuses. Afin de pouvoir suppléer aux besoins, les évêques sont obligés de consacrer des jeunes gens quels qu'ils soient, privés d'instruction et quelquefois de vocation. De là une véritable décadence qu'il serait nécessaire de soigner.

Revenant au principal argument sur la politique de Léon XIII, on est obligé de constater qu'elle a des inspirations sublimes, lorsque son esprit plane dans cette sphère douce et sereine en dehors des intérêts humains, ne visant qu'au bien de l'humanité; par contre, sa splendeur s'affaiblit quand la passion politique se mêle à ses idéaux. J'ignore si l'état de choses actuel soit le meilleur pour le pape et pour le Saint-Siège. La question est ardue. Je dirai seulement qu'une solution est nécessaire; si les hommes ne s'en chargeront pas, elle sera effectuée par le temps, juge suprême qui vient à bout de tous différends, s'il ne les supprime entièrement. Ce qu'il y a de certain, c'est que la situation présente ne peut pas se prolonger beaucoup et qu'elle doit avoir un terme. Comment et quand elle l'aura, personne ne peut le dire.

L'emprisonnement du pape est volontaire, mais, volontaire ou non, la captivité existe. C'est un

fait évident qu'on ne peut cacher, ni rendre moins sérieux. Si le Sacré Collège a décidé ce système d'emprisonnement, il aura eu de bonnes raisons, soutenues par des calculs et par des espérances bien réfléchies. On comprend toutefois qu'un tel régime de clausure rigide et sévère doit tôt ou tard cesser.

De toute façon, ce système représente une exception très dure, qui se résout en une torture infligée à la personne du pape. Je ne saurais dire de quel moyen de solution on puisse faire usage, mais je répète que le temps se chargera de le trouver.

Enfin, si l'on rapproche la politique de Léon XIII de l'origine italienne des papes, on s'aperçoit que cette politique, à part les grands mérites du pontife, qui sont évidents, n'aurait pas pu être suivie par un pape non italien, qui eût poussé si en avant la question politique et mis sur le drapeau la question romaine, réclamant par tant de moyens différents le pouvoir temporel; se fût-il même montré hostile à la triple alliance, on ne l'aurait pas toléré. Les premières réclamations ne seraient pas venues de l'Italie, mais des autres puissances qui auraient vu dans la conduite du pape une perturbation et un danger pour elles-mêmes. Mais avec cela on ne prétend pas d'affirmer qu'un pontife étranger n'eût pas su faire

usage de prudence et de tact à l'égal de Léon XIII ; cependant le seul soupçon que le pape eût pu céder aux pressions de la nation à laquelle il appartenait, aurait suffi pour soulever de sérieux conflits et pour mettre le Saint-Siège à de dures épreuves.

Donc un pape italien se trouve plus libre, non seulement dans l'accomplissement de son ministère, mais encore dans ces aspirations temporelles dont le pape actuel s'est fait le vaillant défenseur.

Lorsqu'on élit un cardinal, on dit qu'il cesse d'être étranger et qu'il devient prêtre de l'Église romaine. Cela est vrai idéalement, non dans la réalité.

TROISIÈME PARTIE

LES CONSÉQUENCES

I.

Le Collège des cardinaux.

Pour bien saisir la vraie portée d'une prochaine élection du pape en rapport avec la question: *si le pape doit ou non être italien,* il est très important de connaître la statistique des cardinaux qui ont fait leur apparition sur la scène papale au cours de la dernière moitié du XIXe siècle et qui décidèrent du sort des trois derniers Conclaves.

C'est là une histoire non dépourvue d'intérêt, parce qu'elle nous sert de guide pour l'avenir. Le fait de l'augmentation du nombre des cardinaux étrangers pendant que la papauté est restée sans le pouvoir temporel a certainement une signification qui ne saurait passer inaperçue.

Les cardinaux qui élurent Grégoire XVI le 2 février 1831 étaient au nombre de cinquante-

quatre, c'est-à-dire quarante italiens, lui compris, et quatorze étrangers.

Les cardinaux italiens étaient les suivants:

Mauro Cappellari (ensuite Grégoire XVI).
Bartolomeo Pacca, de Bénévent
Pietro Francesco Galeffi, de Césène
Tommaso Arezzo, d'Orbetello
Emanuele de Gregorio, de Naples
Giovanni Francesco Falsacappa, de Corneto
Carlo Maria Pedicini, de Bénévent
Luigi Ruffo-Scilla, de Mileto
Cesare Brancadoro, de Fermo
Carlo Oppizzoni, de Milan
Giuseppe Morozzo, de Turin
Benedetto Naro, de Rome
Giorgio Doria-Pamphyli, de Rome
Antonio Pallotta, de Ferrare
Ercole Dandini, de Rome
Carlo Odescalchi, de Rome
Placido Zurla, de Crema
Giambattista Bussi, de Rome
Ludovico Micara, de Frascati
Cesare Guerrieri-Gonzaga, de Mantoue
Pietro Caprano, de Rome
Giacomo Giustiniani, de Rome
Teresio Ferrero della Marmora, de Turin
Bonaventura Gazzola, de Plaisance

Belisario Cristaldi, de Rome
Ignazio Nasalli, de Parme
Vincenzo Macchi, de Montefiascone
Giacomo Filippo Fransoni, de Gênes
Benedetto Barberini, de Rome
Giovanni Antonio Benvenuti, de Sinigaglia
Antonio Domenico Gamberini, de Imola
Cesare Nembrini-Pironi Gonzaga, d'Ancône
Raffaele Mazio, de Rome
Giuseppe Albani, de Rome
Giovanni Caccia-Piatti, de Novare
Agostino Rivarola, de Gênes
Antonio Frosini, de Modène
Tommaso Riario-Sforza, de Naples
Tommaso Bernetti, de Fermo
Domenico de Simone, de Bénévent.

Les cardinaux étrangers étaient :

Rodolphe-Réinier, archiduc d'Autriche
Charles-Caïetan Gaysruck, de Glangerfurt (Autriche)
Alexandre de Rudnaes, hongrois
Gustave de Croy, français
Jean-Baptiste de Latil, français
Joachim d'Isoard, français
Ludovic de Rohan-Chabot, français
Joseph Fesch d'Ajaccio, français
Pierre de Inguanzo-Ribera, espagnol

François-Xavier de Cianfuegos y Jove-Llanos, espagnol
Jean-François-Marc y Catalan, espagnol
Fabrice Sceberas-Testaferrata, maltais
Patrice de Silva, portugais
Thomas Weld, anglais.

Ces cardinaux avaient été nommés:

par Pie VII en nombre de vingt-six,
par Léon XII en nombre de vingt-trois,
par Pie VIII en nombre de cinq.

Grégoire XVI, au cours de son pontificat qui alla du 2 février 1831 au 2 juin 1846, a élevé à la dignité de la pourpre soixante-quinze cardinaux comme ci-dessous:

Luigi Lambruschini, de Gênes
Pietro Ostini, de Rome
Francesco Serra Cassano, de Naples
Ugo Pietro Spinola, de Gênes
Ludovico Gazzoli, de Terni
Benedetto Cappelletti, de Rieti
Francesco Canali, de Pérouse
Francesco Maria Pandolfi-Alberici, d'Orvieto
Giuseppe Antonio Sala, de Rome
Francesco Tiberi, de Rieti
Alessandro Giustiniani, de Gênes
Luigi del Drago, de Rome

Mario Mattei, de Pergola
Giuseppe Maria Velzi, de Côme
Castruccio Castracane degli Antelminelli, de Urbin
Lorenzo Mattei, de Rome
Giacomo Monico, de Trévise
Filippo Giudice-Caracciolo, de Naples
Giacomo Luigi Brignole, de Gênes
Nicola Grimaldi, de Treia
Costantino Patrizi, de Rome
Giuseppe Alberghini, de Bologne
Paolo Polidori, de Lorette
Adriano Fieschi, de Gênes
Luigi Bottiglia, de Turin
Gaetano M. Trigona-Parisi, de Piazza
Luigi Frezza, de Civita Lavinia
Giuseppe della Porta-Rodiani, de Rome
Alessandro Spada, de Rome
Placido Maria Tadini, de Casal
Ambrogio Bianchi, de Crémone
Gabriele della Genga-Sermattei, d'Assise
Jean Lefebvre de Cheverus, français
Luigi Amat di San Filippo e Sorso, de Cagliari
Angelo Mai, de Bergame
Giovanni Soglia, d' Imola
Chiarissimo Falconieri-Mellini, de Rome
Antonio Francesco Orioli, de Bagnacavallo
Antonio Tosti, de Rome

Giuseppe Mezzofanti, de Bologne
Luigi Ciacchi, de Pesaro
Giuseppe Ugolini, de Macerata
Francesco Saverio Massimo, de Rome
Filippo de Angelis, d'Ascoli Piceno
Egelbert Sterckz, belge
Gabriele Ferretti, d'Ancône
Carlo Acton, de Naples
Ferdinando Maria Pignatelli, de Naples
Giovanni Maria Mastai-Ferretti, de Sinigaglia
Hugon de la Tour d'Auvergne, français
Gaspare Bernardo Pianetti, de Jesi
Luigi Vannicelli-Casoni, d'Amelia
Lodovico Altieri, de Rome
Silvestro Belli, d'Anagni
Ludovic-Jacques de Bonald, français
Pasquale Gizzi, de Ceccano
Frédéric-Joseph Schwarzenberg, autrichien
Cosimo Corsi, de Florence
Francesco di Paola-Villadicani, de Messine
Ignazio Giovanni Cadolini, de Crémone
Paolo Magelli, de Forlì
Giovanni Serafini, de Magliano Sabina
François Soraiva, portugais
Antonio Maria Cadolini, d'Ancône
Fabio Maria Asquini, de Udine
Antonio Maria Cagiano de Azevedo, d'Aquin
Nicola Clarelli Paracciani, de Rieti

Francesco Capaccini, de Rome
Domenico Caraffa di Traetto, de Naples
Giuseppe Antonio Zacchia, de Vezzano (Sarzane)
Lorenzo Simonetti, de Rome
Giacomo Piccolomini, de Sienne
Sisto Riario-Sforza, de Naples
Joseph Bernet, français
Guillaume-Henri de Carvalho, portugais.

Grégoire XVI, en plus de quinze ans de pontificat, créa seulement huit cardinaux non italiens, savoir : quatre français, deux portugais, un autrichien, un belge, les autres soixante-sept étant italiens.

Au moment de sa mort existaient soixante-deux cardinaux, dont cinquante-trois avaient été nommés par lui-même et neuf par les pontifes précédents. De ces soixante-deux cardinaux il s'en trouvait cinquante-quatre italiens ; les autres huit étaient étrangers.

Voici les noms des italiens :

Carlo Oppizzoni, de Milan
Ludovico Micara, de Frascati
Vincenzo Macchi, de Monteflascone
Giacomo Filippo Fransoni, de Gênes
Benedetto Barberini, de Rome
Tommaso Riario-Sforza, de Naples

Tommaso Bernetti, de Fermo
Luigi Lambruschini, de Gênes
Pietro Ostini, de Rome
Francesco Serra-Cassano, de Naples
Ugo Pietro Spinola, de Gênes
Ludovico Gazzoli, de Terni
Mario Mattei, de Pergola
Castruccio Castracane, d'Urbin
Giacomo Monico, de Trévise
Giacomo Luigi Brignole, de Gênes
Costantino Patrizi, de Rome
Giuseppe Alberghini, de Bologne
Paolo Polidori, de Lorette
Adriano Fieschi, de Gênes
Placido Maria Tadini, de Casal
Ambrogio Bianchi, de Crémone
Gabriele della Genga-Sermattei, d'Assise
Luigi Amat di San Filippo, de Cagliari
Angelo Mai, de Bergame
Giovanni Soglia, d'Imola
Chiarissimo Falconieri-Mellini, de Rome
Antonio Francesco Orioli, de Bagnacavallo
Antonio Tosti, de Rome
Giuseppe Mezzofanti, de Bologne
Luigi Ciacchi, de Pesaro
Giuseppe Ugolini, de Macerata
Francesco Saverio Massimo, de Rome
Filippo de Angelis, d'Ascoli Piceno

Gabriele Ferretti, d'Ancône
Carlo Acton, de Naples
Ferdinando Maria Pignatelli, de Naples
Giovanni Maria Mastai-Ferretti, de Sinigaglia
Gaspare Bernardo Pianetti, d'Jesi
Luigi Vannicelli-Casoni, d'Amelia
Ludovico Altieri, de Rome
Pasquale Gizzi, de Ceccano
Cosimo Corsi, de Florence
Francesco di Paola-Villadicani, de Messine
Ignazio Giovanni Cadolini, de Crémone
Giovanni Serafini, de Magliano Sabina
Antonio Maria Cadolini, d'Ancône
Fabio Maria Asquini, de Udine
Antonio Maria Cagiano de Azevedo, d'Aquin
Nicola Clarelli-Paracciani, de Rieti
Domenico Caraffa di Traetto, de Naples
Lorenzo Simonetti, de Rome
Giacomo Piccolomini, de Sienne
Sisto Riario-Sforza, de Naples.

Les cardinaux d'autres pays étaient:

Charles-Caïetan Gaysruck, autrichien
François-Xavier de Cianfuegos y Jove-Llanos, espagnol
Egelbert Sterckz, belge
Hugon de la Tour d'Auvergne, français
Louis-Jacques de Bonald, français

Frédéric-Joseph Schwarzenberg, autrichien
Joseph Bernet, français
Guillaume-Henri de Carvalho, portugais.

Les cardinaux romains qui s'assemblèrent pour élire Grégoire XVI étaient au nombre de onze. A sa mort ils se réduisaient à six:

Benedetto Barberini
Pietro Ostini
Costantino Patrizi
Antonio Tosti
Francesco Saverio Massimo
Ludovico Altieri.

Je fais cette remarque que je ne crois pas dénuée d'importance, le nombre des cardinaux romains étant toujours allé en diminuant; sans remonter au passé, on verra par la suite que cela est vrai.

Les cardinaux vivants lors de l'élection de Pie IX étaient soixante-deux, lui compris, (on sait que le cardinal Gaysruck n'arriva pas à temps), ainsi qu'il ressort de la liste que nous venons de présenter.

Le nombre des cardinaux créés par Pie IX est fort nombreux à cause de son long pontificat. En effet, il le commença avec soixante

et un cardinaux et en nomma cent vingt-trois, comme suit :

Italiens :

Pietro Marini, de Rome
Gaetano Baluffi, d'Ancône
Giuseppe Bofondi, de Forlì
Carlo Vizzardello, de Veroli
Raffaele Fornari, de Rome
Giuseppe Pecci, de Gubbio
Giuseppe Cosenza, de Naples
Roberto Roberti, de San Giusto (Fermo)
Michelé Viale-Prelà, de Bastia (Corse)
Domenico Lucciardi, de Sarzane
Girolamo d'Andrea, de Naples
Giovanni Brunelli, de Rome
Vincenzo Santucci, de Gorga (Anagni)
Giusto Recanati, de Camerino
Domenico Savelli, de Speloncato (Corse)
Francesco Gaude, de Cambiano (Turin)
Francesco de' Medici, de Naples
Alessandro Bernabò, de Foligno
Gaspare Grassellini, de Palerme
Enrico Orfei, d'Orvieto
Giuseppe Milesi-Pironi-Ferretti, d'Ancône
Pietro de Silvestri, de Rovigo
Gaetano Bedini, de Sinigaglia
Angelo Quaglia, de Corneto

Carlo Luigi Morichini, de Rome
Gioacchino Pecci, de Carpineto
Antonio Benedetto Antonucci, de Subiaco
Francesco Pentini, de Rome
Camillo di Pietro, de Rome
Carlo Sacconi de Montalto, (Marches)
Filippo Maria Guidi, de Bologne
Luigi Bilio, d'Alexandrie (Piémont)
Antonio Matteucci, de Fermo
Matteo Eustachio Gonella, de Turin
Lorenzo Barili, d'Ancône
Camillo Tarquini, de Marta (Montefiascone)
Mariano Falcinelli-Antoniacci, d'Assise
Salvatore Nobili-Vitelleschi, de Rome
Antonio Maria Panebianco, de Terreneuve (Sicile)
Giuseppe Luigi Trevisanato, de Venise
Antonino de Luca, de Bronte (Sicile)
Giuseppe Andrea Bizarri, de Paliano
Luciano Bonaparte, de Rome
Innocenzo Ferrieri, de Fano
Giuseppe Berardi, de Ceccano
Raffaele Monaco La Valletta, de Chieti
Flavio Chigi, de Rome
Alessandro Franchi, de Rome
Luigi Oreglia di Santo Stefano, de Bene Vagienna
Tommaso Maria Martinelli, de Lucques

Ruggero Antici-Mattei, de Recanati
Pietro Giannelli, de Terni
Giovanni Simeoni, de Paliano
Giacomo Antonelli, de Terracine
Prospero Caterini, d'Onano
Teodolfo Mertel, d'Allumiere
Domenico Consolini, de Sinigaglia
Edoardo Borromeo, de Milan
Annibale Capalti, de Rome
Lorenzo Ilarione Randi, de Bagnacavallo
Bartolomeo Pacca, de Bénévent
Domenico Bartolini, de Rome
Bartolomeo d'Avanzo, d'Avella (Nole)
Giovanni Battista Franzelin, d'Attino
Francesco Saverio Apuzzo, de Naples
Luigi di Canossa, de Vérone
Luigi Serafini, de Magliano Sabina
Lucido Maria Parocchi, de Mantoue
Vincenzo Moretti, d'Orvieto
Lorenzo Nina, de Recanati
Enea Sbarretti, de Spolète
Antonio Pellegrini, de Rome.

D'autres nations:

Pierre Giraud, de Clermont (France)
Jacques-Marie Du Pont, de Villefranche (France)
Paul-Thérèse d'Astros, de Tours (France)

François-Nicolas Morlot, de Langres (France)
Thomas Gousset, de Montigny (France)
Jacques-Marie Mathieu, de Paris
Alexis Billiet, de Chapelle (Savoie)
François-Auguste Donnet, de Bourg (France)
Jean-Baptiste Pitra de Champforgeuil (France)
Henri-Marie-Gaston de Bonnechose, de Paris
René-François Régnier de Saint-Quentin (France)
Joseph-Hippolyte Guibert, d'Aix (France)
Godefroi Brossais Saint-Marc, de Rennes (France)
Louis-Joseph-Marie Caverot, de Joinville (France)
Clément Villecourt, de Lyon
Frédéric de Falloux du Coudray, de Bourg d'Iré (France)
Jean-Joseph Bonne y Orbe, espagnol
Emmanuel-Joachim Tarancon, espagnol
Cyrille de Alameda, espagnol
Ferdinand de la Puente, espagnol
Michel Garcia Cuesta, espagnol
Jean-Ignace Moreno, espagnol
Marien Barrio y Fernandez, espagnol
François de Paule Benavides y Navarrete, espagnol
Emmanuel Garcia Gil, espagnol
Michel Paya y Rico, espagnol

Judas-Joseph Romo, espagnol
Pierre-Paul de Figueredo de Cunha, portugais
Emmanuel-Benoît Rodriguez, portugais
Ignace do Nascimento Moraes Cardoso, portugais
Maximilien de Semeran-Beekh, autrichien
Joseph Otmaro-Rauscher, autrichien
Jean Scitowski, hongrois
Michel Lewiki, autrichien (Galicie)
Georges Haulik, hongrois
Maximilien de Tarnoczy, autrichien
Jean Simor, hongrois
Joseph Mihalovitz, hongrois
Jean-Baptiste Kutschker, autrichien
Melchior de Diepenbrok, allemand
Jean Geissel, allemand
Charles-Auguste de Reisach, bavarois
Gustave-Adolphe d'Hohenlohe, allemand
Miécislas Ledochowski, allemand
Nicolas Wiseman, anglais
Paul Cullen, irlandais
Henri-Édouard Manning, anglais
É douard Howard, anglais
Victor-Auguste Dechamps, belge
Jean Mac Closkey, américain.

Comme on le voit, les cardinaux d'autres nations sous le pontificat de Pie IX ont atteint un nombre considérable, savoir :

16 français (ne comptant pas les cardinaux Bonaparte, Viale-Prelà et Savelli, qui quoique français d'origine, peuvent être considérés comme italiens à cause de leur demeure et des places qu'ils ont occupées)
12 espagnols
3 portugais
9 austro-hongrois
5 allemands
4 anglais
1 belge
1 américain
51

Ce déplacement, qui a pris des proportions bien plus accentuées depuis l'avènement de Léon XIII, n'est pas sans avoir son motif et il mérite la plus grande attention.

Au fur et à mesure que le pouvoir temporel s'affaiblissait, les papes ont compris qu'ils devaient affermir leur influence en faisant appel à un plus large concours des différents États dans le Sacré Collège.

Pour une question dont je parlerai par la suite, on a voulu réduire le nombre des cardinaux italiens afin d'écarter le cas d'une majorité qui, d'un coup de main, pût nommer un pape disposé à accepter les faits accomplis, ou bien désireux d'établir des accords avec le gouvernement italien.

Pendant le pontificat de Pie IX moururent cent vingt cardinaux. Ainsi à sa mort il ne restait que les soixante-quatre suivants:

Italiens:

Luigi Amat di San Filippo et Sorso, de Cagliari
Camillo di Pietro, de Rome
Carlo Sacconi, de Montalto
Filippo Maria Guidi, de Bologne
Luigi Bilio, d'Alexandrie
Carlo Luigi Morichini, de Rome
Antonino de Luca, de Bronte
Gioacchino Pecci, de Carpineto
Fabio Maria Asquini, de Udine
Antonio Benedetto Antonucci, de Subiaco
Antonio Maria Panebianco, de Terranova
Domenico Carafa di Traetto, de Naples
Luciano Bonaparte, de Rome
Innocenzo Ferrieri, de Fano
Giuseppe Berardi, de Ceccano
Edoardo Borromeo, de Milan
Raffaele Monaco La Valletta, de Chieti
Flavio Chigi, de Rome
Alessandro Franchi, de Rome
Luigi Oreglia di Santo Stefano, de Bene-Vagienna
Tommaso Maria Martinelli, de Lucques
Ruggero Antici-Mattei, de Recanati

Pietro Giannelli, de Terni
Giovanni Simeoni, de Paliano
Domenico Bartolini, de Rome
Bartolomeo d'Avanzo, d'Avella
Francesco Saverio Apuzzo, de Naples
Luigi de Canossa, de Vérone
Luigi Serafini, de Magliano Sabina
Vincenzo Moretti, d'Orvieto
Lucido Maria Parocchi, de Mantoue
Prospero Caterini, d'Onano
Teodolfo Mertel, d'Allumiere
Domenico Consolini, de Sinigaglia
Lorenzo Ilarione Randi, de Bagnacavallo
Bartolomeo Pacca, de Bénévent
Lorenzo Nina, de Recanati
Enea Sbarretti, de Spolète
Antonio Pellegrini, de Rome.

D'autres nations :

Frédéric Schwarzenberg, autrichien
Auguste Fr. Donnet, français
Jean-Baptiste Pitra, français
E. M. Gaston de Bonnechose, français
Paul Cullen, irlandais
Gustave-Adolphe d'Hohenlohe, allemand
Jean-Ignace Moreno, espagnol
Ignace do Nascimento Moraes Cardoso, espagnol

René-François Régnier, français
Joseph-Hippolyte Guibert, français
Jean Simor, hongrois
Miécislas Ledochowski, allemand
Jean Mac Closkey, américain
Henri-Édouard Manning, anglais
Victor-Auguste Dechamps, belge
Godefroi Brossais Saint-Marc, français
Jean-Baptiste Franzelin, autrichien
François de Paule Benavides y Navarrete, espagnol
Emmanuel Garcia Gil, espagnol
Édouard Howard, anglais
Michel Paya y Rico, espagnol
Louis M. G. Eusèbe Caverot, français
Joseph Mihalovitz, hongrois
Jean-Baptiste Kutschker, autrichien
Frédéric de Falloux du Coudray, français.

Des italiens cinq étaient romains et trente-quatre d'autres provinces.

Les vingt-cinq d'autres nations se répartissaient de la manière suivante:

huit français
cinq austro-hongrois
cinq espagnols
deux allemands
trois anglais-irlandais

un belge
un américain.

Telle était la situation à l'époque du Conclave du 20 février 1878, dans lequel le cardinal Joachim Pecci, de Carpineto, fut élu pape sous le nom de Léon XIII. A son avènement il y avait donc soixante-trois cardinaux vivants.

Il est très important de jeter ici un coup d'œil sur le mouvement statistique des cardinaux pendant son pontificat, mouvement qui a été fort nombreux en regard du temps écoulé.

Léon XIII, jusqu'au Consistoire du 12 juin 1893, (y compris celui-ci) a nommé rien moins que quatre-vingt-douze cardinaux, dont quarante-neuf italiens et quarante-trois d'autres nations.

Voici les noms des italiens :

Giuseppe Pecci, de Carpineto (frère du pape)
Gaetano Alimonda, de Gênes
Domenico Sanguigni, de Terracine
Pietro Francesco Meglia, de Santo Stefano al Mare
Giacomo Cattani, de Brisighella
Lodovico Jacobini, de Genzano
Carlo Laurenzi, de Pérouse
Francesco Ricci-Paracciani, de Rome
Angelo Jacobini, de Genzano
Pietro Lasagni, de Caprarola

Domenico Agostini, de Trévise
Angelo Bianchi, de Rome
Guglielmo Sanfelice, d'Aversa
Isidoro Verga, de Bassano Teverina
Carmine Gori-Merosi, de Subiaco
Michelangelo Celesia, de Palerme
Ignazio Masotti, de Forlì
Guglielmo Massaia, de Piovà (Asti)
Alfonso Capecelatro, de Naples
Placido Maria Schiaffino, de Gênes
Carlo Cristofori, de Viterbe
Francesco Battaglini, de Mirabello (Bologne)
Camillo Mazzella, de Vitulano
Augusto Theodoli, de Rome
Serafino Vannutelli, de Genazzano
Gaetano Aloisi-Masella, de Pontecorvo
Luigi Giordani, de Codifiume
Camillo Siciliano di Rende, de Naples
Mariano Rampolla del Tindaro, de Polizzi
Agostino Bausa, de Florence
Luigi Pallotti, d'Albano
Giuseppe Benedetto Dusmet, de Palerme
Luigi Macchi, de Viterbe
Giuseppe d'Annibale, de Borbona (Rieti)
Achille Apolloni, d'Anagni
Gaetano de Ruggero, de Naples
Vincenzo Vannutelli, de Genazzano
Sebastiano Galeati, d'Imola

Luigi Rotelli, de Corciano
Luigi Ruffo-Scilla, de Palerme
Luigi Sepiacci, de Castiglione del Lago
Giuseppe Guarino, de Montedoro
Mario Mocenni, de Viterbe
Amilcare Malagola, d'Imola
Angelo di Pietro, de Vivaro
Ignazio Persico, de Naples
Luigi Galimberti, de Rome
Giuseppe Maria Granniello, de Naples
Giuseppe Sarto, de Riese (Trévise).

Cardinaux d'autres nations:

Thomas Zigliara, corse (France)
Julien-Florian Desprez, français
Ludovic-François-Désiré Pie, français
Américo Ferreira dos Santos Silva, portugais
Frédéric de Fürstenberg, autrichien
Joseph Hergenroether, autrichien
Ludovic Haynald, hongrois
Jean-Henri Newman, anglais
Antoine Hassun, ottoman
Joachim Lluch y Garriga, espagnol
Édouard Mac Cabe, irlandais
Charles-Martial-Allemand Lavigerie, français
Wladimir Czacki, polonais-russe
Jean-Sébastien Neto, portugais
Célestin Ganglbauer, autrichien

Antonin Monescillo y Viso, espagnol
Zéphirin Gonzales y Diaz Tunon, espagnol
Paul Melchers, prussien,
Patrice-François Moran, irlandais-australien
Alexandre Taschereau, canadien
Jacques Gibbons, des États-Unis d'Amérique
Benoît-Marie Langénieux, français
Charles Place, français
Victor-Félix Bernadou, français
François-Marie Richard, français
Pierre-Lambert Goossens, belge
François de Paule Schönborn, autrichien
Aimé-Victor F. Guilbert, français
Joseph-Alfred Foulon, français
Albin Dunajewski, autrichien
Gaspard Mermillod, suisse
Antoine-Joseph Gruscha, autrichien
Claude Vaszary, hongrois
Benoît Sanz y Fores, espagnol
Guillaume-René Meignan, français
Benoît-Léon Thomas, français
Philippe Krementz, prussien
Georges Kopp, prussien
Herbert Vaughan, anglais
Michel Logue, irlandais
Victor Lécot, français
Joseph Bourret, français
Laurent Schlauch, hongrois.

De ces quarante-trois cardinaux, quatorze sont français, neuf austro-hongrois, quatre espagnols, deux portugais, trois prussiens, quatre anglo-irlandais, trois américains, un ottoman, un russe (polonais), un belge, un suisse.

Les cardinaux décédés pendant le pontificat de Léon XIII jusqu'à ce jour, sont quatre-vingt-treize, dont cinquante-quatre italiens et trente-neuf d'autres nations. Des quatre-vingt-treize morts, quatre avaient été nommés par Grégoire XVI, qnarante-neuf par Pie IX, et les autres quarante par Léon XIII lui-même.

Les cardinaux vivants sont à l'heure présente soixante-deux, dont trente-trois italiens et vingt-neuf d'autres nations. De ces soixante-deux cardinaux, cinquante-deux ont été créés par le pape actuel, les autres dix par Pie IX.

Suivent les noms des trente-trois italiens :

Teodolfo Mertel, d'Allumiere
Raffaele Monaco La Valletta, de Chieti
Luigi Oreglia di Santo Stefano, de Bene Vagienna
Luigi Serafini, de Magliano Sabina
Lucido Maria Parocchi, de Mantoue
Angelo Bianchi, de Rome
Luciano Bonaparte, de Rome
Luigi di Canossa, de Vérone

d'évêque. Les cardinaux italiens demeurant à Rome sont donc vingt-deux.

Voici les noms des vingt-neuf cardinaux étrangers vivants :

Gustave-Adolphe d'Hohenlohe, prussien
Miécislas Ledochowski, polonais-prussien
François de Paule Benavides y Navarrete, espagnol
Julien-Florian Desprez, français
Américc Ferreira dos Santos Silva, portugais
Joseph-Sébastien Neto, portugais
Antonin Monescillo y Viso, espagnol
Zéphirin Gonzales y Diaz Tunon, espagnol
Paul Melchers, prussien
Patrice-François Moran, américain
Alexandre Taschereau, américain
Jacques Gibbons, américain
Benoît-Marie Langénieux, français
François-Marie-Benjamin Richard, français
Pierre-Lambert Goossens, belge
François de Paule Schönborn, autrichien
Albin Dunajewski, autrichien
Antoine-Joseph Gruscha, autrichien
Claude Vaszary, hongrois
Benoît Sanz y Fores, espagnol
Guillaume-René-Meignan, français
Benoît-Léon Thomas, français

italiens étaient réduits à une faible minorité, exigeant ainsi l'intérêt de la papauté.

Aucun gouvernement ne veut pas de pape qui lui appartienne, encore moins le veut-il chez soi, mais il ne veut pas non plus un pape non italien. Tous les gouvernements s'intéressent à la question, aujourd'hui plus que jamais.

Le Conclave prochain donnera occasion à un débat entre les différentes tendances qu'on peut s'expliquer par les rapports qui se sont dessinés peu à peu entre le Saint-Siège et les puissances, ce dont je vais m'occuper.

II.

Le Conclave futur.

Quoique dans la composition du Sacré Collège on rencontre une majorité de cardinaux italiens faisant supposer que le pape futur sera italien, on peut cependant établir avec certitude que les cardinaux étrangers, à cause de leur nombre, se préparent à imposer leur volonté sur le choix des concurrents au pontificat.

Le futur Conclave va prendre une importance exceptionnelle, et la question: *si le pape doit être italien,* se présentera dans toute sa signification. Il n'y aura pas de lutte sur un futur

veaux cardinaux, ne voulant pas rester avec deux places vacantes en vue de quelque événement qui pût se produire. Bien mieux, elle en aurait désiré même un troisième si on avait pu en ce temps établir les accords.

De quels éléments se compose le Sacré Collège pour la future élection du pape ? L'élection sera-t-elle faite avec une entière liberté, ou bien les cardinaux entreront-ils dans le Conclave avec une décision déjà arrêtée?

Je parlerai plus tard de l'action des puissances et de leurs rapports avec le Vatican qui ont avec ces deux questions des liaisons intimes.

Voici, en attendant, les éléments qui probablement décideront de la future élection du pape. Je ne ferai pas une biographie des cardinaux présents. Je me bornerai à n'en dire que ce qui est nécessaire pour connaître leur inclination et leur pensée au sujet du futur pontife.

Le premier qui se présente est le cardinal Raffaele Monaco La Valletta, issu d'une ancienne famille de Chieti, bien qu'il soit né à Aquila le 23 février 1827. C'est le doyen du Sacré Collège et évêque suburbicaire d'Ostia et Velletri. On a parlé de lui à plusieurs reprises comme successeur de Léon XIII, jouissant parmi ses collègues de beaucoup de sympathie. Sa nomination était

tretiendrait également de bons rapports et il aurait soin des intérêts religieux.

La certitude pour le cardinal Monaco La Valletta de réussir élu futur pape serait mathématiquement sûre (sous le nom de Pie X), si dans ces derniers temps son état de santé ne s'était sensiblement affaibli, le faisant paraître plus âgé de ce qu'il ne l'est réellement.

Ce dépérissement de santé met ses collègues dans l'embarras. Dans la crainte, ils tournent leur regard à la recherche de quelqu'un qui, dans les mêmes conditions, pourrait le remplacer; ce qui n'est certainement pas très facile. C'est pour ce motif qu'une grande incertitude règne sur ce choix.

Luigi Oreglia di Santo Stefano a un an de moins que le précédent, étant né en 1828 à Bene Vagienna, près de Mondovì, en Piémont.

Camerlingue de la S. R. Église, il est sous-doyen du Sacré Collège et évêque suburbicaire de Porto et Santa Rufina. Il fut créé cardinal par Pie IX en 1873, après avoir été nonce en Portugal. Quoique ce cardinal ait parcouru une longue carrière, il n'a ni précédents, ni partisans, ni amis. Son train de vie est excentrique et son opiniâtreté est telle que rien ne peut l'émouvoir. Il combat dans le camp des intransigeants et

aisée mais modeste, il se fit prêtre comme se font tant d'autres, pour la raison qu'il faut avoir un prêtre dans sa famille. En effet, il fut curé pendant plusieurs années, et aux moments où le souffle de la liberté et de l'indépendance traversait la Lombardie, Parocchi joignit sa voix à celle des libéraux, écrivant bien des pages dans ce sens. Était-ce l'enthousiasme du moment, ou une conviction intime? Avec de gros souliers et un esprit raffiné, il est certain qu'il sut comprendre son temps et il se fraya son chemin. De quelle façon s'y prit-il? En devenant journaliste. Il écrivit des articles sensés, qui témoignaient à la fois de sa doctrine et de son sens pratique.

Ses écrits attirèrent l'attention de ses supérieurs; son aspect, sa conduite firent le reste, et un beau jour, jeune encore, il fut préconisé évêque de Pavie, un évêché des plus difficiles à obtenir. L'ambition de Parocchi s'accrut; et vraiment il donna des preuves de savoir gouverner un diocèse. Ses pastorales furent considérées comme des chefs-d'œuvre, de sorte que Pie IX, ne réussissant pas à trouver un archevêque pour Bologne, le nomma, en 1877, à cette place, le créant cardinal presque en même temps. Mais l'évêque de Pavie ne fut pas agréé dans ce diocèse et le gouvernement ne voulut pas lui accorder l'*exequatur*, bien que des personnages

évêque de la Lombardie, de la Vénétie, ni en deçà du Pô n'est élu sans son approbation. Cela n'a pas manqué pourtant de lui susciter des jalousies, on murmure, on forme des soupçons. S'il n'est pas le candidat de la majorité des cardinaux italiens, il l'est des cardinaux étrangers qu'il a pu approcher et dont il a su gagner l'affection par ses manières et par sa droite raison. Ceux-ci sont enthousiastes de Parocchi. Pour atteindre ce but, il s'est aussi appliqué à l'étude des langues étrangères.

Qu'en pense le cardinal Parocchi des principales questions qui se trouvent maintenant sur le tapis? La réponse est difficile à donner. Dans la position qu'il occupe, il a eu l'occasion de voir des personnages politiques de tout degré et de toute nuance, et dans ces entretiens il s'est toujours bien trouvé avec tous; tant les libéraux que les plus intransigeants du clergé n'ont pas eu de divergences avec lui sur les questions les plus vives du jour, sur la politique du Vatican et sur celle de l'Italie: il est également d'accord avec les cardinaux ultra-intransigeants qu'avec ceux qui penchent vers la conciliation.

Un patricien romain ultra-intransigeant, fou à attacher, mais qui a quelquefois des lueurs de bon sens, en parlant du cardinal Parocchi, avec lequel il doit avoir des rapports, dit souvent:

cela il serait aujourd'hui le doyen du Sacré Collège, qu'il aurait certes honorablement représenté. Il est vrai toutefois que ces qualités ne lui ont pas beaucoup valu, ayant été mis à l'écart chaque fois que quelque occasion s'est présentée, ainsi qu'il arriva à l'égard de la charge de secrétaire des Brefs qui lui était dévolue du temps même qu'elle fut donnée au cardinal Serafino Vannutelli.

Le cardinal Hohenlohe est parent de l'empereur Guillaume II et des meilleures familles de l'Allemagne et de l'Autriche. D'un aspect superbe, de taille élevée, imposant, il a des manières très polies et distinguées. Né à Rothenburg (Fulda) le 26 février 1823, il est cardinal depuis 1866. Il demeure à Rome, étant archiprêtre de la basilique Libérienne.

Luciano Bonaparte, tout en portant un nom illustre, n'a aucun poids dans le Sacré Collège. Quoiqu'il soit considéré par beaucoup de monde comme un cardinal étranger, il est italien, étant né à Rome le 15 novembre 1828. Il n'est pas encore vieux, mais il paraît fort âgé. Très pieux, ce cardinal ne se mêle aucunement aux affaires et son vote sera pour celui qu'on lui indiquera.

Miécislas Ledochowski a été un cardinal de combat en Allemagne, à l'époque où M. de Bis-

se rendre au Conclave, son vote sera pour celui qui saura le convaincre, n'étant pas au jour des intrigues de la Cour épiscopale.

Julien-Florien Desprez, archevêque de Toulouse en France, est né en 1807. Comme les deux précédents, son âge ne lui permettra pas de venir à Rome. Au cas où il puisse faire acte de présence au Conclave, il sera favorable au candidat qui se prononcera le plus résolument en faveur de la restauration du pouvoir temporel.

Améric Ferreira dos Santos Silva, portugais, est évêque de Porto, ville où il naquit en 1829. A en croire ce qu'on dit au Vatican, ce cardinal serait un fougueux défenseur du pouvoir temporel; mais il semble qu'il ne le soit que par des mots, ne lui connaissant aucun acte à l'appui de cette assertion. Son suffrage portera sur celui qui saura se l'accaparer dans les réunions préparatoires.

Angelo Bianchi est romain. A peu près indifférent aux luttes de parti, il préférerait voir sur le siège pontifical le cardinal Parocchi plutôt que le cardinal Monaco, mais il ne se fie pas trop de lui, étant du nombre de ces cardinaux qui vont à la recherche de personnes moins re-

exercer une influence marquée sur les cardinaux étrangers, surtout sur les Espagnols en faveur d'un pape simple et batailleur dans le sens purement religieux, c'est-à-dire non politique. Il ne votera pas pour Monaco, celui-ci étant doué d'un tempérament trop doux, mais au cardinal Parocchi il préférerait quelqu'un qui connût les besoins de l'Église. Le cardinal Neto est né en 1841.

Guglielmo Sanfelice di Acquavella, moine de la Congrégation bénédictine de Mont-Cassin, compte à présent soixante ans. Ce cardinal a été choisi comme archevêque de Naples parce que son individualité ne donnait de l'ombrage à qui que ce soit, étant difficile de trouver un prélat qui au milieu des vieux éléments pût être agréable au nouvel état de choses. Le cardinal Sanfelice a démontré savoir comprendre sa mission; il y eut même un moment où il était devenu *papabile*. Modeste, simple, et très poli, il est aimé de toutes les classes de la population, grâce surtout à son intarissable charité. On dirait toutefois que ses vertus lui ont semé d'obstacles le chemin par lequel on arrive à la papauté. Au premier scrutin il aura quelques votes, qui se porteront ensuite sur le cardinal Monaco.

treprendre, le cardinal Monescillo viendra sans une pensée arrêtée et il se conseillera avec ses collègues.

Zéphyrin Gonzales y Diaz Tunon, dominicain, espagnol lui aussi, est moins âgé de vingt ans que le précédent. Il représentera au Conclave une voix vague, mais préférant un pape religieux à un pape politique, penchant pour cela au cardinal Capecelatro.

Paul Melckers, prussien, eut à subir un procès et fut chassé du diocèse de Cologne pour s'être opposé aux lois de mai. A la suite d'une transaction entre le gouvernement allemand et le Vatican, Mgr. Melckers, appelé à Rome, fut nommé cardinal, ne dédaignant pas de jouir d'un appointement sur le fonds des Guelfes, le gouvernement ayant proposé et le pape accepté que le nouveau prélat ne vivrait pas aux frais du Vatican. Pour qui votera ce cardinal? C'est douteux. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il est aujourd'hui en bons rapports avec le gouvernement de son pays et qu'il en recevra le mot d'ordre. Mgr. Melckers naquit à Münster en 1813.

Alfonso Capecelatro. En nommant cardinal Capecelatro, Léon XIII céda à l'acclamation gé-

Mgr. Alfonso Capecelatro est né à Marseille. Il a à présent soixante-dix ans. Archevêque de Capoue, petite ville qui ne lui permet pas de figurer selon ses mérites, il conserve la place de bibliothécaire de la Sainte Église Romaine. Il pourrait, ainsi que tant d'autres, s'imposer, mais son tempérament doux le rend contraire à tout coup d'autorité. Je l'ai entendu maintes fois s'écrier: « Je ne me soucie pas de ces vanités ».

Patrice-François Moran, né à Leighlimbridge (Irlande) en 1830, émigra en Australie, comme nombre de ses connationaux. Nommé cardinal tout simplement pour l'importance de cette colonie anglaise, il ne représente aucune valeur au sein du Sacré Collège. Dans un Conclave son vote sera à la disposition de quiconque réussira à le persuader, d'autant plus si l'impulsion lui sera donnée par la Compagnie de Jésus.

Alexandre Taschereau appartient à la colonie anglaise du Canada. Né en 1820 à Sainte-Marie de la Beauce (Canada), il est archevêque de Québec. On ignore ses idées sur le choix du pape futur, mais très probablement il suivra le courant le plus fort.

Benoît-Marie Langénieux est le plus influent parmi les cardinaux de la France et chez lequel

présentants étrangers auprès du pape n'ont lieu qu'il ne s'y trouve. Cette habitude, jésuitiquement blâmée d'abord, fut ensuite exposée à des insinuations malveillantes.

Homme à l'aspect sympathique, très poli, ambitieux, doué de talent naturel et de bon vouloir, il est le fils de ses œuvres. Il fut nommé cardinal le 14 mars 1887, après sa nonciature de Vienne, où il précéda le cardinal Galimberti. Pendant ces dernières années ses relations lui attirèrent l'attention de quelques gouvernements, lui créant surtout des jalousies dans le Vatican. Est-il vrai, ainsi qu'on le dit, que le cardinal Rampolla ne fut pas étranger à ces jalousies? Toujours est-il que Mgr. Serafino Vannutelli qui, en sa qualité de cardinal palatin, avait la charge lucrative de secrétaire des Brefs, reçut du pape l'intimation d'y renoncer et d'accepter en échange l'archevêché de Bologne. Le rusé cardinal obéit, mais il sut s'y prendre de façon à ne pas s'éloigner de Rome et à garder toujours le secrétariat des Brefs. Lorsque le cardinal Zigliara, évêque suburbicaire de Frascati, tomba malade, Vannutelli comprit qu'il pouvait, le cas échéant, opter pour ce siège: c'était dans son droit; et il réussit en dépit de ceux qui s'étaient mis en quatre pour le faire éloigner. Le pape lui-même ne put pas s'y opposer: ainsi le cardinal Vannutelli, non

archevêché et en 1887 il atteignit son but désiré. C'est un vote assuré pour le cardinal Monaco ou pour un cardinal appartenant aux provinces méridionales.

Mariano Rampolla del Tindaro, sicilien, est né à Polizzi le 17 août 1843. Venu à Rome avec le désir de faire carrière et protégé par les jésuites, il fut placé d'abord au collège Capranica, et mis ensuite en relief au Vatican. Terminés ses études à l'Académie des nobles ecclésiastiques, il ne tarda pas à se distinguer. Déjà en 1880 nous le voyons nonce à Madrid, où il demeura jusqu'à la fin de 1887, pour venir à Rome recevoir le chapeau rouge et succéder à feu le cardinal Lodovico Jacobini comme secrétaire d'État. Quels mérites avait le jeune prélat sicilien pour arriver si haut? Je ne crois pas médire de lui en faisant observer qu'on avait besoin d'un homme qui se prêtât à une évolution politique dont nous ressentons aujourd'hui tous les effets. D'une santé chancelante, avec son humble maintien, il ne souleva pas de jalousies parmi les ambassadeurs. Tandis qu'on avait de lui les plus larges promesses pour la satisfaction de toute exigence, et pour une action impartiale vis-à-vis de tous les gouvernements, on voyait s'accomplir des faits qui démontraient tout le contraire. Insciem-

ment au début, complice ensuite, il amena le Saint-Siège à une politique très inconvenante. Cette opinion n'est pas à moi seul; c'est un jugement que j'ai ouï prononcer par des cardinaux insignes. Quel rôle jouera le cardinal Rampolla dans le Conclave futur? Celui qui lui est tracé par sa politique: il sera contraire à tous les candidats par nous indiqués plus haut. Contraire à Monaco, dont il ne partage pas les idées; contraire à Parocchi qu'il hait secrètement, il appuierait Vannutelli, s'il n'en fût pas jaloux. Après avoir bien étudié son plan, ce sera l'intérêt personnel qui décidera de ce qu'il lui convient de faire au Conclave.

Agostino Bausa, dominicain, a été élevé au cardinalat en 1887 pour la simple raison que l'ordre auquel il appartient voulut un propre représentant au Sacré Collège en outre du cardinal Zigliara. Dépourvu d'une influence quelconque parmi ses collègues, il se rangera avec la majorité qui se dessinera dans les réunions préparatoires. Agostino Bausa est archevêque de Florence où il naquit en 1825.

Giuseppe Benedetto Dusmet, palermitain, de la Congrégation bénédictine de Mont-Cassin, est archevêque de Catane. Homme pieux et savant,

lors de son élévation au cardinalat, en 1889, à l'âge de soixante-onze ans, quelqu'un s'écria : « Voilà le successeur de Léon XIII ». Vraiment il n'a pas de partisans, et on peut prévoir que Mgr. Dusmet votera pour le cardinal Monaco. Jouissant de la faveur des bénédictins et des autres ordres religieux, ce cardinal a beaucoup de probabilités d'être élu pontife.

François-Marie-Benjamin Richard, archevêque de Paris, jadis oppositeur acharné de la politique du Vatican envers la république française, et maintenant résigné aux changements survenus, n'accordera jamais son appui à un candidat ami de l'Italie. Persuadé néanmoins lui aussi de la nécessité d'avoir un pape italien, il donnera son vote à Parocchi, tant lui que ses amis français ayant la conviction que le cardinal-vicaire, devenu pape, saurait rendre plus vive la lutte. Natif de Nantes, le cardinal Richard a soixante-quatorze ans.

Pierre-Lambert Goossens, archevêque de Malines, c'est l'unique cardinal de la Belgique. N'ayant aucun rapport avec d'autres cardinaux, pour ne pas se trouver isolé, il s'unira dans le vote au cardinal archevêque de Paris. Mgr. Goossens appartient au Sacré Collège depuis 1889; il a soixante-sept ans.

François de Paule Schönborn, jeune cardinal issu de l'aristocratie autrichienne, est archevêque de Prague, sa ville natale. En 1879, ayant à peine trente-cinq ans, il fut nommé évêque de Budweis, et dix ans plus tard il était cardinal. Dans les premières années de son sacerdoce, Mgr. Schönborn a vécu longtemps à Rome. Il s'unira aux cardinaux italiens qui veulent un pape tranquille, c'est-à-dire non politique.

Vincenzo Vannutelli, moins âgé de deux ans que son frère dont nous venons de parler, est né lui aussi à Genazzano. A l'égal de Serafino, il est doué d'un caractère très vif et d'une ambition qu'il n'arrive pas toujours à maîtriser. Comme deux frères dans le Sacré Collège constituent une force et qu'ils ne l'ignorent pas, ils ne laisseront pas échapper les occasions sans en tirer parti.

Sebastiano Galeati, archevêque de Ravenne, ne se mêle pas aux intrigues de Rome, préférant vivre dans son diocèse en bon archevêque; ce sont justement ces qualités qui lui ont valu sa promotion à cardinal. Il a soixante-dix ans qu'il porte fort bien. Dans le Conclave, où il entrera libre de tout engagement, il donnera son vote au cardinal Monaco, si l'élection de celui-ci sera pos-

sible; dans le cas contraire, il votera avec la majorité.

Albin Dunajewski, polonais, âgé de soixante-sept ans, en sa qualité d'archevêque de Cracovie, est sujet à l'Autriche. Très peu enthousiaste de la politique, il donnera son suffrage au moins ambitieux parmi les candidats.

Antoine-Joseph Gruscha, titulaire dès 1890 de l'archevêché de sa ville natale, la capitale de l'Autriche, est né en 1820. Quelques-uns le croient indifférent au pouvoir temporel, toutefois les faits prouvent le contraire. Il sera l'orateur du gouvernement autrichien dans le Conclave.

Luigi Ruffo-Scilla, né à Palerme en 1840, est un partisan de l'ancienne domination, c'est-à-dire un intransigeant. S'il ne votera pas pour Monaco, ce sera pour le motif qu'il le croit trop modéré. Néanmoins, il ne sera pas pour Parocchi. Archevêque de Chieti, le cardinal Ruffo n'a jamais pu obtenir l'*exequatur* du gouvernement italien. Après l'avoir envoyé nonce à Munich de Bavière, le pape l'appela, lui grand seigneur, à la charge de majordome. Jusqu'aujourd'hui il n'a laissé aucune trace de science diplomatique ni administrative.

Angelo Di Pietro vient de remplir la charge de nonce à Madrid. Bien qu'il n'ait aucune inclination à la diplomatie, il suivra dans le Conclave le courant contraire à la politique actuelle de Léon XIII, c'est-à-dire qu'il votera pour un pape qui veuille agir en vrai chef de la catholicité, et des suffrages, peut-être, se porteront sur lui. Le cardinal Di Pietro est né à Vicovaro, petit pays près de Tivoli, le 26 mai 1828.

Ignazio Persico, vieux capucin missionnaire, intelligent et modeste, est originaire de Naples, où il naquit en 1823. Son vote sera pour un cardinal chef de quelque ordre religieux, s'il y en aura; au cas contraire, il votera pour le cardinal Monaco.

Luigi Galimberti, homme marquant par son intelligence et par son instruction, est considéré comme un cardinal disposé à la conciliation; je suis pourtant d'avis que chez lui l'ambition l'emporte sur toute autre chose, car la conciliation il ne la voudrait pas lui-même, d'autant moins s'il était élu pape. On ne saurait pourtant nier son influence, qui pourra avoir du poids dans le choix du pape futur. Sa candidature n'aurait pas encore quelques chances de réussite; pour à présent il lui suffirait d'être secrétaire d'État,

Philippe Krementz est l'un des deux cardinaux que l'empereur, pour ses fins de politique intérieure et étrangère, obtint du pape d'ajouter aux trois allemands qui appartiennent déjà au Sacré Collège. Mgr. Krementz a soixante-quinze ans et est archevêque de Cologne. Très peu compromis dans l'affaire des lois de mai, le nouveau cardinal est un interprète fidèle du Vatican et des vues du gouvernement allemand. Il votera pour le candidat qui lui sera indiqué de Berlin.

Georges Kopp est le second des deux cardinaux obtenus par Guillaume II après avoir eu raison de certaines susceptibilités du Saint-Siège. C'est lui qui fut l'intermédiaire entre Berlin et le Vatican pour aplanir les dernières difficultés. Si M. de Bismarck eût encore été au pouvoir, Mgr. Kopp ne serait pas revêtu de la pourpre cardinalice; mais les temps ont changé. On a dit que le cardinal de Hohenlohe, qui est à même de connaître les cardinaux Krementz et Kopp, plutôt qu'approuver leur nomination et avoir avec eux un contact quelconque, s'en alla en Allemagne où il resta pendant six mois. Il n'en est rien. Le cardinal de Hohenlohe est toujours en bonnes relations surtout avec Mgr. Kopp, qui est né à Duderstadt le 27 juillet 1837.

le gouvernement de Londres, le pape réussit à trouver l'homme qu'il lui fallait dans Mgr. Logue, qui ne s'était jamais compromis vis-à-vis des autorités politiques anglaises. L'archevêque d'Armagh fut bien surpris d'être appelé au cardinalat. Non encore fort avancé en âge, étant né en 1840, il a l'avantage d'un aspect beau et agréable. Son vote est incertain.

Herbert Vaughan voudrait être le successeur du cardinal Manning, mais il n'est qu'un fervent partisan du pouvoir temporel. Savant et retenu, il cherche la gloire qu'il obtiendra peut-être. Il est un admirateur enthousiaste du cardinal Parocchi, pour la raison que celui-ci lui a parlé en anglais. Son âge est de soixante-deux ans.

Théodolphe Mertel n'est seulement pas le doyen de l'ordre des diacres, mais il est aussi le plus vieux parmi les cardinaux, ayant quatre-vingt-huit ans. C'est un caractère, et dans sa longue carrière il a su résister aux idées mesquines et antilibérales et se faire en même temps respecter. Cardinal depuis 1858, s'il vivra à l'époque du Conclave, on ne le verra pas se prononcer pour un intransigeant ni pour un Parocchi.

Isidoro Verga, théologien au-dessus du médiocre, doit l'honneur de la pourpre aux bons

Giuseppe Sarto, né à Riese, aux environs de Trévise, le 2 juin 1835, est évêque de Mantoue. Il ne songeait pas d'arriver au cardinalat. Ce fut le cardinal Parocchi qui, voyant qu'on ne pouvait pas trouver un patriarche pour Venise, proposa au pape Mgr. Sarto, qui eut à la fois la double promotion.

Giuseppe Granniello, barnabite, jouissait du renom de profond théologien: le pape le nomma, en 1892, secrétaire de la Congrégation des évêques et des Réguliers; mais n'ayant pas donné des preuves de suffisante habileté dans cette charge importante, il le créa cardinal. *Promoveatur ut amoveatur*. Il donnera son vote au cardinal Dusmet, d'autant plus que le groupe des cardinaux des provinces méridionales se prêtent mutuellement appui. Mgr. Granniello naquit à Naples en 1834.

Laurent Schlauch, évêque de Grand-Varadin en Hongrie, a soixante-dix ans, Ce prélat doit son élévation à la dignité cardinalice à un tour d'astuce joué par Léon XIII au gouvernement hongrois. Deux chapeaux se trouvaient disponibles: le Gouvernement avait proposé, avec la méthode des ternes, deux hommes de sa confiance. Sur une terne on ne put pas tomber d'ac-

III.

Le pape et l'Italie.

En venant à parler du pape et de l'Italie, tout en me bornant à la question : *si le pape doit être italien*, j'entame un sujet hérissé d'épines et fort délicat. Les faits dont je dois m'occuper sont d'une telle nature que les jugements que je porterai sur eux seront peut-être taxés d'audace. Je ferai donc de mon possible pour me tenir dans les justes limites, et je ne parlerai que *per vero dire.*

Lorsque le gouvernement s'est décidé à suivre le conseil d'occuper Rome, a-t-il réfléchi à l'importance des faits qu'il allait accomplir? A-t-il considéré les suites de ce grand événement? A-t-il imposé à son action un programme clair et précis ?

Rien de tout cela. Pour le prouver, c'est assez du fait qu'après vingt-quatre ans on est encore à traiter de la question romaine. Ou nos hommes d'État n'ont pas été à la hauteur de leur mission, ou bien ils n'ont jamais compris la signification de l'occupation de Rome.

En 1870, le gouvernement pontifical a commis la plus grave, la suprême des fautes en opposant

Est-ce qu'on doit attribuer ce triste changement à des circonstances exceptionnelles? Non. La faute c'est entièrement aux hommes préposés à la direction de la chose publique qui ne se rendirent jamais compte des devoirs de leur position à Rome. Ils ne pouvaient pas ignorer qu'à Rome vivait le prétendant aguerri, fort d'une organisation séculaire, qui aurait profité de leurs erreurs. En matière de politique ecclésiastique, le gouvernement ne pouvait avoir de pire conduite: ayant eu peur d'une liberté absolue, de la séparation de l'Église et de l'État, il a suivi une politique énervée, hybride, dégoûtante. Le gouvernement italien a dû transiger d'une manière peu convenable dans les questions les plus importantes. Le Vatican n'a jamais reconnu ni ne reconnaît le patronage royal: il se moque de prétentions qui n'ont aucun fondement dans le droit. Le patronage est un pacte bilatéral qui ne peut exister sans le consentement d'un des contractants.

Quand le gouvernement italien s'est aperçu que les choses ne marchaient pas, il aurait dû changer de route, et agir avec dignité et énergie. Une matière aussi importante que la politique ecclésiastique en Italie a été tout à fait négligée. Nul homme d'État, visant à un haut idéal, n'a su fonder une législation politique ecclésiastique

(il s'en apercevra un jour), toutes les puissances à sa condition, et le nombre des cardinaux des autres nations étant à peu près égal à celui des cardinaux italiens, nous nous trouvons moins à notre aise que si le pape était étranger.

Ce nombre quasi prépondérant des étrangers dans le Sacré Collège, je l'ai dit déjà, n'est pas pour indiquer qu'on ne veuille pas d'un pape italien. C'est précisément le contraire: tous ces prélats d'autres pays ont été élevés à la dignité cardinalice expressément pour assurer l'élection d'un pape italien. Cela peut sembler un absurde, mais ce n'est que la réalité; je puis l'affirmer sciemment. La question a été débattue dans un Consistoire secret convoqué par le pape, et la décision en ce sens a été communiquée à quelques gouvernements.

Vraiment, si le pape était étranger, la question du pouvoir temporel serait liquidée à jamais. Mais alors pourquoi tant de cardinaux non italiens? Si le nombre des cardinaux italiens fût resté normal, tel qu'il l'était par le passé, à savoir les cinq sixièmes à peu près, probablement le Sacré Collège se serait arrangé au nouvel état de choses. Les cardinaux étrangers constituent une garantie qu'entre les cardinaux italiens et leur gouvernement il ne pourra jamais intervenir de transaction. Mais

à la paix religieuse, l'économie publique en Italie en profitera. Mais la conciliation ainsi comprise, complète et absolue, n'est autre chose qu'une utopie. Les idées du Vatican ne sont point conciliables avec celles de l'Italie, qui partent d'un point diamétralement opposé.

Qu'est-ce qui gouverne le monde depuis un quart de siècle? C'est l'opportunisme. Or, ainsi que ce mot le dit, les gouvernements ne marchent pas à présent sur une voie déterminée, tandis que le pape ne peut pas s'éloigner des lignes générales qui dirigent le Saint-Siège. La papauté est une institution fondée sur des principes fixes desquels la violence seule peut la faire remuer. C'est un fait dont l'histoire ancienne et moderne en fait le plus ample témoignage. Napoléon Ier, qui ne perdait pas son temps à discuter, disait: Je veux ceci, je veux cela, et bien qu'à contre-cœur, les papes ont tout accepté, tout, jusqu'au renoncement du pouvoir temporel! Le gouvernement de la république française actuel en a agi de la même façon, et, après tout, il n'en reste pas moins le meilleur ami du Vatican.

Je traiterai séparément des relations du Saint-Siège avec les gouvernements. En attendant, je crois bon, afin d'en conclure sur ma thèse de l'opportunisme, d'en donner ici un aperçu général.

Jamais comme dès 1870 on a vu tant d'incons-

ciliation? Il est des gens qui pensent que cela soit possible. Quant à moi, vu la situation présente, je n'y vois qu'une utopie.

La loi des garanties pontificales a été une erreur politique. Une fois Rome occupée, la résolution de la question papale s'imposait. Au lieu de la loi des garanties, il fallait savoir établir un concordat équitable soussigné par les deux parties. Reconnaître d'abord la souveraineté du pape et lui imposer ensuite une loi faite sans son consentement, c'est tomber dans l'absurde. Qu'est-ce que cette loi que le gouvernement italien lui-même n'observe pas? En outre, cette loi demeure encore incomplète. Or, si on ne savait pas de quelle manière l'accomplir, n'aurait-il mieux valu ne pas l'avoir sanctionnée?

D'autre part, maints incidents ont fait ressortir jusqu'à l'évidence que, même avec les meilleures intentions du monde, les divers Ministères qui se sont succédé en Italie ont manqué d'autorité pour pouvoir s'opposer à ceux qui considèrent la loi des garanties comme une diminution de la souveraineté nationale. Articles de journaux, brochures et publications de tout genre, faits par des hommes autorisés autant par leur position sociale que politique, n'ont abouti à aucun résultat pratique. Dans le champ clérical les tentatives d'une conciliation furent nombreuses.

pape si les rapports de l'Italie avec la France se sont aigris toujours davantage. Je ne dis pas que d'autres causes n'aient pu avoir contribué à créer cette déplorable situation ; on ne saurait pourtant mettre en doute que le Vatican a profité de ces différends pour s'y mêler, dans l'espoir qu'un conflit aurait pu éclater et le mettre à même de sortir de sa condition actuelle. Je rappelle simplement le fait, l'opposition du Vatican à la *triplice* étant notoire aussi, non en haine à l'alliance, mais pour combattre l'Italie, celle-ci ayant voulu que dans le traité relatif à l'intégrité de son territoire Rome y fût aussi comprise.

Une pareille conduite n'aurait pu être suivie par un pape de nationalité étrangère, voire même américaine. Par cette façon d'agir, pourtant, un pape italien se crée une position intolérable. En effet, n'est-elle pas insupportable la condition personnelle de Léon XIII? Quelque vaste que soit le Vatican; qu'il renferme un jardin et des villas permettant de faire de longues promenades en voiture; que le pape ait la liberté de recevoir tous les jours les différents personnages qui vont lui rendre visite; bref, qu'il puisse y faire tout ce qu'il lui plaît, il n'en reste pas moins vrai que Léon XIII ne peut pas jouir de toute la liberté désirable. S'il pouvait sortir du Vatican et en ren-

vous donc, du moment que vous avez placé le pape dans l'extraterritorialité, c'est-à-dire en mesure de conspirer, ne vous réservant même pas le droit de lui faire des représentations ? Le pape vit au Vatican comme dans une petite île, avec la seule différence, qu'au lieu d'être entouré par l'eau, il l'est par des murailles qui l'empêchent de jouir de l'air oxygéné.

Il se peut que quelqu'un me demande ici combien d'utilité peut avoir cette critique rétrospective ? Elle en a beaucoup, attendu que l'œuvre du passé se reflète sur le présent et sur l'avenir. Le pape s'est mis dans une position étrange que le gouvernement italien lui-même a contribué à rendre telle, sans s'apercevoir qu'elle a été le résultat d'un artifice contraire à ses intérêts.

Or, comment pourrait le gouvernement mettre fin à cet état de choses ? Il le pourrait de trois manières : 1° en donnant raison aux réclamations du pape et en renonçant à Rome ; 2° en imposant une solution équitable ; 3° en brusquant la fortune, c'est-à-dire en obligeant le pape à sortir de Rome et de l'Italie, sauf à lui dicter de nouveaux pactes lorsqu'il demanderait à y rentrer.

Je ne me cache pas que ce dernier moyen - vu le nombre considérable existant de cardinaux non italiens - pourrait être suprêmement dangereux ;

conque d'Italie, on a commis une faute énorme. Les hommes d'État italiens, c'est à ne pas y croire, n'ont pas eu la conscience exacte de ce que c'est que Rome. Gouverner Rome n'est pas une chose difficile, mais si l'on ne veut pas qu'on dise qu'elle est cléricale, il faut bien la connaître et mieux l'administrer. On me fera observer que la présente situation est destinée à finir. C'est une autre erreur. La papauté n'est pas - faut-il le répéter? - une institution comme les autres; son caractère spécial ne lui permet pas de se barrer le chemin par des impatiences. Le Saint-Siège a pour principe de laisser passer l'orage et de se présenter ensuite de nouveau.

Si l'on veut que la question romaine finisse, sinon à jamais, du moins pour un certain laps de temps, il faut que le gouvernement sache imposer, non par des actes arrogants ou timides, mais équitablement, un projet qui établisse avec clarté ce que veut l'État italien; qui règle le droit intérieur de l'Italie, en le faisant accepter par le Vatican, et par lequel soient nettement définis tous les rapports entre l'Église et l'État. J'insiste sur cette acceptation de la part du Vatican, car, dans le cas opposé, on n'aurait abouti qu'à une nouvelle loi des garanties.

Je pourrais même indiquer quel serait, à mon avis, le moment le plus opportun pour présenter

suyer des offenses brutales. Quand les cardinaux veulent respirer un peu d'air, ils sont obligés de traverser la ville, blottis dans de grandes voitures couvertes à l'aspect sombre et d'aller hors les murs de la ville. Les promenades qu'ils préfèrent sont la via Nomentana hors de la porte Pia et la via Appia Nuova hors de la porte Saint-Jean. Là, ils descendent de leur voiture, et après s'être promenés quelque peu sans être connus par tous les passants, ils font retour à leur habitation.

Mais qui les empêche, dira-t-on, de faire leur entière volonté ? — Voilà une sotte objection, que celui-là seul qui ne connaît pas la réalité des faits et qui ignore ce que c'est que l'institution de la papauté peut avancer. Personne ne pourrait supposer que les cardinaux ne désirent jouir de la liberté, de l'indépendance à laquelle ils ont droit. Mais par la force des choses, par la condition faite au pape, ainsi que par la politique qu'il a inaugurée ils se trouvent dans une fausse position. L'irritation provoquée par une semblable position a engendré une guerre sourde, mais non de propos délibéré, contre l'État italien. Or, une guerre dans le sens et dans les limites que nous venons d'exposer ne saurait être blâmée: c'est une réaction toute naturelle.

Si la position est fausse d'un côté, elle ne l'est pas moins de l'autre, et de la façon dont on s'y

des hommes il est des moments psychologiques où ce qui semblait impossible devient possible. C'est un de ces moments qu'attend la papauté, qui tire profit de toute occasion pour mettre en avant ses prétentions.

Tous les États s'étant trouvés dans quelques difficultés au sujet de leur politique, par un prétexte quelconque le pape s'est empressé à leur offrir son influence morale pour soigner leur malaise. Il a chargé ses adeptes, le clergé, les évêques, de dire aux puissances : par notre force morale nous pouvons vous aider à écarter vos entraves ; notre influence est entièrement à vous, à la condition, bien entendu, que vous nous secondiez à regagner le pouvoir temporel. De cette manière le pape a réussi à entourer l'Italie de petites défiances et même de quelques embarras. On n'a pas provoqué une conflagration parce qu'on ne le pouvait pas et aussi, je pense, parce que nul État ne se serait aventuré jusque-là ; le fait demeure pourtant qu'on a espéré et qu'on espère encore au Vatican dans une guerre pour arriver au but. Ce n'est qu'un pape italien qui puisse se porter à une pareille extrémité. Un pape étranger n'aurait été appuyé pas même par le gouvernement de son pays.

L'action de la papauté contre l'Italie a été constante, s'accentuant plus ou moins d'un jour

oublier d'avoir une patrie et ne peuvent prendre soin de leurs intérêts politiques et matériaux qu'au détriment du principe religieux qu'on a eu le tort d'y mêler. J'ai vu des hommes très respectables, de hauts dignitaires de l'Église pleurer à cause de cette grave erreur dans laquelle le Saint-Siège persiste et qui finira, tôt ou tard, par lui aliéner les esprits les plus éclairés.

Mais qu'est-ce que cela fait?

Pourtant, la faute est-elle, peut-être, bien plus aux catholiques qu'à leur chef, car dans sa qualité le pape ayant le devoir de sauvegarder plutôt les intérêts de l'Église que ceux des catholiques italiens, il ne peut pas se soucier de dommages qu'il ne voit ni ne ressent. Le tort - sans faire préjudice à la morale et à la foi chrétienne - doit être donc attribué aux catholiques, qui ne savent pas distinguer entre chose et chose. Est-ce que vis-à-vis de l'État ils n'ont pas autant de droits que les autres citoyens? L'Italie est-elle un pays différent des autres, qu'on ne puisse pas y jouir du droit commun? Si toutes les nations qui ont offensé le pape avaient dû se trouver dans la même condition que l'Italie, le droit serait banni du monde entier.

Il ne vaut pas la peine, du reste, de traiter à fond cette question, ne sachant pas encore si le nombre énorme de ceux qui s'abstiennent des

moins aurait-il tiré parti du bouleversement général en faveur de sa cause.

Le Vatican, on le voit, se berce de l'illusion que les périodes historiques aient fatalement à se répéter, et de même que dans d'autres circonstances le pape a reconquis le pouvoir à la suite d'événements extraordinaires, il s'imagine que l'avenir lui réserve encore une chance pareille. Sans tenir compte du fait que la période présente diffère de beaucoup des périodes écoulées, car les causes qui ont mis la papauté dans la condition où elle se trouve ne sont pas les mêmes; sans tenir compte non plus que les tendances et les révolutions d'aujourd'hui ont un caractère tout opposé à celles du passé, et considérant qu'il est question ici de l'unification de l'Italie, - ce dont nos ancêtres ne surent jamais venir à bout et qu'ils ne tentèrent même pas, - pourquoi donc à la période présente devrait-il en succéder une contraire aux aspirations libérales? Si de nouveaux événements devront se produire, ils ne séront assurément pas au bénéfice du pape. Le monde le croit, dit-on, et nous avec. En attendant, cela nous profite.

La politique du pape envers l'Italie ne s'arrête pas là pourtant. Aux jours périlleux, aussi bien que dans les moments de fièvre des affaires et de transformation intérieure, les millions du Va-

Or, je ne prétends nullement critiquer personne, mais il faut se rappeler que les plus grandes dépenses pour l'édilité romaine ont été faites justement alors que les catholiques étaient fort nombreux non seulement parmi les conseillers municipaux, mais aussi dans la junte. C'est avec une ardeur fiévreuse qu'on travaillait: complices ou non, les catholiques étaient au municipe un instrument entre les mains du Vatican, intéressé à ce que Rome se transformât, oui, mais non à l'avantage de la capitale d'Italie.

En outre, si les catholiques au municipe constituent une force, ils ne compromettent pas leurs principes politiques. C'est pourquoi le pape fait usage de tous les moyens possibles pour élargir son champ d'action. Au moment où les cléricaux viendraient à occuper en majorité les charges administratives, ils pourraient rendre de grands services à la cause papale.

L'œuvre du pape, dirigée à fortifier sa position à Rome, et par là à rendre plus faible celle du gouvernement et de Rome capitale d'Italie, a eu un nouveau succès dont peu de gens peut-être se sont rendu un compte exact.

Voici de quoi il s'agit.

En conséquence de la loi sur les corporations ecclésiastiques, les siéges de plusieurs Ordres avaient dû quitter Rome, et les religieux qui en

pas retourné à Rome, mais ce retard ne dépend pas de sa volonté.

Toutes ces maisons religieuses créent autour d'elles une masse si énorme d'intérêts pour travaux, pour secours, pour aumônes, pour conseils, que, peu s'en faut que la population tout entière ne soit attirée dans leur orbite. Avec les maisons de religieux ont surgi des écoles de tout genre et de tout degré qui se trouvent en mesure de faire concurrence aux meilleures qu'entretiennent la municipalité et le gouvernement, et possédant sur celles-ci l'avantage de l'économie. Ce que peuvent faire les institutions religieuses, le gouvernement ne le peut pas. Dans tous les coins de Rome on a fondé des instituts d'éducation et des pensionnats pour combattre les instituts des libéraux ou pour rivaliser avec eux. Si l'on ajoute à tout cela l'action qu'exercent les nombreux curés et la masse d'intérêts que le Vatican peut déployer par l'entremise de la Cour pontificale, des congrégations ecclésiastiques, des chapitres et des adeptes, on verra qu'il existe dans Rome une population à part. Or, le Vatican a su habilement exploiter la position que l'inertie et l'inhabileté du gouvernement italien lui ont permis de se faire.

Chaque fois que quelque grave événement s'est produit, comme lors de l'inauguration du monu-

parce qu'elles auraient dû se soumettre à la surveillance et à la protection des consuls italiens !

Grâce à sa nationalité italienne, le pape a pu envelopper l'Italie de tous côtés. La papauté est usurpatrice par sa nature même, car les principes religieux s'infiltrent par nécessité. Pourquoi donc nul État ne veut-il le pape chez soi ? Pourquoi le pape doit-il être forcément italien ? C'est pour la raison que tous craignent son action usurpatrice. Dans la situation actuelle, j'aime à le répéter, les cardinaux étrangers eux-mêmes sont les partisans les plus ardents d'un pape italien. Pourrait-on établir ailleurs un tas aussi imposant d'intérêts mondains ? Est-ce qu'un pape de nationalité différente ne les détruirait pas ? A part cela, est-ce qu'un gouvernement étranger pourrait permettre qu'un pape italien allât s'asseoir dans ses États, soit pour travailler au recouvrement du pouvoir temporel, ou bien pour se créer une nouvelle position ?

Le pape futur sera donc, quel que soit le point de vue d'où l'on envisage la question, nécessairement italien.

ports entre la France et le pape ont une haute importance et je ne pourrais ne pas en tenir compte en développant la question dont je m'occupe. Une observation tout d'abord.

Je n'arrive pas à comprendre, et avec moi la plus grande partie des évêques français eux-mêmes, pourquoi le pape se soit livré entièrement au service du gouvernement de la république, qui n'a vraiment pas des sympathies marquées pour l'Église, tandis qu'il était maître des partis en France, désireux de posséder son amitié, n'ignorant pas l'influence qu'il était à même d'exercer dans leur pays. S'il avait gardé sa liberté d'action, le pape pouvait être assuré que la république n'aurait jamais suivi une politique hostile au Vatican, à moins d'admettre qu'elle n'eût le goût de s'aliéner l'esprit des catholiques, du clergé et des autres partis qui n'auraient pas manqué de souffler sur le feu.

Cette réserve de la part du pontife était d'autant plus logique que la république, tout en n'ayant aucun penchant pour le pape ni pour l'Église, aurait dû, par ruse politique, se modérer envers le Vatican. Cela est si vrai, qu'elle n'a rien fait pour abolir l'ambassade près le Saint-Siège. A cet égard le pape pouvait donc rester tranquille. Même si les légitimistes et les bonapartistes se trouvaient pour le moment épuisés, ils

pu oublier le traité de Tolentin ? Or, comme il se peut qu'il y ait des gens qui en ignorent la portée, et son exacte connaissance étant indispensable pour bien juger de certains faits historiques, je crois bon de le reproduire fidèlement ici, non parce qu'il ait une étroite liaison avec mon sujet, mais parce qu'il sert à prouver une fois encore qu'une politique invétérée a toujours et fatalement jeté le Saint-Siège dans les bras de la France, et qu'il n'existe pas de nation qui ait obtenu du Vatican autant de concessions qu'elle en a tirées.

Voici, in-extenso, le traité de Tolentin :

« Son éminence le cardinal Mattei, M. Galeppi, M. le duc Braschi, M. le marquis Massimi, plénipotentiaires de Sa Sainteté ; le général en chef Bonaparte, commandant l'armée d'Italie, le citoyen Cacault, agent de la république françoise en Italie, plénipotentiaires chargés des pouvoirs du Directoire exécutif, sont convenus des articles suivans :

« I. Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre le pape Pie VI et la république françoise.

« II. Le pape révoque toute adhésion, consentement et accession patente, ou secrète, par lui donnée à la coalition armée contre la république

villes et territoires d'Avignon, le comtat Venaissin et ses dépendances, et transporte, cède et abandonne lesdits droits à la république française.

« VII. Le pape renonce également à perpétuité à la république française tous ses droits sur les territoires connus sous le nom de légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne; il ne sera porté aucune atteinte à la religion catholique dans les susdites légations.

« VIII. La ville, citadelle et les villages formant le territoire de la ville d'Ancône resteront à la république française jusqu'à la paix continentale.

« IX. Le pape s'oblige pour lui et ceux qui lui succéderont à ne transporter à personne les titres des seigneuries attachés au territoire par lui cédé à la république française.

« X. Sa Sainteté s'engage à faire payer et délivrer à Foligno au trésorier de l'armée française avant le 15 du mois de ventôse courant (le 5 mars 1797 v. s.) la somme de quinze millions de livres tournois de France, dont dix millions en numéraire et cinq millions en diamans, et autres effets précieux, sur celle d'environ seize millions, qui restent dûs suivant l'article 9 de l'armistice signé à Bologne le 5 messidor an quatrième et ratifié par Sa Sainteté le 27 juin.

« XI. Pour acquitter définitivement ce qui re-

payés et délivrés et que les articles 3, 10, 11, et 13 du présent traité auront été exécutés. Les cinq derniers milions faisant partie de la somme stipulée par l'article 12 seront payés au plus tard dans le courant d'avril prochain.

« XVII. La république françoise cède au pape tous ses droits sur les différentes fondations religieuses françoises dans la ville de Rome et à Lorette, et le pape cède en toute propriété à la république tous les biens allodiaux appartenant au Saint-Siége dans les trois provinces de Bologne, de Ferrare et de la Romagne, et notamment la terre de la Mesola et ses dépendances. Le pape se réserve cependant en cas de vente, le tiers des sommes qui en perviendront, lesquelles devront être remises à ses fondés de pouvoirs.

« XVIII. Sa Sainteté fera désavouer par son ministre à Paris l'assassinat commis sur la personne du secrétaire de légation Basseville (*sic*). Il sera payé par Sa Sainteté et par elle mis à la disposition du gouvernement françois la somme de trois cent mille livres pour être réparties entre ceux qui ont souffert de cet attentat.

« XIX. Sa Sainteté fera mettre en liberté les personnes qui peuvent se trouver détenues à cause de leurs opinions politiques.

« XX. Le général en chef rendra la liberté de se retirer chez eux à tous les prisonniers de

cinquième de la républiq
(19 février 1797, v. s.).

« C
« I
« I
« M
« F
« C

Il est vrai que ce traité
voué, mais seulement à
dangereux encore pour le
pape. Le traité de Tolentin f
sans cela il aurait bien pu
vigueur, déviant peut-être
ments. Il reste acquis tou
le fameux concordat qui
dans ses lignes générales,
base des rapports entre
concordat mérite lui aussi
à l'appui de mon raisonnem
en relief les intelligences ex
et le pape.

Le voici :

« Le premier consul de l
et Sa Sainteté le souverai
nommé pour leurs plénip
le premier consul, les citoy

culte sera public, en se conformant aux réglemens de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.

« Art. II. Il sera fait par le Saint-Siége, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses françois.

« Art. III. Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés françois, qu'elle attend d'eux, avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même celui de leurs siéges. D'après cette exhortation, s'ils se refusoient à ce sacrifice commandé par le bien de l'église (refus néanmoins auquel Sa Sainteté ne s'attend pas) il sera pourvu, par de nouveaux titulaires, au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle, de la manière suivante.

« Art. IV. Le premier consul de la république nommera, dans les trois mois qui suivront la publication de la bulle de Sa Sainteté, aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle. Sa Sainteté conférera l'institution canonique suivant les formes établies par rapport à la France, avant le changement de gouvernement.

« Art. V. Les nominations aux évêchés qui vaqueront dans la suite, seront également faites par le premier consul, et l'institution canonique sera donnée par le Saint-Siége, en conformité de l'article précédent.

« Art. X. Les évêques nommeront aux cures. Leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement.

« Art. XI. Les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale, et un séminaire pour leur diocèse, sans que le gouvernement s'oblige à les doter.

« Art. XII. Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires au culte, seront mises à la disposition des évêques.

« Art. XIII. Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare, que ni elle ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayants cause.

« Art. XIV. Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les cures seront compris dans la circonscription nouvelle.

« Art. XV. Le gouvernement prendra également des mesures pour que les catholiques françois puissent, s'ils le veulent, faire, en faveur des églises, des fondations.

ports entre le pape et la France ne donnèrent pas lieu à de graves conflits. De part et d'autre on était occupé à porter remède aux dommages essuyés, se bornant à régler les rapports sur les dispositions du concordat. Mais il n'en fut pas de même sous la seconde république, ni sous le second empire. L'occupation de Rome par les troupes françaises n'a jamais été vue de bon œil au Vatican, et Pie IX regrettait amèrement ce long état d'esclavage.

Je me rappelle qu'en 1873, par un beau soir d'avril, je me trouvais chez le pape en compagnie de Mgr. Nardi, un polémiste incomparable, qui venait justement de traiter dans quelques journaux une question ayant l'air de faire appel à une intervention étrangère. Pie IX, qui avait eu vent de l'article, n'eut pas plus tôt aperçu Mgr. Nardi, qu'il l'aborda presque irrité par ces mots:

— Ah! monseigneur, que vous comprenez bien les intérêts du Saint-Siège!

Le prélat, n'ayant pas compris ce que le pape voulait signifier par ses paroles, ne savait pas à quoi s'en tenir. Mais Pie IX, prenant le journal, lui montra l'article en question, et puisque monseigneur s'efforçait de se justifier, en rappelant les conditions où se trouvait alors l'Europe, le pape l'interrompit en disant:

la période présente, bien qu'elle ait beaucoup d'analogie avec le passé.

Dès les premières années de son existence, la troisième république, tout en déclarant vouloir rester fidèle au concordat, a fait des lois odieuses contre l'Église et indirectement contre le pape. La laïcisation des écoles, les corporations religieuses non reconnues par le concordat expulsées, les évêques rappelés, et tant d'autres décisions odieuses également, ont fait croire que la séparation de l'État et de l'Église se serait accomplie en France en même temps que le rappel de l'ambassadeur près le Vatican. Mais le pape, qui n'avait pas hésité à provoquer la rupture de ses rapports avec la Belgique pour une question fort moins importante que les moindres arrivées en France, se montra très soumis à l'égard de la république, tâchant d'écarter tout prétexte de querelle. Je tiens de quelques prélats très bien renseignés, que lorsque les lois hostiles à l'Église et au clergé furent présentées au Parlement français, les notes expédiées par le Vatican étaient on ne peut plus humbles, et les expressions tant soit peu accentuées furent atténuées verbalement de peur que le gouvernement républicain ne se fâchât.

Comme je viens de le dire, ce qu'il importe d'examiner ce sont les points de contact qui cons-

sances. D'ailleurs, la république, à laquelle on ne pourrait vraiment pas reprocher de trop grandes sympathies pour les cléricaux, n'est nullement disposée à perdre l'influence qu'elle exerce au Vatican et dont elle s'avantage en France et au dehors. Les intérêts de l'accord sont donc réciproques. Si le pape a pris parti pour la république, ç'a été simplement parce qu'il ne pouvait pas faire autrement. Abandonné par la France, le Vatican n'aurait plus aucune raison d'être considéré comme la résidence d'un souverain, ce qui serait bien autrement grave que la perte même du pouvoir temporel.

Plus encore que le cardinal secrétaire d'État, c'est l'ambassadeur de France qui dirige la politique du Saint-Siège. Pour lui, en effet, les portes du Vatican sont toujours grandes ouvertes, et si des questions importantes viennent à être mises sur le tapis, elles sont traitées directement entre le pape et l'ambassadeur. Il me souvient à ce propos qu'en 1887, lorsque le pape eut quelques velléités de conciliation avec l'Italie, l'ambassadeur français lui adressa la parole avec une roideur si outrée, que le cardinal secrétaire ne put pas pour longtemps se rendre compte de tant d'autorité. Je ne dis pas que la France berce le pape en lui faisant miroiter la possibilité de reconquérir le pouvoir temporel; je pourrais

exigent que le pape se comporte ainsi. C'est une arme de guerre que la triple alliance a rendu précieuse.

Pourquoi le Vatican craint-il si fort le rétablissement de bons rapports entre la France et l'Italie? C'est que dans ce cas le soutien le plus vaillant de ses prétentions viendrait à lui manquer. Voilà ce qui explique le motif qui entraîne le Vatican à travailler au maintien des causes de dissension entre les deux pays. On poussera bien les hauts cris contre cette assertion, mais personne ne réussira à détruire les faits, et il serait tout à fait ridicule de prétendre que les intéressés avouassent leur but.

Du reste, on observe ce phénomène. Quoique la France n'occupe plus matériellement Rome, elle l'occupe toujours spirituellement par l'entremise du pape. Je sais bien qu'une pareille affirmation offense d'un côté une fausse pudeur, tandis qu'elle porte atteinte de l'autre à la fierté. Mais les choses en sont vraiment là; pourtant, on ne doit pas le dire. Pourquoi donc cette sotte hypocrisie? A quoi bon nier les faits, du moment qu'ils sont de la plus claire évidence?

Si Léon XIII n'a pas fait ouvertement appel aux armes étrangères afin qu'elles s'emparassent de Rome, sauf à la restituer ensuite au pape, la cause réside dans ce qu'il a compris qu'un tel

françaises n'occupent plus matériellement la ville de Rome, le gouvernement pontifical n'en reste pas moins virtuellement sujet à la France. En effet, rien ne se fait sans un ordre arrivé des bords de la Seine. Encore si le nonce à Paris avait la satisfaction d'agir en qualité d'intermédiaire, mais non, lui aussi ne fait que recevoir des ordres. Parfois le pape trouve le joug trop lourd et il s'insurge contre son insupportable condition. Certes, s'il pouvait avoir un territoire à soi, ou une position moins dépendante, il n'hésiterait pas à s'affranchir d'un tel esclavage. Mais comment se soustraire à cette liaison? Pourrait-il répudier la France, tandis qu'elle lui garantit son existence de souverain? C'est bien une humiliation, mais c'est aussi une inévitable nécessité. Peut-être le pape n'aurait-il pas sacrifié les intérêts de quelques corporations religieuses et de certains États d'Orient aux intérêts particuliers de la France, mais on a vu que toute autre conduite lui a été impossible. La guerre acharnée qu'il a initiée dans le but d'empêcher que l'Italie acquière à l'intérieur son développement naturel ne semble pas justifiable. Il a pourtant raison quand il dit aux Italiens: jusqu'au moment où, reconnaissant mes droits, vous ne me rendrez la liberté et l'indépendance avec un territoire à part, vous n'aurez ni paix ni bien-être.

A ce point de vue le futur Conclave aura une importance politique absolument exceptionnelle. C'est pourquoi je ne regrette pas de m'être entretenu au sujet d'une question aussi délicate sur laquelle j'aurais bien pu appuyer davantage, grâce à des documents propres à faire taire quiconque eût voulu me contredire; mais alors, peut-être, aurais-je pu nuire, contre mon intention, non moins au Saint-Siège qu'à mon propre pays. Le cas échéant, je publierai un opuscule à part et cela sans efforts ni difficultés, étant donné que le seul exposé des dits documents constitue par sa nature même une page d'histoire illustrée qui peut fort bien se passer de commentaire. Je me suis borné ici à ce précis restreint, désirant éviter l'accusation d'avoir voulu créer des embarras à la France, ou de former des soupçons à son égard.

V.

Le pape et la triple alliance.

Il ne serait pas possible de traiter de l'éventualité du pape futur sans toucher à ce facteur appelé triple alliance et aux rapports existant entre elle et le pape. C'est là une question plus importante qu'elle ne le paraît, car personne ne saurait mettre en doute que l'Autriche et l'Alle-

toriale n'auraient aucune valeur. En vérité, pourquoi l'Italie a-t-elle demandé la clause relative à Rome ? Pour la simple raison que le pape a cherché, cherche et cherchera toujours de soulever une question romaine. Cette question sera agitée avec plus ou moins d'aigreur, suivant le caractère du pape et surtout suivant les influences auxquelles il devra ou voudra obéir.

Ce n'est assurément pas une affaire de peu d'importance pour les trois puissances alliées que le choix du pape, car si Léon XIII, quoique forcé de se livrer à la France, a su néanmoins se montrer bienveillant et pacifique envers les autres nations, son successeur pourrait bien ne pas avoir la force de résister aux pressions qu'on ne manquera pas d'exercer sur lui, ou s'adonner de parti pris à une politique partisane provoquant des conflits. Dans cette affaire le gouvernement italien est certainement le plus intéressé, et quoiqu'il fasse parade d'indifférence, il ne pourrait pas à cœur léger se tenir à l'écart. D'ailleurs, si l'Italie est la plus intéressée des puissances à l'élection du pape futur, l'Autriche et l'Allemagne font preuve d'une activité fort supérieure à la sienne en vue de s'assurer dans le Conclave un certain degré d'influence.

Jusqu'au moment où la France montra de ne pas s'occuper du Vatican, l'Allemagne n'hésita

conditions des députés du centre et les relations actuelles entre le Vatican et la France ne l'avaient pas empêché, on aurait aussi vu Léon XIII contribuer à l'adoption des autres lois militaires allemandes. Le cabinet de Berlin et l'empereur se sont empressés de donner à l'Italie toutes les explications désirables sur leur politique à l'égard du Vatican dans le but de trancher avec le soupçon que l'Allemagne eût pu manquer à ses devoirs d'alliée.

La première fois que l'empereur se rendit à Rome on aurait dit que les bons rapports entre l'empire allemand et le Saint-Siège étaient près de se relâcher. A cette occasion l'empereur ne se conduisit vraiment pas d'une manière fort sérieuse, car, après avoir rapporté en termes peu corrects sa conversation avec le pape et le stratagème de faire entrer son frère dans la salle d'audience au moment où l'entretien venait à peine de commencer, il lui adressa de Berlin sinon des excuses, pour sûr des déclarations dans l'intention évidente d'atténuer la mauvaise impression de cette visite. Aussi, en montrant les expressions que Guillaume II lui avait adressées, Léon XIII fit-il observer que l'empereur était encore fort jeune, mais qu'avec le temps il se serait corrigé.

Il y a eu et il y a assurément des raisons

et bien organisé ne doit pas se préoccuper outre mesure, et contre lequel, d'ailleurs, le pape ne peut pas faire beaucoup, la plus grande partie des socialistes allemands n'étant pas catholiques, on ne peut s'expliquer la politique allemande envers le pape que de deux seules façons. L'une, toute d'ordre intérieur, qui se rapporte à la nécessité de donner une satisfaction au parti du centre, représentant un quart des forces parlementaires. L'autre, qui a trait à la politique ecclésiastique. D'une part, on ôte à la France la prépondérance sur le Vatican en disant au pape, l'épée à la gorge : Prenez garde à ce que vous faites, car mes alliés et moi nous ne sommes pas disposés à tolérer des préférences pour qui que ce soit. On comprend aisément que le pape s'étudie de tirer parti de la position qui lui est faite, se donnant l'air d'être indispensable au milieu de l'Europe. Caressé, il répond par des caresses, et ce n'est que fort naturel qu'il ne dédaigne pas les offres qui lui sont faites par-ci par-là. De l'autre, l'Allemagne, tout en posant en modératrice entre le pape et l'Italie, tient son alliée entre ses mains, et si le jour viendrait où elle pût se passer d'alliances, elle pourrait bien prendre à notre égard une attitude menaçante, peu à craindre si l'on veut, mais qui pourrait, suivant les circonstances, avoir des suites assez

Cette situation a été faite au pape par la force même des événements, je le veux bien. Mais si l'on prive du rôle politique le chef de la catholicité, qu'est-ce qu'il lui reste ? Voilà pourquoi le pape intervient dans les affaires des puissances, et voilà aussi pourquoi les puissances demandent son intervention. De nos jours, où de tous côtés les idoles s'écroulent, on est en quête d'un mutuel appui. De part et d'autre, en exagérant le danger, on crie au secours, sans se soucier de la réalité des faits. En outre, on parle souvent de l'influence que le pape pourrait exercer au moyen des catholiques, comme si ces derniers n'étaient qu'un troupeau de brebis.

Me bornant seulement à tenir compte du fait, il est assuré que l'Allemagne et le pape se sont créé dans le champ politique des intérêts qui devront avoir nécessairement une influence considérable sur la condition de la papauté. En vue de faire ouïr sa voix, l'Allemagne a obtenu que cinq de ses prélats fussent admis dans le Sacré Collège, ce qui ne s'était vérifié qu'à une époque fort éloignée et lorsque sa condition était bien autrement différente. Le dernier voyage de l'empereur à Rome donna lieu à toutes sortes de conjectures. Ce qui est vrai, c'est que tandis que Guillaume II entretenait Léon XIII au sujet de la question sociale en général et de la triple al-

cardinal Ledochowski, qui s'était acharné le plus contre le gouvernement, fut comblé d'attentions, si bien que pendant le déjeuner chez le ministre Bülow, le 23 avril 1893, l'empereur ne s'entretint guère qu'avec lui. Depuis lors les choses ont sensiblement changé : l'oppositeur condamné s'est fait bien plus maniable.

Les nominations à cardinaux de l'archevêque de Cologne, Mgr. Krementz, et de l'évêque de Breslau, Mgr. Kopp, sont deux faits vraiment extraordinaires. On doit les considérer comme les premiers résultats des instructions données au représentant allemand près le pape, M. de Bülow. Le rappel du précédent ambassadeur, M. Schloezer, fut le signal de la nouvelle direction imprimée à la politique ecclésiastique de l'Allemagne. M. Schloezer a eu le tort de ne pas prévoir l'évolution du pape en faveur de la république française, et de n'attribuer aucun poids aux événements qui allaient se déroulant sous ses yeux.

Par la nouvelle politique que la visite de l'empereur a confirmée, l'Allemagne a démontré son intention arrêtée d'excexer une surveillance plus active sur les agissements du Vatican et d'avoir pour toute occasion dans le Sacré Collège une représentation qui conjointement à celle de l'Autriche et d'autres adhérents soit à même de pré-

l'empereur écrivit au roi pour s'excuser de n'avoir pas rempli un devoir si élémentaire, ainsi que de celles qu'il adressa au pape, lui assurant qu'en allant à Rome rendre visite au roi Humbert il ne croyait, ni n'entendait nullement porter offense non moins au pontife qu'à ses droits.

Le pape a toujours fermement répondu qu'il ne pouvait approuver d'aucune façon un tel voyage, et que si cela eût eu lieu, l'empereur aurait trouvé fermées les portes du Vatican. Un jour arriva pourtant où François-Joseph, pressé par la Cour de Berlin, fut sur le point de partir malgré la défense papale. Le Vatican ayant eu vent de la chose, on télégraphia sur-le-champ au nonce à Vienne d'aller prendre congé chez l'empereur. L'heure insolite où le nonce se présenta et son insistance pour être reçu de S. M. firent un grand bruit au palais impérial.

Mais de hauts personnages s'interposèrent dans cette affaire et François-Joseph fut obligé de renoncer à son voyage. L'empereur n'ignore point d'être à la merci du parti clérical et par là de la papauté, mais il ne peut rien faire pour changer une situation qu'il juge déplorable, non seulement au point de vue de la chose en elle-même, mais aussi parce qu'il se trouve souvent à cause de cela en dissension avec sa famille.

L'empereur d'Autriche-Hongrie désire ardem-

pourra l'être que le jour où le Saint-Père recouvrera toute sa liberté : ce sera pour nous un jour sacré que celui-là ». Deux autres orateurs renchérirent sur cette même pensée. Le comte Clary-Aldringen dit : « Le pape ne jouit pas de la complète liberté qui doit lui venir de Dieu et de son droit ». Et c'est ainsi que le baron Berger termina son discours : « Avec le pape, nous demandons une pleine liberté pour notre Sainte Église et pour son chef ». Et les deux ministres d'applaudir comme tout le monde.

L'auditoire de la confrérie de Saint-Michel se composait de plus que mille individus appartenant à l'aristocratie, ainsi que de beaucoup de personnalités de la Cour, y compris une princesse impériale, et, à l'égal de tous les autres, les ministres Schönborn et Falkenkyrn avaient reçu l'invitation d'intervenir à l'assemblée, dans une forme à faire songer qu'il s'agissait d'une conspiration. Eh bien! Ce qui parut énorme en Italie, ne sembla guère sortir à Vienne de la sphère des choses ordinaires. En effet, à la demande si, sous le prétexte de fêter le pape, on n'avait peut-être pas voulu organiser une manifestation politique, un document officiel s'empressa de répondre qu'une pareille supposition devait absolument être écartée. Ce qui précède ne nous offre qu'un pâle reflet de ce que c'est que l'Autriche-

ou bien n'aurait-elle eu qu'une très courte durée. A ce propos, il m'est plusieurs fois arrivé au Vatican d'entendre dire: « Du côté de l'Autriche nous n'avons rien à craindre, mais tout à espérer ». Si dans la question hongroise le Saint-Siège procède avec tant de circonspection, c'est qu'il craint de heurter les intérêts du clergé, vu qu'il y a des évêques partageant certaines idées avec le gouvernement et aussi parce que les us et coutumes de la population ne sauraient aujourd'hui s'accorder avec la domination absolue de l'Église. Il faut donc avoir bien des ménagements; sans cela, on risquerait de provoquer un conflit qui pourrait bien changer les sorts de la Hongrie.

Le Vatican se voit obligé de subir la politique de l'Autriche par rapport à la triple alliance, car si l'Autriche était isolée, il y aurait danger aussi pour le Vatican, celui-ci ne pouvant alors plus compter sur un puissant appui. Ce que le Saint-Siège ne veut absolument pas, c'est l'accord entre l'Autriche et l'Italie.

Dans une pareille situation, quelle pourra être l'action de l'Autriche-Hongrie à l'égard du choix du futur pontife? Voilà le nœud de la question.

L'Autriche n'est nullement portée, ni par ses intérêts, ni par sa conviction à désirer un pape batailleur, capable de mettre l'Europe sens des-

sus dessous pour la revendication du pouvoir temporel. La triple alliance se continuant, elle fera de son mieux pour que l'élection tombe sur un pape ami de la paix. Mais celui-ci n'est pas le seul côté de la question. Est-ce que les cardinaux de l'Autriche-Hongrie ne pourraient pas être enclins envers leurs collègues français pour élire un pape désireux de mettre l'Italie dans les plus grands embarras, s'opposant à ses aspirations sur Trente et sur Trieste, et visant en même temps au recouvrement du pouvoir temporel? Il va de soi que tous les efforts de la politique vaticane sont dirigés à la réalisation de ce dernier but. Or, si d'une part l'Autriche viendrait à être satisfaite dans son désir de voir la question papale assoupie, est-ce qu'en fermant une porte il ne pourrait pas y avoir le péril d'en voir deux s'ouvrir?

Les rapports trop étroits qui unissent la papauté et l'Autriche-Hongrie forcent souvent les deux parties à suivre un chemin qui n'est pas celui de leurs intérêts, ni de leurs principes respectifs. Plus odieuse qu'utile, cette liaison entraîne tant l'une que l'autre sur un terrain qui n'est pas à elles. Même pour cette considération, l'Autriche s'emploiera de toutes ses forces avec ses alliés pour l'élection d'un pape qui veuille ménager l'empire dans ses difficultés, attendu

qu'il ne pourrait engager une lutte politique-religieuse sans s'exposer à des dangers d'ordre général et à des perturbations intérieures. L'empire austro-hongrois est fatalement condamné; une lutte pour la papauté ne ferait que précipiter les événements. Non seulement le gouvernement, mais aussi la plus grande partie des catholiques de l'empire voient tout ce que cette situation a de très fâcheux. S'il n'en était pas ainsi, l'Autriche n'aurait pas permis la triple alliance; loin de là, elle aurait peut-être provoqué même une guerre à l'avantage du pape.

La triple alliance exercera son influence pour empêcher l'élection d'un pape qui ne reflète pas sa politique, en vue de rehausser l'esprit religieux (quoiqu'en Autriche il soit suffisamment élevé) et d'abaisser l'esprit politique. Et si elle n'aspire point à l'élection d'un pape non italien, elle ne veut pas non plus un pape italien favorable plutôt à une qu'à une autre nation.

VI.

Le pape et l'Europe.

Au point de vue de l'argument dont je suis en train de m'occuper, je pense qu'il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil sur la condition

du pape vis-à-vis de l'Europe et de voir comment celle-ci envisage la question papale. Je viens de parler des rapports existants entre la France et le Saint-Siège et de l'influence que l'Autriche ainsi que l'Allemagne s'efforcent d'exercer au Vatican. Il résulte clairement de mon exposé que ces puissances s'occupent de l'élection du pape futur, mais cela de manière à ne pas rendre nécessaire leur intervention matérielle à l'appui du pape qu'elles préfèrent. D'avis partagés sur le choix, elles concordent pourtant sur ce point, que le pape doit être de nationalité italienne. Il n'est pas besoin, du reste, d'une longue démonstration pour comprendre qu'un pape français ne serait toléré par les autres puissances, comme pour les mêmes motifs ne saurait l'être un pape autrichien ou allemand. Mais il y a aussi une autre raison qui pousse les États à favoriser un pape italien: c'est qu'ils désirent que la nationalité du pape ne vienne pas à être une cause de conflit entre pays et pays; c'est surtout parce que chacun d'eux ne veut pas avoir le pape chez lui. Même le Sacré Collège est contraire à l'élection d'un pape étranger, car, en sortant de la tradition, on risquerait voir se déplacer tous les intérêts ecclésiastiques et une des raisons d'être de la résidence du Saint-Siège à Rome viendrait à cesser.

A part la France, l'Autriche et l'Allemagne, voyons maintenant ce qu'en pensent là-dessus les autres États d'Europe et quels sont les rapports qu'ils entretiennent avec le Vatican.

Par suite de la nouvelle condition où depuis 1870 se trouve la papauté, Léon XIII a fait tout son possible, moyennant des concessions opportunes, pour s'affectionner toutes les puissances, les acatholiques spécialement, ce qui au point de vue de ses intérêts n'a pas été sans raison. Ces relations amicales ont eu pour résultat d'augmenter le prestige de la papauté, en compensation de la perte du pouvoir temporel. On a fait de grands efforts pour amener la Russie à rétablir son ancienne ambassade près le pape, mais le but désiré n'a pas été atteint complètement. Le gouvernement de Saint-Pétersbourg a pourtant consenti à envoyer à Rome un fonctionnaire chargé de traiter les affaires avec le Vatican en vue d'améliorer les rapports entre les deux pays. Ainsi, grâce à d'énormes sacrifices moraux. Léon XIII est arrivé à rehausser son autorité, intéressant en même temps la Russie au sort de la papauté. De son côté, si la Russie a pu rétablir l'ordre en Pologne, étouffant le dernier soupir de nationalité de ce malheureux pays, elle le doit au pape qui a tout mis en œuvre pour persuader aux évêques qu'en se soumettant

à l'autorité du gouvernement du czar ils auraient évité de plus grands maux. Ceux d'entre eux qui ne partageaient pas l'avis du pontife furent chassés de leurs diocèses. Le gouvernement a voulu introduire la langue russe dans les églises de la Pologne pour la partie non liturgique, et le pape l'a aidé à effectuer son dessein. Le gouvernement a voulu sacrifier les évêques et les prêtres hostiles à la Russie, et le pape s'y est prêté de la meilleure grâce.

Or, les avantages obtenus par le Saint-Siège ont-ils été à la hauteur de ces sacrifices ? En répondant à une pareille question je m'écarterais de mon sujet. Je dirai seulement qu'un courant d'intérêts s'est assurément établi, en vertu duquel le pape peut compter en certaines circonstances sur la Russie, tandis que le gouvernement moscovite se délivre par ce moyen des embarras que les catholiques, peuplant en nombre assez grand la partie européenne de l'empire, pourraient bien lui créer.

La Russie est donc intéressée, au moins jusqu'à un certain degré, à soutenir le Saint-Siège, et dans l'élection du pape futur, quoiqu'elle ne puisse pas y avoir une action directe, elle appuiera le triomphe du candidat qui répondra le mieux à ses visées. Les moyens d'exercer cette influence lui feront d'autant moins défaut, si le

grand empire du nord sera encore en rapports d'étroite amitié avec la France.

Un point noir pourrait surgir à propos de l'unification de l'Église en Orient, dans le cas où le pape confierait à la France la protection des Missions et des catholiques et lui donnerait le droit de s'ingérer de leurs affaires. Mais ceux qui redoutent ce péril, démontrent ne pas avoir une idée claire de la force qu'a dans ces contrées l'empire moscovite. L'avenir de l'Orient ne peut être qu'au bénéfice de la Russie, et au premier signal d'une conflagration européenne elle fera le grand pas. L'unité de l'Église ne peut rien changer aux délibérations russes; elle ne peut que les aider. Sous ce rapport aucun différend n'est donc à craindre de nature à troubler les relations entre le gouvernement russe et le Vatican.

Après la Russie, la puissance que le Vatican a cherché avec le plus grand soin d'atteler à son char, c'est l'Angleterre. Le gouvernement anglais avait sur les bras la question de l'Irlande, dont l'agitation était alimentée par les fenians et les autres Irlandais réfugiés en Amérique. La question irlandaise a cela de spécial, qu'elle est menée exclusivement par les catholiques et que le clergé en est le principal moteur. Le Saint-Siège a été dans le temps presque entièrement favorable aux Irlandais, qu'il considérait comme des victimes

de la tyrannie anglaise, et l'Angleterre lui rendait la pareille n'y allant pas de main morte dans la répression.

Après l'inauguration de sa politique de transaction, il fallait au pape un moyen pour calmer l'irritation du gouvernement anglais. On chargea le cardinal Manning de faire comprendre au cabinet de Saint-James qu'on pouvait, dans l'intérêt commun, améliorer les relations entre le Saint-Siège et l'Angleterre, le pape étant disposé à intervenir dans la question irlandaise pour apaiser les adversaires du gouvernement. Ce projet ne déplut point aux ministres de la reine Victoria, en considération des grands avantages que le Royaume-Uni pouvait en tirer. Sous le prétexte de traiter la question de la hiérarchie catholique dans l'Inde anglaise (où, disons-le en passant, les missions des jésuites se sont développées à merveille), le gouvernement anglais envoya à Rome M. Errington, chargé d'une mission spéciale qui dura longtemps.

Les propositions pour améliorer les conditions de l'Irlande étaient nombreuses, mais elles n'étaient pas toutes également acceptables par le clergé, ni par les catholiques. En vue de démontrer à la fois sa volonté et son pouvoir, le pape provoqua une réunion à *Propaganda Fide* de tous les évêques irlandais auxquels on posa des questions

importantes en matière de morale et de foi touchant à l'action exercée par la Ligue irlandaise et par d'autres associations, et tout d'abord par celle du *boycottage*.

Cette mesure n'ayant pas suffi à faire renoncer les catholiques irlandais, le clergé sourtout, à leur lutte contre le gouvernement anglais, le pape envoya en mission dans les endroits les plus agités de l'Irlande Mgr. Ignazio Persico, capucin, maintenant cardinal, à l'effet de persuader à ces fiers insulaires que leur système d'opposition était contraire aux préceptes de l'Église catholique. Cette tentative n'ayant pas abouti non plus, le pape eut recours à la Congregation du Saint-Office, dont il est préfet, provoquant un décret par lequel on excommuniait certains actes de la Ligue, actes qui furent ensuite la vraie cause de la division du parti irlandais et de la fin de la lutte parnelliste.

Le Vatican affronta ainsi le péril d'allumer une révolte des catholiques irlandais, mais s'apercevant qu'une partie de l'épiscopat de l'île refusait énergiquement de seconder les prescriptions du pontife, dont le but n'était que celui de réprimer et d'étouffer la cause patriotique du peuple irlandais, il se vit obligé de surseoir à ses poursuites. Ces efforts méritaient bien quelques considérations de part de l'Angleterre. En effet,

on fut sur le point d'établir une légation ou une ambassade anglaise près le Vatican, rêve ambitionné par Léon XIII qui espérait ainsi pouvoir relever la puissance morale de la papauté. Deux raisons pourtant s'opposèrent principalement à la réalisation de ce projet. En établissant des rapports officiels entre l'Angleterre et le Vatican on aurait signifié avoir l'intention de traiter les questions politiques et religieuses touchant à l'Irlande par l'entremise du gouvernement anglais; dans ce cas le pape aurait dû nommer un nonce à Londres ou un agent ecclésiastique chargé de le représenter. Or, la nomination d'un nonce près une cour protestante n'était pas compatible. Il aurait fallu envoyer le représentant pontifical à Dublin, mais cela aussi n'aurait pas mieux valu.

Ce n'est pas tout. L'épiscopat irlandais jouit d'une autonomie à l'usage américain et correspond avec le pape au moyen de la *Propaganda Fide,* dont le chef émane les actes juridictionnels. Si les rapports directs s'étaient établis entre le Vatican et le Royaume-Uni, l'autonomie de l'épiscopat aurait disparu et les évêques se seraient vus sous la juridiction d'un nonce, ou d'un internonce, servant d'intermédiaire entre eux et le pape. De cette façon on aurait soustrait l'Église irlandaise à la dépendance de la Propagande. Pour

détourner ce coup, les évêques protestèrent, en déclarant que dans l'exercice de leur ministère point n'était besoin d'un surveillant papal. En présence d'une pareille attitude, le pape dut abandonner son idée d'établir des relations diplomatiques avec l'Angleterre. De son côté, le cabinet de Saint-James fut très satisfait de ce résultat, attendu que l'action d'un représentant anglais près le pape aurait dû uniquement se borner à faire acte de présence aux réceptions et aux cérémonies pontificales.

A part cette circonstance, les rapports entre la Grande-Bretagne et le Vatican se sont améliorés au point qu'on doit considérer aujourd'hui l'Angleterre comme une des puissances intéressées dans la question du pape futur. En effet, ce n'est pas une chose indifférente pour elle que d'avoir le pape favorable ou contraire dans la question irlandaise, qui ne pourra être résolue pas même dans le cas où le bill du *Home rule* viendrait à être approuvé. En outre, quoique l'Angleterre n'ait à l'heure présente rien à craindre aux Indes, il n'est pas moins de son intérêt que l'influence des missions catholiques, qui, ainsi que nous venons de le voir, ont fait de grands progrès, continue à s'exercer loyalement en faveur de la couronne britannique.

Bien qu'il résulte d'un tel ensemble de cir-

constances que le gouvernement anglais ne doit nullement se préoccuper à l'égard de la conduite du clergé catholique, car il est assuré que le pape, par rapport à l'Irlande, n'a qu'une influence bornée, ce clergé que dirigent les évêques ne cédant pas au Vatican dans ce qui se rapporte à la politique, malgré tout cela l'Angleterre ne saurait ne pas s'intéresser, pour des raisons particulières, à ce qui a trait à la succession de Léon XIII.

Vis-à-vis de la papauté, le gouvernement anglais a modifié son ancienne politique, tenant compte des influences et des forces catholiques de l'État. Aussi, dans le Conclave futur, en raison encore de l'attitude des autres puissances, ne se bornera-t-il pas au rôle de spectateur indifférent.

Les rapports entre le Vatican et la Turquie, qui d'ailleurs n'ont jamais été intimes, empirèrent de beaucoup lorsqu'une partie de l'Église arménienne encouragée par le gouvernement ottoman, se rébella à l'autorité papale. Eh bien! Avec la Turquie elle-même le pape a voulu nouer des rapports amicaux. On dit qu'il l'a fait à l'avantage exclusif de l'influence française, et que le délégué apostolique n'est qu'une émanation de l'ambassade de France. On doit pourtant reconnaître que des intérêts ont été créés entre la Turquie et le Vatican, et que la question du

choix du pape futur ne peut pas être du tout indifférente à la Sublime Porte, car un pape non italien, ou possédant cette nationalité, mais obéissant aux inspirations de quelque puissance, pourrait bien altérer sa condition intérieure déjà si peu solide.

Ce réseau d'intérêts que Léon XIII a développés au milieu d'États non catholiques, ne lui a pas suffi. Il s'est avancé jusqu'à la Hollande et à la Suisse. Entre le Vatican et la Hollande il n'existait vraiment ni discorde, ni union intime. Ce pays luthérien se souciait fort peu du pape; néanmoins, une partie de sa population étant catholique, il avait consenti à ce qu'un internonce résidât à La Haye, non en vue des rapports politiques entre l'État et le Vatican, mais pour des affaires spirituelles. Non satisfait, le pape a saisi tout prétexte pour donner du poids à la présence de l'internonce dans la capitale de la Hollande, le considérant comme un chargé d'affaires diplomatiques.

Plus considérable encore a été l'action du pontife à l'égard de la Suisse. Une rupture complète de rapports et un âpre conflit s'étaient produits entre la confédération helvétique et le Vatican, l'évêque de Lausanne, poussé par le pontife, ayant usurpé titre et juridiction sur le canton de Genève, en opposition aux autorités de

l'État qui ne voulaient ni ne voulurent point les accorder. De là une série d'actes très hostiles de part et d'autre, et l'expulsion du délégué apostolique représentant le Saint-Siège dans la confédération helvétique. L'irritation produite par cette mesure venait à peine de se calmer, que le pape envoyait des personnes s'interposer auprès du gouvernement fédéral pour amener un accommodement. Ce ne fut pas une chose facile, et plusieurs années s'écoulèrent avant d'arriver à une entente, dans laquelle toutefois force fut au pape de céder aux prétentions de la Suisse. Mais un pareil sacrifice ne parut pas très lourd au Vatican, qui se voyait ainsi facilité les moyens de renouer les anciens bons rapports. Il est vrai que la délégation apostolique n'a plus été rétablie; cependant on a abouti à une réorganisation des évêchés, en sorte que les deux parties se sont créé des intérêts réciproques.

Ce qui préoccupe la Suisse ce ne sont pas les conditions de la papauté, mais les idées que pourrait avoir un pape futur, qui, suivant ses tendances plus ou moins françaises ou allemandes, pourrait bien causer des perturbations politiques. Bref, ce n'est que l'élection d'un pape italien qui puisse être agréée par la confédération.

Nous venons d'exposer quels sont les intérêts que le pape a établis avec plusieurs États non

catholiques. Jetons maintenant un coup d'œil sur les rapports entre le Saint-Siège et les pays catholiques les moins considérables à notre point de vue.

Le pape pouvait jadis compter de la manière la plus efficace et la plus sûre sur l'Espagne. Aujourd'hui, quoique cette nation soit encore très dévouée au pape et soumise à son autorité, la situation a sensiblement changé. Le Saint-Siège, qui avait encouragé pendant longtemps les carlistes dans l'espoir qu'ils seraient arrivés à s'emparer du gouvernail de l'État, fit preuve d'hostilité d'abord contre la république, ensuite contre Amédée de Savoie. Désabusé par les événements, le pape reconnut ouvertement le jeune roi Alphonse XII, malgré l'opposition de plusieurs évêques espagnols. Les vestiges de la révolution n'ont pas entièrement disparu; cependant peu à peu l'Espagne est redevenue l'État très fidèle au pape, rétablissant les choses de façon à se rendre nécessaire l'un à l'autre.

A tout événement, même le moins important, le pape intervient et dicte sa volonté au gouvernement espagnol. L'État voudrait résister à de pareilles exigences, mais le parti libéral lui-même doit s'y plier. La monarchie n'y est que pour la forme. Le clergé se servant de l'épouvantail du carlisme pour effrayer le pays abattu, s'est rendu

à peu près maître du champ, et, pour s'affermir davantage, il a tenté de faire prévaloir, sous les auspices du pape, l'idée d'une union entre les deux branches dont se compose la famille des Bourbons. On craint à raison que l'éclat d'une nouvelle révolution ne puisse faire tomber l'Espagne au pouvoir du clergé. Mais les intérêts du Saint-Siège et ceux de la péninsule ibérique sont si étroitement liés, que l'un ne peut rester indifférent au sort de l'autre. Un pape qui obéirait à des sentiments différents pourrait bien bouleverser le pays, le livrant aux partis. C'est pourquoi l'Espagne ne peut pas regarder d'un œil indifférent le choix du nouveau pontife, de même que celui-ci ne saurait ne pas s'intéresser des affaires espagnoles.

Le Portugal se trouve à peu près dans la même condition vis-à-vis du Vatican. Là aussi, pour se sauver autant des menaces des républicains que pour parer aux desseins du prétendant migueliste, la dynastie se voit obligée d'entretenir de bons rapports avec le pape et partant avec le clergé qui, tout-puissant dans le pays, peut faire pencher la balance de son côté. S'ils se trouvaient situés à côté de l'Italie, et s'ils avaient maille à partir avec elle, ces deux royaumes pourraient lui créer de sérieux embarras.

Parmi les États dont la population est, pour la

plus grande partie, catholique, la Belgique occupe la dernière place. Pourtant, le cléricalisme de ce pays diffère de celui qui commande en Espagne et au Portugal, sans compter que le parti libéral y est nombreux et bien discipliné. Là-bas, le pape ne domine pas; au contraire, il est obligé de faire tous ses efforts pour entretenir de bons rapports avec le gouvernement, laissant à la raison d'État cette suprématie qui est une des conquêtes des États modernes.

A propos de l'enseignement public, le Vatican essaya récemment de faire prévaloir la suprématie de l'Église; mais cela n'eut d'autre résultat que celui d'amener une rupture complète de relations. Le pape comprit alors qu'il fallait changer de route, et peu à peu, grâce à la chute du ministère libéral, il a pu se réconcilier avec la Belgique. Ce pays est le seul peut-être qui soit indifférent au choix d'un pape nouveau, peu lui important de nouer oui ou non des relations diplomatiques avec le Vatican, tandis que le pape a le plus grand intérêt d'entretenir des liens amiables avec la Belgique, ne fût-ce que pour avoir un point d'appui à ses rapports avec l'Europe.

Somme toute, le pape a su créer dans sa nouvelle position des intérêts qui se refléteront dans le Conclave futur. Il en a créé partout, jusqu'en Amérique, quoique d'une nature et d'une portée

différentes de ceux du vieux monde. Trois cardinaux représentent l'Amérique dans le Sacré Collège et un représentant du pape vient de s'installer à Washington. Il est vrai que ce dignitaire n'est pas reconnu par le gouvernement des États-Unis comme un agent officiel, mais il ne prend moins soin pour cela du développement de l'Église catholique et de son influence sur la destinée de ces peuples.

De tout ce qui précède on pourra se former une idée de l'importance qu'aura le Conclave futur et combien d'intérêts seront mis en jeu pour le choix du pape.

Mais nous voilà arrivés au point de nous demander: Est-ce que le pape doit être italien?

VII.

Le pape doit-il être italien?

Je mets fin à mon ouvrage en demandant: est-ce que le pape doit être italien?

Non. Par sa nature, par son institution, le pape peut être originaire de quelque pays que ce soit, ainsi que cela s'est vérifié aux premières époques de l'Église. Seulement, pour les considérations exposées dans ce livre, par la force des temps et des choses, il importe, aussi bien au point de

vue que dans l'intérêt de la papauté, que le pape soit italien. Un pape non italien donnerait lieu à une phase nouvelle, de même qu'à une nouvelle tradition autant dans les annales de l'Église catholique que dans la papauté. Par contre, l'élection d'un pape italien sert à démontrer qu'on garderait les droits et les bénéfices acquis, tandis qu'un pape de nationalité différente mettrait en danger tous les bénéfices accumulés dans le cours de tant de siècles.

Mais est-ce que le pape devra être perpétuellement italien?

Le moment où la présente situation devra se modifier est peut-être plus proche de ce qu'on ne le croit généralement. Même le développement que l'Église catholique a pris hors d'Europe, surtout en Amérique, ne pourra qu'amener des changements dans le choix du pape. Ou le nouveau monde s'imposera au vieux, et dans ce cas la situation de la papauté subira nécessairement une transformation dans ses manifestations extérieures, apportant peut-être beaucoup de variations dans l'élection du pape; ou bien, le vieux monde se transformera, et alors la papauté sera obligée de trouver un autre moyen d'existence.

Tant dans l'un que dans l'autre cas, il pourrait être indifférent, mais il pourrait aussi être nécessaire que le pontife romain (je dis pontife

romain, le titre étant inné dans la personne du pape), soit un américain ou qu'il appartienne à une autre partie quelconque du monde. Par la nécessité des choses, la prépondérance des cardinaux italiens ira peu à peu s'affaiblissant. On en voit déjà les premiers symptômes. Cela est réclamé par l'intérêt de l'Église universelle, de la même façon que tant dans les temps écoulés qu'aujourd'hui il a été et il est nécessaire d'avoir un pape italien. La politique suivie par le pape dans la vaste et compliquée question sociale conduira elle aussi la papauté à exercer de nouvelles missions dans la société moderne et à transformer son existence en conformité avec elles.

Le pape italien a été dans le passé une nécessité des temps, réclamée spécialement par le maintien des biens temporels. Il l'est aujourd'hui encore afin qu'il ne se produise des troubles dans la situation actuelle et que les sorts de la papauté ne viennent pas à être compromis.

Le pape, enfin, doit être italien, car, à l'heure présente, on ne saurait briser la tradition sans bouleverser l'organisation et les intérêts créés autour du Vatican. D'ailleurs, tout peut arriver, même l'élection d'un pape américain. Mais est-ce que le terrain est préparé ?

L'impression de cet ouvrage était déjà terminée, lorsque LL. EE. Mgr. Serafini, Mgr. Ricci-Paracciani et Mgr. Thomas nous furent enlevés. Les deux premiers étaient italiens, le troisième français.

Cette disparition, tout en étant fort regrettable, ne change d'aucune façon ni les jugements par nous exprimés au sujet du Sacré Collège, ni l'harmonie dudit ouvrage.

INDEX

PREMIÈRE PARTIE. — *Raison historique:*

I. Fausse supposition . . . . . Pag. 11
II. Urbain VI 15
III. Premiers effets 19
IV. Vicissitudes politiques de la papauté 26
V. Interruption de la tradition 36
VI. Le pape Borgia 41
VII. Adrien VI 46

DEUXIÈME PARTIE. — *Origine et conséquences d'un pape italien:*

I. Papes et cardinaux italiens 23
II. La chute du pouvoir temporel 83
III. La papauté après 1870 108
IV. Incompatibilité entre les deux pouvoirs . . . 129
V. La politique de Léon XIII 148

TROISIÈME PARTIE. — *Les conséquences:*

I. Le Collège des cardinaux 173
II. Le Conclave futur 200
III. Le pape et l'Italie 236
IV. Le pape et la France 265
V. Le pape et la triple alliance 290
VI. Le pape et l'Europe 308
VII. Le pape doit-il être italien? 323

Ex JJSr
3/30/12

Ex D.D.C
10-2

HARVARD LAW LIBRARY

FROM THE LIBRARY

OF

RAMON DE DALMAU Y DE OLIVART

MARQUÉS DE OLIVART

RECEIVED DECEMBER 31, 1911